ACTIONS DE MÉDIATION AUTOUR DU PAYSAGE URBAIN

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mes responsables de stage, Morgane Bourigault et Céline Braunn, qui de part leur compétence, leur réflexion et leur confiance m'ont permis d'évoluer tout au long de mon stage vers de nouvelles perspectives.

Hervé Davodeau, enseignant référent de ce mémoire, s'est rendu disponible à de nombreuses reprises et m'a permis de clarifier et soulever un certain nombre de points pour nourrir mes réflexions.

Le personnel de la municipalité et notamment Eric Cochet, élu du pôle social, Typhaine Allainmat du CCAS et Ludovic Lacore du service de l'urbanisme, m'ont soutenu et aidé à la mise en place des actions de médiation.

L'équipe de Léo Lagrange et plus particulièrement Agnès, Clélia, Eléonore, Gaëlle, Patricia et Stéphane ont participé et se sont impliqués durant ce stage.

Les habitants et les associations de Trélazé se sont investis et ont suivi les différents ateliers.

ENTREVUE DU STAGE DE TERRAIN À TRÉLAZÉ MARS À JUILLET 2009

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

ALBUM
DE QUARTIER
DES PLAINES
/PETIT BOIS

9.

10.

11.

12.

LES ATELIERS DE PERCEPTIONS CONCENTRIQUES
JUIN 2009 / TRÉLAZÉ
Classification par quartier & par âge
1.
2.
3.
4.

13.

14.

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

1. Point info ORU, Centre commercial Bellevue, 28 mai 2009
2. Prise de vue du tract pour le CUCS « Un nouveau quartier pour tous », 210x148 mm, avril 2009
3. Prise de vue du mémento, n°1, page de couverture, 297x210mm, juin 2009
4. Prise de vue des guides de balade, 210x149 mm, avril 2009
5. Prise de vue du guide photo, 210x297mm, avril 2009
6. Prise de vue du cahier de jeux, 210x297mm, avril 2009
7. Prise de vue du guide du son et du guide sensoriel, 148x105mm, juin 2009
8. Parcours commenté par le service espaces verts, Place Picasso, 25 mars 2009
9. Prise de vue de l'album de quartier, 210x297mm, juin 2009
10. Prise de vue de l'extrait de l'album de quartier, 210x594mm, juin 2009
11. Prise de vue du fascicule des ateliers de perceptions concentriques, 148x105mm, avril 2009
12. Atelier de perceptions concentriques, CLCV, 06 juin 2009
13. Prise de vue du poster des ateliers de perceptions concentriques, 841x1189 mm, juin 2009
14. Aménagement de la maquette du parc par des enfants, Parc de Jean Gueguen, 06 juin 2009

SOMMAIRE :

INTRODUCTION.....p.12-15

PARTIE 1 :
UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL
POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES HABITANTS

CHAPITRE 1 :
DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DU TERRITOIRE
A. Une ambiance paysagère enrichie d'une analyse morphologique p.16-18
B. Une historicité instaurant un contexte socio-économique.....p.19-20
C. Entrevue sur deux quartiers mutants : les Plaines/Petit Bois et le Bourg.....p.20-21

CHAPITRE 2 :
UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN FAVEUR DE L'URBANISME
A. Deux centres sociaux pour un projet social autour de l'urbanisme p.21-23
B. Une relation étroite avec les politiques p.23-24
C. L'heure du bilan à travers un article de la revue *Urbanisme* p.25-27

PARTIE 2 :
INFORMER, SENSIBILISER & SE CONCERTER,
UNE MÉDIATION AUTOUR DU PAYSAGE ?

CHAPITRE 1 :
INFORMER
A. La communication orale p.30-32
B. La communication écrite p.32-33

CHAPITRE 2 :
SENSIBILISER
A. Les balades urbaines pour l'apport d'une conscience paysagère p.33-36
B. L'identification et la consolidation des repères spatiaux p.36-38
C. Les fêtes de quartier pour l'invention d'une mémoire collective.....p.38-39

CHAPITRE 3 :
SE CONCERTER
A. Un triptyque : Vivre sa ville pour l'amélioration du cadre de vie.....p.40-41
B. La création de la charte d'un parc p.41-43

PARTIE 3 :
LES ENJEUX DE LA MÉDIATION DU PAYSAGE URBAIN

CHAPITRE 1 :
DES ENJEUX SOCIAUX & POLITIQUES
A. Une conscience paysagère pour l'appropriation du territoire p.46-48
B. « Du statut de citadin-usager au statut de citadin-citoyen ».....p.48-49
C. La médiation du paysage urbain, un outil politisé.....p.49-52

CHAPITRE 2 :
VERS UN PAYSAGE URBAIN DURABLE
A. Les sciences humaines au cœur de la médiation du paysage.....p.52-54
B. L'unisson des sciences de la vie et des sciences de la matière p.54-56

CHAPITRE 3 :
LA MÉDIATION DU PAYSAGE AUX FRONTIÈRES ENCORE FLOUES
A. Le paysage urbain ne va pas de soi.....p.57-58
B. Le cadre et les actions poursuivies d'une médiation du paysage.....p.58-59
C. Le temps et le coût à différentes échelles p.59-61

CONCLUSION.....p.62-64

BIBLIOGRAPHIE p.66-67

GLOSSAIRE p.68

TABLE DES ENCADRÉS.....p.68

TABLE DES ANNEXES p.69

INTRODUCTION

C'est au lendemain des élections européennes avec un taux d'abstention spectaculaire, et en plein cœur des conflits civiques iraniens dus soit disant « à une prise de pouvoir frauduleux » où la démocratie représentative pose question, que les institutions s'obstinent à prôner la participation active des citoyens, et plus largement la « démocratie participative » pour contrer une crise politique certaine. C'est dans ce même contexte actuel, que le politique à toutes les échelles, veut responsabiliser l'électeur, pour protéger, améliorer la société, sous un climat de hantise du désastre avec les problématiques sur la pollution, les changements climatiques, la diminution des ressources naturelles.

Aujourd'hui, 80% de la population est citadine. Depuis les lois de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales interviennent sous différentes formes dans les domaines de l'urbanisme et de la protection du milieu naturel. En effet, elle sont submergées par les lois sur l'information, la participation, la concertation, le cadre de vie, le paysage qu'il soit remarqué ou remarquable. Toute action devient bonne à prendre du moment qu'on puisse la valoriser au nom de l'intérêt public. Ce phénomène est ancré au sein de toutes les collectivités territoriales. Une exposition dans le hall d'un service public devient un outil d'information, de participation. Une véritable compétitivité entre en vigueur.

Ce fait relativement nouveau, de concilier participation et paysage, commence pas à pas, à émerger dans des recherches scientifiques. De nombreux ouvrages sur le paysage « naturel » et « urbain » fleurissent depuis une trentaine d'années. De plus, nous avons une grande variété de concepts, de théories à propos de la démocratie participative. Mais le parallèle voire l'imbrication du paysage avec cette même démocratie reste bien souvent symptomatique du chapitre d'un ouvrage sur le paysage ou alors il résulte d'un écrit collectif où chaque auteur conte son expérimentation comme dans *Paysages : de la connaissance à l'action*[1], ou encore *Quatre ans de recherches urbaine 2001-2004*[2].

Il convient d'éclaircir quelques termes. Comme pour la notion du paysage, l'expression « paysage urbain » selon *Clés pour le paysage*[3], trouve ses racines dans l'histoire de l'Art à partir du XVII[e] siècle pour qualifier les représentations des villes hollandaises. Digne d'être peint, le paysage urbain devient un paysage remarquable par sa qualité architecturale. Sa définition est renforcée par la loi de 1993 dite « loi paysage » où tout devient paysage. Et plus récemment, par la ratification de la convention européenne de Florence en 2006, sa définition[4] est de plus en plus précise et prend en compte les représentations des populations face à cette « partie de territoire ».

1 Martine Berlan-Darqué, Yves Luginbühl, Daniel Terrasson, *Paysages : de la connaissance à l'action,* Versailles, Ed. Quae, 2007.

2 Emilie Bajolet, Marie-Flore Mattei, Jean-Marc Rennes (Coordonnés par.), *Quatre ans de recherches urbaine 2001-2004, Action Concertée Initiative Ville*, Ministère de la Recherche, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2006, VOL.1.

3 Pierre Donadieu, Michel Périgord, *Clés pour le paysage*, Paris, Géophrys, 2005.

4 Article 1a : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ ou humains et de leurs interrelations. »

Pour aller plus loin, l'article 5c énonce l'engagement des parties pour « une procédure de participation […] dans la conception et la réalisation des politiques du paysage[5] ».
L'article 6a engage les parties pour l'accroissement de « la sensibilisation de la société civile face à la valeur des paysages, leur rôle et leur transformation[6] ».
La participation est une « action consistant à prendre part. Ce terme est surtout utilisé par la réflexion politique pour différencier, selon les régimes, les niveaux d'implication des citoyens dans la décision politique. [7]» Ce concept de participation a aujourd'hui un cadre flou, issu tantôt d'initiative individuelle, tantôt institutionnelle, à une échelle souvent locale. Elle comporte en théorie quatre étapes d'implication : l'information, « élément de connaissance susceptible d'être codé pour être conservé, traité ou communiqué » (Larousse, 2000) ; la consultation, « action de prendre l'avis de quelqu'un » (Larousse, 2000) ; la concertation « préparer une action en commun » (Larousse, 2000) ; et la coopération « action d'agir conjointement avec quelqu'un » (Larousse, 2000).

Pour entrer dans le vif du sujet, après ces brefs éclaircissements, ce mémoire a pour base un stage dans le cadre du master 2 professionnel « Paysages et médiations » avec comme matière première « l'humain ». Ce stage, d'une durée de cinq mois, se déroule à Trélazé, commune d'environ 12 000 habitants dans l'agglomération d'Angers dans le Maine et Loire.
J'interviens dans deux centres sociaux Jean Gueguen et Ginette Leroux au sein de la Délégation de Service Public (DSP) Léo Lagrange Ouest (LLO). Ce territoire est complexe et il justifie l'implantation de services similaires car la ville de Trélazé, réputée mondialement pour son industrie d'ardoises est physiquement coupée dans le sens de sa diagonale par son sol schisteux. Par l'ambition politique véhiculée par le député-maire, Marc Goua, cette commune est en perpétuel changement urbanistique. ***(cf. annexe 1)***
Le centre social et d'animation (CSA) Ginette Leroux se situe dans le quartier des Plaines / Petit Bois, cité des années 1970 à caractère prioritaire qui a été effacée pour acquérir une nouvelle image grâce à son Opération de Renouvellement Urbain (ORU) financée par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). À l'opposé, face au cimetière et à la sortie de la ville, le centre social Jean Gueguen est dans le quartier du Bourg, celui-ci est également emblématique des volontés politiques car ce quartier va s'agrandir dans les prochaines années en accueillant cinq mille habitants avec la sortie de terre de nouveaux logements dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Quantinière / Guérinière.

Ce stage a pour sujet suivant ma convention d'« accompagner le public dans la finalisation de l'ORU».
Objectivement, le cadre de mon intervention au commencement était à définir.
Ma position était d'être une intermédiaire entre le langage du paysage urbain et celui de la population. Dans ce sens, nous parlons bien ici de « médiation », d'un « entre-deux ». En effet, la médiation au sens large est un mode de relation sociale destiné à créer un consensus avec quatre fonctions : la création et réparation du lien social, la prévention et le règlement des conflits.
Le rapport entre paysage et médiation exprime soit le paysage en tant que sujet de la médiation,

5 Article 5c : « Chaque partie s'engage à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et d'autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage. »
6 Article 6a : « Chaque partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. »
7 Françoise Choay, Pierre Merlin, (sous la direction de.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* Paris, Presse universitaire de France, 2009, p. 613.

il s'agit alors de créer un consensus autour de l'objet paysager ; soit en tant que support de la médiation afin de créer un consensus plus global, comme la création d'une identité locale, de valeurs propres à une collectivité territoriale. Le titre de ce mémoire « Actions de médiation autour du paysage urbain » montre une certaine difficulté à percer la notion de paysage urbain par les différents acteurs. Ainsi, la médiation s'est donc effectuée autour de celui-ci en l'intégrant dans une notion très floutée, mais utilisée par tous, soit le cadre de vie.
Il est bien difficile de trouver sa définition. Gabriel Rougerie tente de le définir, il serait composé « d'objets, de faits, d'espaces qui entourent un sujet central […] dans la mesure où l'homme a conscience de ce qui l'entoure et qu'il reconnaît et qu'il l' « assimile » en quelque sorte, plus ou, moins à son existence[8] ».
Le fait d'avoir « carte blanche » dans mes démarches grâce à une confiance certaine de la part de mes collaborateurs m'a permise d'établir des recherches significatives sur un territoire pour répondre à deux problématiques.

Comment accompagner les habitants dans des projets urbains d'une collectivité territoriale ? À quoi la médiation du paysage peut-elle servir dans ces projets urbains?

Pour enrichir ces problématiques, l'apport d'hypothèses permet l'intégration de questionnements plus précis.
- Les actions de sensibilisation auprès des habitants au paysage ordinaire permettent une conscience paysagère. Cette même conscience paysagère contribue à une appropriation du territoire et une participation active. Ces actions de sensibilisation ne participent pas ou peu à une appropriation du territoire.
- La médiation du paysage véhiculée par une tierce personne permet la création de nouveaux repères des habitants au sein du paysage urbain. Au contraire, ces nouveaux repères s'effectuent de manière instinctive et de manière aléatoire.
- La médiation du paysage permet la création de liens sociaux en incorporant une mémoire collective. La médiation par le paysage ne suffit pas à intégrer cette dimension et, est alors un agent parmi tant d'autres.

Une méthodologie en adéquation avec une problématique est un processus de tentatives de réponses et permet de légitimer une scientificité. La recherche-action, ici est de mise. Il s'agit donc d'une étude qui, grâce à un processus d'actions, transpose des connaissances théoriques dans le milieu étudié pour dégager des enseignements susceptibles d'être généralisés et produire des savoirs théoriques.

Ce processus méthodologique commence à l'arrivée du stage jusqu'à la finalisation de la rédaction. Le premier travail nécessaire à la compréhension d'un espace urbain complexe passe par une phase d'observation et d'analyse du terrain. Ce diagnostic s'est effectué avec un outil destiné à étudier des ambiances paysagères avec les tableaux multicritères de Charles Avocat. Cette phase est complétée par une série de lectures avec différents comptes rendus de réunions, des recherches aux archives municipales, la lecture de romans sur Trélazé. Par la suite, la rencontre avec les différents acteurs m'a aidée à appréhender les liens entre les institutions.

8 Gabriel Rougerie, *Les cadres de vie*, Paris, Presse Université de France, 1975, p. 41-42.

Avec mes différents partenaires, nous avons mis en place une stratégie d'actions autour de trois verbes forts : Informer sous deux formes soit de traduire le langage urbain, soit de promouvoir les actions, sensibiliser aux projets urbains à travers des ateliers, et des balades urbaines, se concerter avec la mise en place d'une charte et une instance triangulaire pour l'amélioration du cadre de vie. C'est une approche intra-urbaine où l'étude est centrée sur les individus face à l'environnement immédiat. Ainsi, le but de cet essai est, dans un premier temps, d'apporter une certaine méthodologie vis-à-vis d'actions auprès des populations qui n'est en aucun cas un modèle prôné, mais un exemple.

Puis, l'évaluation des différents outils sont nécessaires pour identifier les difficultés des habitants à travers les changements urbains. Les entretiens semi-directifs, d'une durée de 1 heure à 3 heures, auprès de trois acteurs[9] les plus concernés par ces actions, permettent d'alimenter une réflexion sur les finalités de la médiation du paysage et les difficultés d'une telle intervention ***(cf. annexe 2).***
Dans un deuxième temps, l'élargissement des connaissances apportées par les actions propose une analyse plus théorique s'adossant à de nombreuses disciplines telles que la géographie humaine, la sociologie, l'esthétique qui annoncent la formulation de nouveaux questionnements. Ce choix est pour ainsi dire presque obligatoire, étant donné la pluridisciplinarité de mon champ d'investigation.

Dans une première partie, le diagnostic territorial intégrant l'analyse des différentes dimensions de la ville de Trélazé et le contexte du stage apporte des axes de travail quant à l'objectif principal soit « d'accompagner les habitants dans les projets urbains ».
Puis, la présentation méthodologique, de l'élaboration à l'évaluation des différentes actions propose de répondre aux visées de mon stage.
L'information, la sensibilisation et la concertation sont les termes indicateurs structurant cette partie pour identifier cette intervention comme médiation du paysage.
Enfin, en s'appuyant sur les expériences de ces actions et sur d'autres cas d'études, nous déterminerons les enjeux d'une médiation autour du paysage urbain en incorporant ses limites et en ouvrant la voie vers un paysage urbain durable.

9 Acteur 1 : Animatrice de Léo Lagrange (Animation de l'atelier « mon quartier » à l'école Paul Fort), Maisoncouleurs, Trélazé, 29 juillet 2009
Acteur 2 : Chargé de mission de l'ORU, Mairie, Trélazé, 28 juillet 2009
Acteur 3 : Responsable du centre social Jean Gueguen, Centre social Jean Gueguen, Trélazé, 29 juillet 2009

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Les quinze premiers jours de mon stage étaient destinés à comprendre la complexité du territoire trélazéen mais aussi à appréhender les relations institutionnelles entre les centres sociaux, la municipalité et les associations. Ce diagnostic avait pour but de programmer un ensemble d'actions autour de la médiation du paysage en adéquation avec ce territoire. Celui-ci s'est enrichi, également tout au long des cinq mois.
Dans un premier temps, l'analyse générale du territoire nourrira l'utilité des projets insufflés au sein de la DSP Léo Lagrange. Par la suite, la compréhension de la politique de la ville et des volontés municipales apportera un regard sur les différents positionnements à avoir lorsque nous nous situons dans une DSP. Enfin, un bilan des différentes actions liées à l'urbanisme cernera la logique du territoire.

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

C'est avant tout, par ses ressources naturelles, que Trélazé s'est développé et par conséquent, a ancré l'histoire de ses cultures et de son patrimoine riche en connaissances. Sa réputation est d'envergure internationale pour l'exploitation de ses ardoises, et de ce fait, elle ouvre la voie vers une image de ville ouvrière.
L'ambiance paysagère suscitera une représentation personnelle de la ville, qui sera complétée par son analyse morphologique. Puis, son historicité permettra de comprendre l'évolution des contextes sociologiques, économiques et politiques.

A. Une ambiance paysagère enrichie d'une analyse morphologique

Pour avoir un diagnostic le plus complet, il me semblait intéressant de me confronter, dès le commencement, à ma propre représentation du territoire. Une ambiance architecturale et urbaine est une « situation d'interaction sensible (sensorielle et signifiante) entre la réalité matérielle architecturale et urbaine et sa représentation sociale, technique et / ou esthétique »[10]. Cette définition peut s'approprier à l'ambiance paysagère en ajoutant « la réalité matérielle paysagère ».
Ainsi, en utilisant la grille d'enquêtes multicritères sur le paysage de Charles Avocat[11], nous pouvons définir une valeur patrimoniale du paysage. Pour plus de cohérence, nous utiliserons, dans cette partie, seulement la synthèse de l'approche sensorielle de la grille d'enquêtes. La suite de celle-ci alimentera le second point.

1. Une ambiance paysagère du contraste

Pour effectuer ce travail, j'ai découpé Trélazé en treize portions d'un kilomètre sur un kilomètre de manière systématique, afin que ces analyses puissent se réaliser durant différents temps. J'ai parcouru ces portions à pieds ou en vélo. Au final, après avoir réuni toutes les données dans un même tableau, nous pouvons proposer une synthèse de l'ambiance paysagère de Trélazé ***(cf. annexe 3 et 4)***.

10 Jacques Levy, Michel Lussault (sous la direction de.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 60.
11 Charles Avocat (1935-1984) était un chercheur au centre de recherches sur l'environnement géographique et social à l'université Lyon II et s'était spécialisé dans l'analyse du paysage.

Tout d'abord, les volumes sont représentatifs d'un paysage urbain, avec ses immeubles collectifs et ses maisons individuelles qui sont en général séparés et en îlot, accompagnés de quelques espaces verts. Puis les volumes dessinent également un paysage rural avec des champs, des bois et des maisons dispersées ça et là. Bien souvent, proche du paysage rural, des petites zones industrielles se regroupent. Des volumes intermédiaires sont identifiés avec notamment, les sites ardoisiers, des points d'eau dissimulés dans tout le territoire et quelques friches.
L'aspect et l'apparence de cet ensemble, avec une géométrie longiligne est contrasté entre le compact et l'aéré, entre l'isolé et l'imposant. Les formes sont droites, longues, basses et pleines, le paysage urbain prend le pas sur le paysage rural. Les trames, quant à elles, sont lisibles à certains moments et inexistantes à d'autres. Les lignes horizontales et droites témoignent de l'effet rationnel avec un souci intellectuel d'organiser l'espace, de se construire individuellement, de construire la ville.
Les lignes courbes renvoient à la totalité naturelle, ces lignes symbolisent le végétal. Les couleurs monochromes des bâtiments, des rues se réchauffent avec des couleurs plus nuancées comme les camaïeux de vert, de gris et de marron qui sont éclairées par une lumière tantôt brillante, tantôt voilée. Les déplacements des voitures récurrents s'atténuent avec le froissement du végétal, le frémissement du vent et les vols des oiseaux. Ces mouvements créent des bruits divers comme des sons motorisés, des brouhahas, des chants et des bourdonnements.
Les matières de la ville d'ordre minéral sont bitumeuses, caillouteuses et terreuses avec une texture granuleuse. De plus, d'ordre végétal, la nature feuillue, résineuse et herbacée apporte une texture piquante. Enfin, l'eau est stagnante et lisse. Ces matières amènent des odeurs légères, poivrées et parfumées prenant le dessus sur l'odeur nauséabonde de la pollution.
Les signes culturels les plus significatifs sont les panneaux de signalisation qui permettent de s'orienter. Les espaces vides et aérés sont les symboles du monde ardoisier. Quelques monuments historiques sont présents. Nous avons des traces de la religion catholique avec une église, une chapelle et un cimetière.
Cette approche sensorielle s'est fait dans un horizon proche, peu de champs de vision élargis étaient disponibles, ainsi nous avons une lisibilité partielle. Nous pouvons constater que de nombreuses répétitions paysagères véhiculent une certaine banalité au sein de la ville. Nous comprenons aisément l'impact de l'anthropisation sur ce paysage. La seule manière de trouver un peu de calme est de s'éloigner du paysage urbain vers le paysage plus rural qui, nous le voyons bien devient un espace ressource mais en péril. Les espaces verts sur ce territoire sont en carence. Cette synthèse installe la ville au cœur d'une volonté de rationalisation et d'élargissement sur un espace rural qui semble s'arrêter dans le temps avec comme frontière un paysage brut, les ardoisières donnant une identité propre, une histoire. Cette ambiance paysagère est synonyme de contrastes, de dissimilitudes, de divergences qui crée toute l'originalité de Trélazé entre le brut et le lisse. Pour se situer, l'analyse d'une morphologie urbaine à travers une balade véhiculée dévoilera la complexité formelle de ce territoire.

2. Une morphologie urbaine à travers une balade véhiculée

Dans l'ouvrage, *Trélazé, espace public*[12], les auteurs commencent par décrire la ville par ses voies de circulation et par son franchissement automobile car cet essai est avant tout pour décrire le projet

12 Françoise Baudin, Jean-Louis Kerouanton (réunis par.), *Trélazé, espace public, Témoignages et réflexions sur l'histoire et les projets dans une ville, Trélazé (Maine et Loire)*, convention de Développement culturel, Ministère de la Culture, 1993-1995.

de la rue Jean Jaurès. Cependant, ce commencement fait bien l'état des lieux d'une morphologie complexe par la distance et la longueur de cette ville qui bien souvent ne peut être traversée que par un véhicule. « Quelqu'un de la maison emmenait nos bagages jusqu'à la gare de Malaquais; nous, nous y allions à pieds. Ces huit cents mètres faisaient déjà partie du voyage[13] ». Cet extrait de *la guerre de Titi* montre déjà que, dès la seconde moitié du XX^{e} siècle, les trélazéens avaient des rapports étroits avec les distances de la ville.

Arrivés d'Angers, nous traversons la rue Jean Jaurès, droite et interminable, à droite, nous avons la manufacture d'allumettes de l'autre côté la cité du petit bois avec son parc HLM. Cette rue à la dense circulation est parsemée de petits commerces de proximité et de maisons ouvrières.
Après quelques feux, après le quartier de Malaquais, nous passons le rond point du Buisson sur la route de Ferdinand Vest, à droite la zone artisanale du Buisson avec son lac qui traduit son exploitation passée, puis nous franchissons la diagonale des ardoisières qui scinde le territoire en deux. Ce paysage des ardoisières avec 300 hectares se diversifie à mesure du temps avec de petits lacs entourés de végétation abondante. Direction Andard, en allant toujours tout droit, le bourg prend forme avec son hôtel de ville, son église Saint Pierre, un authentique village au sein d'une cité-dortoir.
Juste avant le cimetière, nous tournons à droite, rue Pierre Sémard, ici, nous arrivons à la « Petite Bretagne », plus couramment appelé le « Petit Chicago » réputé par son clivage entre les différents groupes sociaux. Ce quartier est composé d'une multitude de petits pavillons, une personne non initiée se perd obligatoirement dans les impasses, les rues au sens unique, les cailloux faisant obstacle. Traversant la voie de chemin fer, nous arrivons au sein du paysage rural de 800 hectares, peu d'agriculteurs sont encore présents. Au Nord-Est, le bois de verrières crée une frontière naturelle avec la commune de Brain-sur-l'Authion. A gauche, vers le chemin des Landes, puis à droite vers la route des Malembardières, nous passons sur une route qui dans peu de temps aura un autre visage. En effet, à notre droite, la zone Guérinière et à gauche, la zone Quantinière accueilleront dans ses nouveaux logements, 5 000 habitants. Repassant une deuxième sur la voie de chemin de fer, nous prenons la première à droite au rond point pour arriver dans la zone industrielle de Trélazé avec ses bâtiments récents en taule. Première à droite au rond point, nous arrivons dans le quartier de la Maraîchère, avec ses petites maisons ouvrières ça et là. Les hameaux anciens, les manoirs du XV^{e} ou XVI^{e} siècle persistent dans un tissu urbain dense.
Nour rejoignons l'avenue de la République qui est flambant neuve et c'est ici que commence l'ORU. Nous avons à droite le complexe sportif puis à gauche des immeubles réhabilités, tout droit encore, nous arrivons vers les nouveaux immeubles dont certains sont encore en construction et d'autres expriment leur récente sortie de terre par la blancheur du béton. Arrivés place Picasso, à gauche, nous sommes au coeur du quartier. ***(cf. annnexe 3)***
A travers cette balade véhiculée, nous percevons bien la longueur de cette ville qui force bien souvent les habitants soit à s'isoler dans leur quartier, soit à utiliser une voiture. De plus, le paysage urbain de 120 hectares formé d'éléments dissociés crée une multitude de micro-quartiers représentatifs d'un enclavement certain. La bande ardoisière accroit cet enfermement et reflète l'histoire de Trélazé.

13 Yves Jaffrennou, « Monsieur Robert » in *La guerre de Titi, Trélazé 1939-1945*, Le Coudray-Macouard, Cheminements, 2004, p.41.

B. Une historicité instaurant un contexte socio-économique

Dans une motivation toujours plus grande d'un diagnostic riche, un regard historique bref amène un certain nombre d'éléments qui façonne des dynamiques sociales et économiques.

1. L'historicité riche en faits sociaux

À travers quelques dates clef, nous allons comprendre les différentes étapes successives de la formation de cette ville. Dès le XIII^{e} siècle, la ville de Trélazé est exploitée pour ses ardoises dans la carrière Tire-Poche, son extraction s'effectue à ciel ouvert. En 1539, on achève la construction de Chambord aux toits d'ardoises. L'essor du bassin de Trélazé commence. Cependant, toute l'urbanisation s'est faite aux XIX^{e} et au XX^{e} siècles se superposant sur une trame ancienne. Déjà la diagonale ardoisière coupait l'espace et le quartier du bourg sortît de terre avec la construction de la mairie, de l'école et de l'église Saint Pierre.
La construction des routes Angers-Tours, Angers-Beaufort en vallée, de la voie ferrée Paris-Tours-Angers en 1849, le développement de la manufacture d'allumettes dès 1872, l'évolution des méthodes d'exploitation ardoisière suscitent des transformations et appellent une main d'œuvre nouvelle. Le premier courant d'immigration bretonne s'installe. La voie est ouverte pour une image ouvrière. Les zones d'habitat se diversifient. La Pyramide, Malaquais puis les cités des Tellières, et Bellevue naissent.
C'est à cette même époque, que le premier syndicat ardoisier voit le jour. Très tôt, Trélazé portera des mouvements politiques contestataires face à la pauvreté et la dangerosité du travail d'ardoisier en instaurant par exemple le droit de grève sous l'impulsion de personnes emblématiques telles que Ludovic Ménard (1855-1935). Jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, Trélazé reste un gros bourg mi-ouvrier, mi-paysan. Par la suite, la ville accueille les rapatriés d'Algérie pour travailler dans les mines. Dans les années 1950 et 1960, Angers souffre d'une pénurie de logements, de grandes barres et des tours s'élèvent au milieu d'un terrain non urbanisé, vide de constructions d'où le nom du quartier des Plaines à Trélazé.

C'est dans les années 1970 et 1980 que l'industrie connaît sa période de déclin. A partir de 1975, les ménages deviennent précaires, en quinze ans, on passe de 3000 salariés aux ardoisières à environ 300. Pour contrer la crise, des zones industrielles et artisanales accueillent de grosses unités comme Super U. Pendant longtemps, la municipalité était communiste, puis en 1995, l'équipe de Marc Goua, député Maire, redore l'image de Trélazé en redessinant la ville avec l'ORU des Plaines / Petit Bois et bientôt la ZAC Quantinière / Guériniaire pour favoriser la mixité sociale et améliorer une économie locale.

2. Le contexte socio-économique

Ce contexte socio-économique est basé sur les données émises par le diagnostic du contrat de projet effectué par les centres sociaux en partenariat avec la municipalité et la CAF. Ce contexte identifie les populations trélazéennes et explique en partie le lancement de projets urbanistiques face à un bilan lourd.
Trélazé est la 6^{e} ville départementale au niveau démographique et au 4^{e} rang au niveau de l'agglomération. On comptait 11 026 habitants en 1999 selon l'INSEE et 12 426 en 2006. Plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans, 15 % de la population a entre 30 et 40 ans et 19 % de la population a plus de 60 ans.
Les ¾ de la population résident à l'Ouest de la commune dans les quartiers de Beaumanoir Bellevue, la Goducière-Maraîchère et Malaquais-Pyramide. A l'Est, nous avons donc le reste de la population dans les quartiers du Bourg. Depuis 2002, les opérations de démolition / reconstruction

ou de constructions neuves dans les différents quartiers de la ville laissent supposer une modification de la répartition. Trélazé compte près de 6 % de la population née à l'étranger dont 38, 5 % a la nationalité française. Un cinquième des familles avec enfants sont des familles monoparentales. Sur un nombre de 5 958 foyers fiscaux, 3 344 sont des foyers non imposables. La ville de Trélazé a le revenu fiscal moyen par foyer le plus faible parmi les sept villes de plus de 9000 habitants du département. On compte, 627 ménages qui vivent avec des ressources inférieures ou égales au seuil de pauvreté, fixé à 733,49 Euro mensuel en 2004. La majorité des Rmistes, soit 80 % réside dans le quartier des Plaines / Petit Bois.
En 1999, selon les données de l'ANPE en 2002, 55, 6% de la population est une population active, dont 14,5 % demandeurs d'emplois. 22% d'actifs occupés travaille sur Trélazé et 35 % à Angers, Saint Barthélemy d'Anjou et Avrillé. En 2006, 340 établissements offrent 3300 emplois, la société des ardoisières d'Angers reste la plus importante en terme d'emplois avec 240 salariés. L'ambitieuse politique a une volonté d'alléger ce bilan socio-économique. Elle trouve ses solutions au sein même de l'organisation de la ville grâce aux projets urbains.

C. Entrevue sur deux quartiers mutants, les Plaines/ Petit Bois et le Bourg

Avec une véritable impulsion politique, la ville de Trélazé est en permanence en travaux. Un essai d'équilibre urbain pour une mixité sociale est la motivation de ces volontés. C'est sur ces deux entrevues que mon stage trouve son utilité. En effet, d'un côté, le quartier des Plaines / Petit Bois stigmatisé depuis son apparition, fut effacé pour une nouvelle image. Il s'agit de financements publics. Puis, le quartier du Bourg va s'agrandir après la voie de chemin de fer. Ce quartier est monté de toutes pièces sur une trame rurale, il s'agit d'investissements privés.

1. Les Plaines / Petit Bois pour une nouvelle image

Depuis 2000, une opération de renouvellement urbain a été engagée afin de « corriger les erreurs du passé ». Le comité Interministériel des Villes (CIV) du 14 décembre 1999 a défini un programme national de renouvellement urbain et fait du GPV (Grand Projet de Ville) l'instrument central de la politique de la ville. « L'objectif du renouvellement urbain (ORU) est la relance des quartiers (d'habitat social prioritairement, mais pas exclusivement) en déshérence moyennant une intervention volontaire et diversifiée sur l'habitat, l'emploi, la sécurité locale, l'école… Le concept de renouvellement urbain implique un réinvestissement sur des sites ayant un potentiel économique sous-utilisé, un remodelage des quartiers avec une part de démolition-reconstruction qui complète la réhabilitation de l'habitat existant. Il implique aussi une nouvelle articulation des quartiers avec le reste la ville (nouveau dessin des voiries, développement des transports en commun)[14] ». Ce vaste chantier dans le cadre de l'ANRU est l'un des premiers en France à voir le jour, la convention est signée en 2004 sous le terme de « rénovation urbaine ».
Le coût global est estimé à 38 millions d'euros et se finalise courant 2010. 185 logements ont été démolis, ces logements appartiennent pour l'essentiel au Toit Angevin, bailleur social. Aujourd'hui, 49 maisons individuelles et 133 logements collectifs du Toit Angevin voient le jour. Ainsi, une vingtaine de maisons seront en accession sociale, 40 autres en accès libre par un investisseur privé, et 60 maisons du Toit Angevin par une accession sociale à la propriété.
En parallèle de ces constructions, 606 réhabilitations et 607 résidentialisations sont effectuées.

14 Françoise Choasy, Pierre Merlin , (sous la direction de.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, op. cit*, p. 767.

Les pieds d'immeubles ont été requalifiés afin que la ville soit plus attrayante. Des nouvelles voies de circulation se sont créees, comme l'avenue Pierre Mendès France qui dessert le nouveau pôle commercial Bellevue. Les espaces publics sont également réaménagés avec la place Picasso et son parking souterrain. De plus, des équipements et services permettent de répondre aux demandes de la ville avec la reconstruction d'écoles maternelle et élémentaire, la construction d'un pôle enfance, la démolition du centre social Ginette Leroux qui était au cœur du quartier pour une nouvelle implantation à la sortie du quartier.

2. L'extension du quartier du Bourg

La ZAC de la Quantinière / Guérinière étend largement le quartier du Bourg. On comptera 2 500 logements. Aujourd'hui, le territoire appartient aux investisseurs privés, il sera donc moins aisé d'informer et de créer des animations sur la modification du paysage urbain. Cependant, par la suite, les espaces publics comme les voies de circulation seront redistribuées à la ville. L'opération d'urbanisation du secteur de la Guérinière est commencée depuis 1 an. Des permis de construire sont délivrés pour plus de trois cents logements répartis en maisons de ville et petits collectifs, aussi bien en locatifs qu'en accession à la propriété.
A terme, ce quartier sera pourvu d'un centre commercial, d'une école et d'équipements publics. De plus, une halte ferroviaire pourra peut-être rejoindre le centre ville d'Angers.
La Région étudie en ce moment la réouverture de la gare de Trélazé en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable d'Angers Loire Métropole.

Ainsi, le but de mon stage, selon mes conventions, est d'accompagner les habitants au sein des projets urbains sur ces deux quartiers largement distincts, les Plaines / Petit Bois, quartier emblématique de l'ORU et le Bourg, quartier garant des traces du passé. Nous allons voir que ma position n'est pas toujours neutre.

CHAPITRE 2 :
UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN FAVEUR DE L'URBANISME

Pour compléter ce diagnostic général du territoire, la présentation de l'association Léo Lagrange et de ses deux centres sociaux conduit vers la détermination d'un projet social en adéquation avec les projets urbains trélazéens. De plus, étant en partenariat avec la politique de la ville, nous devons clarifier le fonctionnement de certains outils comme le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour appréhender l'interdépendance avec la « chose politique ».

A. Deux centres sociaux pour un projet social autour de l'urbanisme

Léo Lagrange, nom de son créateur est une association de loi 1901, d'envergure nationale. Crée sous l'égide du Front Populaire, elle a pour vocation l'éducation populaire. La grande caractéristique de LLO réside dans la diversité de son activité : gestion d'équipements de quartier ou à vocation culturelle, centres sociaux, centres d'hébergement et de vacances, espaces ressources associatives… aussi bien en direction de l'enfance et de la jeunesse que des adultes et des familles.

Depuis 1997, Léo Lagrange a un agrément DSP. Il s'agit d' « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation.[15] » La DSP travaille en permanence avec la municipalité qui la finance en grande partie par des subventions de la CAF et par la politique de la ville. Les deux centres sociaux doivent avoir des projets en adéquation avec les volontés politiques.

1. Les visées des centres sociaux

Un centre social a pour objectif de faire vivre un territoire pour et par les habitants. En effet, « *faire vivre le centre social, c'est faire vivre le territoire et la perception que les gens en ont. Le centre social est également un lieu de discussions et de propositions autour de l'amélioration de ce cadre de vie dans un contexte urbain de quartier où effectivement des constructions progressivement ont créé des sortes de micro-quartiers qui génèrent parfois un certain nombre de tensions entre les anciens et les nouveaux quartiers*[16] *».*

Les deux centres sociaux ont des projets en commun, ce sont des équipements de proximité, cependant étant sur un territoire distinct, des différences sont marquées, chacun a ses priorités qui correspondent à son périmètre territorial.

Comme nous l'avons vu précédemment, le CSA Ginette Leroux se situait au départ, au cœur du quartier. Aujourd'hui, il se trouve à la sortie du quartier pour désenclaver le quartier des Plaines / Petit Bois, ce bâtiment est donc le fruit des ambitions de l'ORU. Sa fonction est principalement d'accueillir et d'accompagner les habitants au sein de leurs projets. Il est aussi le siège social de treize associations qui participent de près ou de loin aux aspirations du centre social. Il s'agit d'une structure qui permet de formidables réseaux d'associations.

Quant au centre social Jean Gueguen, il est très récent, il date de 2006. Il se situe en face du cimetière aux portes de sortie de Trélazé. La structure est un lieu qui peut se prêter pour différentes animations qui sont en cohérence, comme pour Ginette Leroux, avec le projet social. Un ancien parc public, derrière le bâtiment, est accessible aux habitants durant les heures d'ouverture. Nous allons voir que le projet social en concordance avec le diagnostic territorial permet de comprendre la volonté de travailler autour de l'urbanisme.

2. Un projet social au service de l'urbanisme

En complémentarité avec le diagnostic de territoire de Trélazé effectué en 2005, une enquête d'usages et de besoins auprès des habitants entre décembre 2005 et janvier 2006[17] a été mis en place pour déterminer les axes prioritaires du contrat de projet entre LLO, la municipalité et la CAF.

Ainsi, nous analyserons seulement les données nécessaires à notre étude. Cette base m'a permis de mettre en place une stratégie de travail.

Les endroits les plus fréquentés sont les services et espaces publics avec 41%, suivis de près par les commerces avec 39 % puis les espaces d'enseignement 21%. Ces pourcentages ne sont pas

15 La subvention publique, le marché public et la délégation de service public, mode d'emploi, par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, p.14. http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Mode_d_emploi.vf01.03.2007.pdf, 18/06/09.

16 Issu de l'entretien semi-directif avec la responsable du centre social, Trélazé, le 29 juillet 2009.

17 Les centres sociaux avec l'appui de ses partenaires ont rencontré 614 personnes dans différents lieux de la ville : écoles, commerces, associations et groupes, lieux et services publics pour analyser les besoins.

anodins car ils seront utilisés pour renforcer une stratégie de communication et d'information. Par la suite, une question était en rapport avec les difficultés rencontrées sur Trélazé avec en tête de liste 18% des sondés a des difficultés liées à la gestion de l'urbain comme les déplacements, les changements d'implantation (poste, centre commercial), les travaux. Nous comprenons d'ores et déjà qu'un travail de communication est nécessaire.

Suite à ce constat, quatre axes prioritaires sont définis dans le contrat de projet: l'accompagnement des habitants dans le projet urbain, être un espace de ressources et d'échanges, renforcer les habitants à la vie locale et soutenir la fonction parentale. Mon axe principal est donc le premier, même si certaines actions feront également sens avec les autres axes comme celui de renforcer les habitants à la vie locale.
Le contrat de projet (2007-2010) propose alors des projets sociaux avec des actions renouvelées et des actions nouvelles. Pour notre axe prioritaire, le CSA Ginette Leroux réinstaure les points d'information ORU.
Une action nommée « passé, présent, avenir : conjuguons notre ville » est une nouvelle action encore vierge de sens. Ce document annonce un ensemble d'actions concrètes qui doit répondre aux besoins des habitants dans le cadre des transformations sociales vécues avec l'ORU. Les finalités précises de ces actions sont de favoriser l'appropriation par les habitants des transformations vécues. De plus, ces actions doivent permettre aux habitants d'interagir sur les modifications de leur territoire et d'anticiper leur futur par rapport à leurs besoins, leurs envies et leurs projets. C'est dans cette dynamique que la partie 2 de cet essai prendra tout son sens.
Commune aux deux centres sociaux, l'action renouvelée de l'instance triangulaire « Vivre sa ville », que nous verrons dans un second temps, a pour objectif de faire émerger une réflexion et une recherche de propositions sur l'évolution urbaine. Quant au centre social Jean Gueguen, il s'agit de réfléchir au nouveau quartier qui contribuera à un certain nombre de bouleversements à travers le patrimoine et l'environnement.

B. Une relation étroite avec les politiques

Après avoir décrit les objectifs des centres sociaux, il semble important de comprendre les rapports avec la municipalité. Pour analyser les enjeux des différents projets, la politique de la ville et un de ses outils, le CUCS soulignent le degré des actions et créent une réelle dépendance avec les volontés municipales et étatiques.

1. La politique de la ville

Amorcée en 1977, la politique de la ville concerne uniquement les quartiers dits « sensibles » c'est-à-dire ceux dont les habitants accumulent des difficultés sociales : habitat dégradé, chômage, etc. À travers des procédures de développement social des quartiers (DSQ), puis des contrats de ville, et enfin des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, elle met en œuvre des moyens financiers et humains pour réduire les difficultés de ces quartiers et les réinsérer dans la ville. C'est dans ce contexte que la politique de « rénovation urbaine », loi Borloo du 1er aout 2003 entre en vigueur.
Cette politique est interministérielle. Une instance gouvernementale définit les grandes orientations et les programmes en répartissant les moyens et notamment les moyens financiers. Du fait de la décentralisation de 1982, ce programme repose en grande partie sur la participation des collectivités territoriales et s'appuie également sur le milieu associatif qui travaille en permanence avec les populations concernées. Elle intervient sur de nombreux domaines, tels que l'aménagement urbain, les actions sociales, l'éducation, la prévention de la délinquance et la sécurité. Le CUCS permet d'élaborer et de financer un certain nombre de projets afin de favoriser l'égalité des chances.

2. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Ancien contrat de ville, le CUCS, selon la circulaire du 24 mai 2006, instaure une nouvelle contractualisation de la politique de la ville avec une identification des territoires prioritaires. Le CUCS est un document d'actions stratégiques élaboré par les partenaires locaux. Il permet de définir un projet urbain et social. Ces partenaires s'engagent à les mettre en œuvre afin de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Cet engagement est sur trois années consécutives, de 2007 à 2009. Ce CUCS apporte également différents rangs de priorité en fonction des quartiers. Le quartier des Plaines / Petit Bois est de rang 1. Au CSA Ginette Leroux, le CUCS intitulé « un nouveau quartier pour tous » comporte des moyens budgétaires à hauteur de 10 000 euros pour travailler sur une des thématiques prioritaires « habitat et cadre de vie ». Le but est d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants. Deux orientations transversales doivent être prises en compte la citoyenneté et la participation des habitants et la lutte contre les discriminations. Ce contrat ainsi porté est en réel accord avec le contrat de projet avec comme axe prioritaire l'accompagnement des habitants au sein des projets urbains.

Au centre social Jean Gueguen, le quartier du Bourg est de rang 3. Il n'est donc pas prioritaire dans la demande de subvention, ce rang permet simplement de coordonner les moyens de droits communs existants. Nous comprenons qu'à différents niveaux, la DSP Léo Lagrange est dépendante de la municipalité.

3. L'interdépendance de la DSP avec les volontés municipales

Une convention existe entre la DSP Léo Lagrange et la municipalité. Celle-ci est très concise et explique uniquement la technicité de chaque structure. Par ailleurs, un comité technique se réunit tous les deux mois, avec les centres sociaux, l'élu de référence du pôle social, le CCAS, le directeur de la DSP Léo Lagrange. Il aborde les futurs projets à venir pour qu'ils soient validés ou non par cette instance.

Pour des projets délicats à aborder vis-à-vis des élus, ces projets seront validés au bureau municipal présidé par le maire. Participant aux CUCS, les centres sociaux ont des relations très étroites avec le CCAS qui travaillent essentiellement sur la politique de la ville, ainsi ces deux institutions sont partenaires et ont des projets en commun. Nous comprenons bien que la DSP Léo Lagrange n'a pas une position neutre. Vu que la ville soutient cette association, il est donc plus aisé de mettre en place des projets. Cependant, il y a peu de liberté d'exécution dans les fondements des projets. Chaque action autour de l'urbanisme doit être mise en place en essayant au maximum d'apporter le plus d'objectivité possible. Chaque détail doit être pensé avec une certaine neutralité et ne doit en aucun cas mettre en cause les volontés municipales.

Travaillant essentiellement sur l'urbanisme, toute activité, toute diffusion de documents sont validées par l'élu de référence, par le chargé de mission de l'urbanisme et par une des chargées de mission de la politique de la ville. Ainsi, pour certains outils, mon vocabulaire a été transformé au profit de techniciens ou d'élus. Néanmoins, ce soutien permet d'améliorer mes actions grâce à des personnes qui ont des compétences spécifiques et pointues. Pour créer un point de départ à la mobilisation des habitants, il est essentiel de percevoir ce qu'il a été fait avant mon arrivée.

C. L'heure du bilan à travers l'article de la revue *Urbanisme*

J'ai choisi de présenter les différentes formes de participation des habitants durant l'ORU à travers un article « Trélazé, une transformation concertée, entretien avec Marc Goua », de la revue *Urbanisme*[18], car il est symptomatique d'une volonté de créer une nouvelle image par l'initiative des associations et des habitants. (***cf. Annexe 5***).

1. L'identification des différents acteurs

« Originalité », « dialogue », « précurseur », « pari » sont les mots utilisés par Marc Goua pour annoncer son projet urbanistique. Dès le début de cet entretien, il amène les problématiques, il veut « amener la mixité sociale » et « désenclaver le quartier » à travers une nouvelle urbanisation. Cependant, l'urbanisation n'est pas le facteur suffisant à la mixité sociale. Pour contrer au chômage, la création, en parallèle de l'ORU, de nouvelles entreprises, ont permis la création d'emplois pour les trélazéens. Par la pression politique, les élus ont demandé aux différentes entreprises d'embaucher un maximum de personnes sur la commune. Le maire et son équipe sont très présents sur le territoire et possèdent de véritables motivations pour améliorer le cadre de vie des habitants. L'agglomération et la ville d'Angers sont également en partenariat avec Trélazé avec le CUCS commun « habitat et cadre de vie ».
L'entretien met en avant le positionnement de la ville, « Trélazé est généralement citée comme une démarche exemplaire en matière de concertation et de participation des habitants[19] ».
Ainsi, d'une part, les habitants ont participé à diverses formes de concertation. D'autre part, trois conseils consultatifs ont été mis en place.
Composé de 25 trélazéens, le conseil des étrangers a pour vocation de donner la parole aux communautés étrangères trélazéenne. Le conseil des enfants, avec 29 membres scolarisés à Trélazé, du CM1 à la 5e, est élu par les élèves des différents établissements scolaires de la ville, il est le porte-parole des attentes de la jeunesse. Pour finir, le conseil des sages (avec 33 Trélazéens de plus de 55 ans) peut formuler des propositions ou donner son avis municipal. A travers ces instances, on remarque qu'il y a une réelle motivation à donner la parole à toutes les classes sociales.
Ajouter à ces acteurs, la vie associative est très présente lors des projets urbains. Il cite les deux centres sociaux. De plus, il explique l'importance de la structure de Ginette Leroux et son rôle avec les 13 associations présentes aujourd'hui dans son sein. Après avoir identifié les différents acteurs, nous allons percevoir les différentes formes de concertation.

2. Les formes participatives

En 2003, les ateliers de l'avenir sont cités en premier exemple. Cette journée d'étude permettait de présenter le projet aux habitants et de connaître les besoins des populations dans leur quartier. Les deux éléments discutés, qui ont fait l'objet de deux groupes de travail, sont les commerces et les écoles. Selon l'article, le maire avait l'idée d'une superette, cependant, le besoin des habitants a primé sur sa motivation car le supermarché a pris le pas sur la superette. Les populations demandaient des petits commerces de proximité. Aujourd'hui, ils sont présents mais non au cœur du quartier. Seul, un restaurant Kebab est présent. Ne s'agit-il pas là d'une nouvelle stigmatisation ? Par la suite, ces ateliers ont permis de modifier quels desseins des architectes avec notamment l'absence

18 Antoine Loubière, « Trélazé, une transformation concertée, entretien avec Marc Goua », dans la Revue *Urbanisme*, hors série, février 2007, N°30, p. 34-36.
19 *Ibid*.

de grilles autour des cours.
Pour informer sur le projet, une maquette fut réalisée en 2006 par un habitant et des jeunes de 12 à 16 ans grâce à un partenariat entre le CSA Ginette Leroux et la municipalité. Cette maquette représente le quartier des Plaines / Petit Bois après la finalisation des travaux. Elle est le support des points info ORU. Ainsi, tous les mois, elle se déplace à l'extérieur, au marché par exemple afin de dialoguer autour du projet.
Les enveloppes de quartier sont également mentionnées. Chaque année, trois réunions prennent forme dans trois zones du territoire. Cette enveloppe permet aux habitants de choisir, et d'investir sur une problématique précise dans leur quartier. L'objectif est aussi de les informer sur les différents aménagements urbains. Ce système est bien souvent l'objet d'intérêt personnel ou de contre pouvoir. En effet, cette année, les habitants ont demandé des explications sur la suppression d'un poste à la médiathèque. Durant une heure environ, il s'agissait de régler des conflits politiques. Les différents projets urbains ont été présentés, puis les demandes d'investissements ont été formulées. Des tables de ping pong, des nouvelles places de parking ont été demandées.

3. Et le reste de la ville

Dès la première phrase, on comprend que certaines personnes se plaignent de l'importance de l'ORU sur les autres quartiers. Car, certains quartiers sont également en difficulté. Par exemple, le quartier de la Petite Bretagne est une véritable bille à la délinquance. La rénovation de la mairie, la création d'un supermarché et la création de la structure de Jean Gueguen sont les éléments qui justifient la préoccupation des autres quartiers.
La notion de déplacement est énoncée pour montrer que toutes les problématiques y compris les problématiques morphologiques de la ville sont prises en compte. Cependant, les quartiers de la Pyramide, de Malaquais, et de la Maraichère sont inexistants, ce sont des quartiers intermédiaires qui participent peu à la vie de la ville du point de vue de cet entretien.

Ce chapitre met en évidence les liens étroits entre les centres sociaux Léo Lagrange et les volontés municipales par son statut de DSP. De plus, le contrat de projet lié aux deux centres sociaux s'inscrit dans une cohérence territoriale avec comme axe prioritaire « accompagner les habitants au sein des projets urbains » financé dans le cadre du CUCS « un nouveau quartier pour tous ». Pour finir, Trélazé est dans une dynamique de participation locale par l'émergence d'instance de concertation et de conseils consultatifs.

Cette première partie qui a pour vocation de diagnostiquer un territoire pour préconiser des actions de médiation du paysage annonce une véritable complexité.
En effet, mi-ville, mi-banlieue, mi-campagne, sans réel centre ville, Trélazé est une ville peu banale par sa morphologie et son histoire. Face à un bilan économique lourd depuis les années 1980, Trélazé émet des solutions pour contrer à cette crise certaine. C'est au sein des projets urbains que la municipalité fait le pari. Ainsi, le quartier des Plaines / Petit Bois, quartier dit « sensible », change de visage par son ORU quasi finalisée. Les volontés politiques « espèrent ainsi favoriser les rapports centre-périphérie, favoriser la mixité sociale afin d'éviter la « ghettoïsation » des populations et assurer la cohésion sociale[20] *».*

20 Marie-Laure Beaufils, Yves Janvier, Josée Landrieu, *Aménager la ville demain : une action collective*, Saint Etienne, éditions l'aube, p.12.

De l'autre côté, la ZAC de la Quantinière/Guérinière s'implante au sein d'un espace rural. Les centres sociaux dans lesquels je m'inscris ont un double enjeu politique, d'une part ils sont en DSP et d'autre part, ils portent la politique de la ville avec notamment le financement de l'axe prioritaire du projet social «accompagner les habitants dans les projets urbains» grâce au CUCS «habitat et cadre de vie».

Pour finir, un réseau partenarial est existant entre les élus, les conseils consultatifs, les associations d'habitants, et les centres sociaux. Plusieurs instances ont coexisté et pour certaines coexistent toujours, en associant les habitants (de l'information à la co-construction des projets, en passant par la consultation et la concertation).
Cependant, aujourd'hui, il faut de nouveau refaire vivre le CUCS intitulé «un nouveau quartier pour tous» pour le centre social Ginette Leroux entre autres, afin de favoriser l'appropriation par les habitants des transformations vécues et améliorer la participation à la vie locale.

_

INFORMER, SENSIBILISER & SE CONCERTER, UNE MÉDIATION AUTOUR DU PAYSAGE ?

Cette partie illustre les différentes actions effectuées durant mon stage. L'utilisation de verbes transitifs exprime des nécessités d'agir suivant trois directions qui structurent cette partie, l'information, la sensibilisation et la concertation. Cette organisation permet de prendre en compte toutes les démarches qui sont très diverses. La plupart des actions sont portées par le CSA Ginette Leroux dans le cadre de l'axe prioritaire du projet social soit « accompagner les habitants au sein des projets urbains ». Ainsi, elles se situent dans le quartier des Plaines/ Petit Bois. Cependant, certaines sont en collaboration avec le centre social Jean Gueguen du Bourg. Seule la création du fond de carte et de la charte du parc de Jean Gueguen est propre à ce dernier.
Elles ne sont pas dans un ordre chronologique, elles n'ont pas forcement de suite logique entre elles néanmoins elles contribuent à l'élaboration d'une certaine forme de participation.
Cette partie ne traitera pas de la question du paysage, vocabulaire incongru pour les habitants, cette notion interviendra seulement dans la troisième partie qui clarifiera ce choix. Elle se limite donc aux objectifs des différentes actions avec la méthode utilisée, les finalités et l'évaluation ***(cf. annexe 6)***

CHAPITRE 1 : INFORMER

Comme nous l'avons vu précédemment dans le diagnostic territorial, l'information est un élément clef pour comprendre le projet et de fait, pour mieux l'accepter. Informer, c'est « faire savoir quelque chose à quelqu'un, porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un […] c'est recevoir une information complète, objective. » (Définition issue du Centre National de Ressources textuelles et lexicales). Très vite, nous nous sommes rendus compte de la carence en information dès la première action. Une stratégie communicative a été mise en œuvre pour un double enjeu, informer les habitants sur la finalité de l'ORU et sur des différentes actions à venir. En amont, et durant une partie du projet ORU, la communication sur cette opération était visible chaque mois. Cependant, en 2008, une nette coupure est apparue pour différentes raisons de l'ordre des ressources humaines. Un véritable bouleversement a eu lieu, au départ, la municipalité avait l'ambition de communiquer puis aujourd'hui, c'est la demande des habitants.
Nous allons analyser la nécessité de la communication orale, puis la communication écrite sera également une source, une trace de mémoire des échanges durant les temps oraux.

A. La communication orale

La communication orale s'est effectuée sur différentes périodes. En effet, les points info ORU qui étaient déjà présents avant mon arrivée, se sont poursuivis. De plus, grâce à l'initiative de certains habitants, nous avons pu communiquer de manière très informelle.

1. Les points info ORU

Pour aller au plus près des habitants, les points info ORU informent dans des lieux de proximité comme des centres de loisirs, des écoles, des commerces, des événements festifs. Portées par le CSA Ginette Leroux, ces actions sont destinées aux habitants des Plaines/Petit Bois.
Ces points d'information sont également animés par le chargé de mission de l'ORU et par une

représentante du CCSA afin de renseigner au mieux. Nous avons effectué trois points info ORU. Le premier Point Info ORU s'est déroulé au mois de mars durant une journée dans un hall d'immeuble du Toit angevin en complémentarité avec d'autres actions. Peu de personnes sont venues à cette manifestation car ce point était peu visible. La communication de ce dernier n'a pas été efficace.

Le deuxième point info ORU, devant le centre commercial Bellevue, a permis de brasser toutes les sorties et les entrées durant 2 heures au mois de mai. Ainsi beaucoup de personnes se sont intéressées à la maquette. Néanmoins, les centres commerciaux restent des lieux difficiles pour atteindre les habitants, qui pensent à une action commerciale. Les plus intéressés et les plus questionnant sont en partie des non trélazéens ou des personnes désireuses d'acheter ou louer un logement. Le troisième Point info ORU fut lors de la fête de quartier « les arts en fête » durant une journée au mois de juin. Tous les supports finaux des actions de sensibilisation depuis le mois de mars, que nous présenterons par la suite, étaient exposés. Cependant, il n'est pas évident d'être attentif aux remarques, d'aller vers les habitants durant 7 heures.
J'ai voulu évaluer l'impact des points Info ORU à l'aide d'un questionnaire. Cependant, sa mise en œuvre fût délicate car les lieux ne sont pas réellement adéquats. Certains passent seulement pour quelques renseignements et ont peu de temps de disponible. Ce que nous pouvons évaluer d'ores et déjà, ce sont les horaires qui doivent être appropriés. En effet, les points info ORU doivent être ponctuels et ne peuvent pas dépasser une durée de deux heures car il faut être en permanence au-devant des habitants pour les interpeler, les intéresser. Les lieux de fréquentation doivent être des lieux de rencontre où les habitants ont la possibilité d'échanger. Les centre commerciaux ne sont pas propices car bien souvent les personnes sont pressées. Malgré cela, la seule présence de la maquette et des personnes référentes crée toutes les conditions et les moyens aux habitants pour échanger sur les opérations urbaines. Cette présente montre la volonté municipale de toujours informer les habitants au plus près. ***(cf. Photo n°1 p.4)***

2. Les rencontres informelles

Après le premier point info ORU, nous avons élaboré une communication écrite afin d'informer sur les différentes actions. Pour distribuer ce tract, nous sommes allés sur le terrain régulièrement pour, d'une part, connaître les habitants et d'autre part, les sensibiliser aux différentes actions.
(cf. Photo n°2 p.4)
En somme, à l'initiative d'un habitant et d'un président d'une association, nous avons développé une stratégie d'information orale. Nous l'avons fait en trois temps, le premier, au centre commercial Bellevue, le deuxième à la sortie des écoles et le dernier durant le marché du jeudi matin, place Picasso.
Nous étions repérés par des tables et des chaises, un parasol et différents supports écrits. Dans le centre commercial, encore une fois, les habitants pensaient que nous étions des représentants, l'impact était moindre. Les sorties d'école étaient un lieu propice aux échanges, tous les parents d'élèves étaient très attentifs à nos discours et ont conservé précieusement les documents. Durant le marché, nous n'étions plus des commerçants, mais des représentants politiques pour les élections européennes. Le marché, étant peu développé aujourd'hui, nous avons touché personne.
Nous avons pu constater que le lieu idéal était les sorties d'écoles. Cependant, ces mêmes parents informés n'ont participé à aucune action ensuite. La difficulté de travailler avec les habitants est de transmettre des informations précises pour une compréhension efficace.
Ce dernier est bien ardu étant donné qu'ils n'ont pas en leur possession le contrat de projet, les finalités des actions… Néanmoins, cette étape en soi est véritablement un début d'implication de la part des habitants. Par conséquent, ces actions ont un double objectif, rencontrer les habitants du quartier, pour échanger, se faire connaître et sensibiliser les habitants initiateurs pour les impliquer

dans d'autres projets en leur confiant des responsabilités.

Ces actions de communication orale ont pour but d'être présent sur le quartier physiquement. Les structures comme les centres sociaux n'ont pas de légitimité si les habitants ne s'impliquent pas. L'information est le point de départ d'une possibilité de mettre en place des actions de sensibilisation. Cependant, parallèlement à ces actions, régulièrement, je me manifestais dans des associations pour présenter les différents projets.

B. La communication écrite

En complément de la communication orale, des supports écrits laissent en mémoire, le nom des actions, les dates, les interrogations, etc. Le tract, que nous avons vu précédemment, apporte un calendrier d'une programmation thématique en lien avec le quartier des Plaines / Petit Bois. Mais de manière plus emblématique et plus informative, nous avons mis en place plusieurs outils qui deviendront peut-être des documents clefs pour échanger, pour discuter des enjeux de l'urbanisme, afin de créer un lien entre les habitants et les institutions. Le mémento est un outil destiné aux habitants des Plaines / Petit Bois financé dans le cadre du CUCS. Il fait trait d'union avec le reste du territoire et notamment avec le quartier du Bourg. De plus, pour la ZAC Quantinière / Guérinière, nous anticipons la communication avec le mémento mais également avec un fond de carte qui sera le support d'échanges et d'interrogations.

1. Le mémento, trace des échanges

Les objectifs fondamentaux du mémento sont de continuer à informer les habitants des Plaines / Petit Bois sur l'O.R.U et de leur proposer un support qui conserve une trace des échanges. Plus largement, il s'agit également de renseigner les habitants du quartier du bourg des transformations urbaines vécues par les habitants du quartier Plaines / Petit Bois. Le but est de les faire participer au projet de la ZAC Quantinière / Guérinière pour anticiper les appréhensions et les changements. Étant un outil trait d'union, nous voulions renforcer les liens sociaux entre les deux quartiers et accroitre l'identité trélazéenne propre à chacun.
Cet outil permet de découvrir le quartier des Plaines / Petit Bois à travers les regards des habitants suivant leurs questionnements durant les points info ORU et durant d'autres échanges informels. Ce mémento serait sur une base d'une dizaine d'exemplaires. Il est donc un outil éphémère. Ce dernier traite de plusieurs thématiques comme les informations utiles, la participation des habitants et le cadre de vie. Les deux mémentos, à l'heure actuelle, sont, pour le premier, sur les informations utiles avec la sous thématique des commerces et services, et pour le deuxième, sur la participation des habitants avec la sous thématique des associations et lieux d'échanges. Ils possèdent une forme fixe avec une charte graphique afin que chacun puisse le repérer et l'identifier facilement. ***(cf. Photo n°3 p.4)***
De plus, le mémento est un trait d'union entre les habitants et la municipalité. Ce support, qui peut paraître anodin, est vivement contrôlé par la municipalité. Il a été validé au comité technique, puis en bureau municipal. Les techniciens de la ville et les élus de référence en fonction de la thématique sont les personnes ressources pour établir le contenu. Il a pour finalité de devenir le réel support d'une participation. Il serait entièrement géré par les habitants. Il est difficile, aujourd'hui d'évaluer son impact car un seul exemplaire à ce jour est sorti. Le fait que des habitants puissent l'administrer apporterait une évaluation d'envergure. Une communication qu'elle soit écrite ou orale doit être l'objet d'une réflexion de fond, elle ne s'improvise pas. Ainsi, elle s'anticipe.

2. Un fond de carte, une communication anticipée

Les ateliers urbains, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), et le centre social Jean Gueguen, avaient comme visée d'effectuer une carte du quartier du Bourg et de son extension en 2008. Ils consistent à informer les habitants sur les changements que produiront la ZAC Quantinière/ Guérinière. Ce projet n'étant pas totalement finalisé, nous avons anticipé sa réalisation pour pouvoir reconduire les ateliers urbains dès le mois de septembre 2009.
Cette carte dessine le quartier du bourg aujourd'hui. En plusieurs exemplaires, et en différentes couches d'informations, elle permet d'être modifiée au grès du temps avec les habitants selon l'évolution des travaux de la Quantinière/ Guérinière. Elle devient trace de mémoire, trace des échanges. Nous allons pouvoir confronter au fur et à mesure du temps l'évolution des différentes interrogations concernant cette ZAC. Pour une bonne lecture, elle doit comporter un certain nombre de choses pour que les habitants puissent se repérer. En concertation avec la graphiste du CAUE, la responsable du centre social et moi-même, nous avons déterminé un cahier des charges intégrant un certain nombre de points avec leurs objectifs ***(cf. annexe 7)***. Cette carte est donc un outil indispensable pour favoriser les échanges.

Nous percevons dans ces exemples ci-dessus que la volonté d'informer est plus forte en amont des changements urbanistiques car cette information est essentielle pour faire accepter le projet. Cependant, au fur et à mesure de l'avancée du projet, elle devient moins constante, presque inutile pour les décideurs car elle a un coût et n'a plus d'intérêt à proprement parler. Ainsi, la demande s'effectue par les habitants qui sont toujours inquiets des tournures que vont prendre les opérations urbaines. Une information écrite ou orale s'effectue en partenariat avec des institutions différentes pour créer une information la plus objective possible. La temporalité est un facteur qui doit être pris en compte car les rencontres supposent une difficulté supplémentaire à l'efficacité.
L'information apporte un climat de confiance entre les habitants et «la chose politique», si celle-ci est rompue, les habitants peuvent se sentir lésés comme c'est le cas pour un certain nombre qui regrette l'ancien quartier, qui parle de «mort du quartier».
L'information permet également d'échanger avec les habitants, de les connaître, connaître leurs inquiétudes, leurs envies, leurs motivations. Cette base est le point de départ et participe aux actions de sensibilisation autour du paysage.

CHAPITRE 2: SENSIBILISER

A. Les balades urbaines pour l'apport d'une conscience paysagère

Issue du vocabulaire musical, la balade est «une flânerie, une promenade sans but précis» (CNRTL). L'adjectif urbain quant à lui exprime ce qui appartient à la ville. Ces balades ont pour objectif d'*y voir quelque chose* où à la base, il n'y avait pas de but précis à part de se promener à son rythme sans réel parcours défini au préalable. Un parcours est l'«ensemble des relations d'un acteur à l'espace lors de pratiques de déplacement, manifestant et renforçant ses compétences spatiales[21]». Il est souvent quotidien et répétitif, à l'opposé, la balade urbain apporte un nouveau

21 Jacques Levy, Michel Lussualt (sous la direction de.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op. cit*, p. 690.

regard sur notre quotidien grâce à son caractère événementiel. Ces balades concernent le quartier des Plaines / Petit Bois.

1. La balade vers le vert patrimoine

Cette journée est sur l'initiative du toit angevin avec comme programme de sensibiliser les habitants à la valorisation des déchets et aux espaces verts. De notre point de vue, il s'agissait de faire ou refaire découvrir le nouveau quartier des Plaines / Petit Bois avec comme thématique les espaces verts, cette action de sensibilisation fut la première durant mon stage.

En parallèle de la balade matinale commentée et animée par le service espaces verts, nous avons réalisé des guides afin d'animer la seconde balade urbaine, l'après-midi. L'idée était de créer deux guides, un à destination des adultes, l'autre à destination des enfants. Le premier est accompagné d'un appareil photo jetable de 24 poses. Par binôme, durant la balade, les habitants prennent des photos, un lieu, un détail, un paysage suivant son envie et quatre questions sont à compléter en fonction de la photo prise pour apprécier sa valeur. Ce dispositif d'évaluation du paysage est bien connu notamment avec l'expérience thiernoise d'Yves Michelin[22] qui démontre que le support visuel et surtout la photographie permet de cerner les différentes dimensions du paysage.

Pour le guide des enfants, sous forme d'un cahier de jeux, son but était de se repérer et de repérer les aires de jeux lors de la balade. Des jeux sur la différenciation entre l'espace privé/ l'espace public, sur l'architecture, les espaces verts permettaient de s'arrêter sur certains détails de la vie quotidienne. ***(cf. Photos n° 4, 5, 6 p.5)***

Avec un animateur de Léo Lagrange, nous avons établi un parcours pour la deuxième promenade intégrant un certain nombre d'espaces verts, d'aires de jeux et un large panel des constructions réalisées et avancées.

Pour la première balade, le service espaces verts avait défini un parcours très précis, une trentaine de personnes y ont assisté. Ce parcours traitait de reconnaissance des végétaux, de l'entretien des espaces verts, de la composition des différents paillages et ses propriétés et de la gestion différenciée notamment avec le bassin d'orage. Le guide des espaces verts utilisait un vocabulaire très technique qui pouvait en dérouter certains. ***(cf. Photo n°8 p.5)***

J'ai animé la seconde balade avec l'utilisation des divers guides. Dix enfants de l'accueil de loisirs Jean Gueguen étaient présents avec une animatrice et deux adultes nous ont suivis afin de prendre les photos. Les enfants étaient très impliqués et intéressés par la cahier de jeux, cependant l'accompagnatrice semblait peu engagée dans la thématique. Au final, j'ai abandonné les deux seuls adultes qui nous suivaient car nous nous sommes laissés déborder par l'animation avec les enfants.

De mon point de vue, cette première action s'apparente plus à un échec qu'une réussite. Tous les outils que j'ai mis en place ont été très peu utilisés et sont inexploitables vue le nombre insignifiant de guides complétés. Le premier constat est la difficulté de mobiliser les habitants, la communication n'a pas été efficace. C'est dans ce contexte qu'un programme thématique a été établi afin de mettre en œuvre une forte communication à l'aide du tract expliqué en amont.

Puis, le vocabulaire non adapté peut être source d'incompréhension entre les techniciens, non formés pour ce genre d'activité et les habitants utilisant leur propre vocabulaire. De plus, la motivation, l'investissement et le temps de tous les acteurs sont des facteurs essentiels à la réussite

22 Yves Michelin, *Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : Représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montage thiernoise*, 1998, Cybergo, n°65, http://www.cybergeo.eu/index5351.html, 04/04/09.

d'une action. Mais, la première balade a sensibilisé les habitants à la nécessité de protéger les espaces verts. Aussi, la compréhension de la gestion des espaces différenciés a permis aux habitants d'appréhender un espace qui leur semblait mal entretenu.
En outre, cette journée fut le fruit d'une grande maturation pour développer des nouveaux projets avec l'utilisation d'outils déjà préétablis et l'élaboration d'une meilleure communication.

2. La balade pour être acteur de son territoire

Prenant en compte toutes les interrogations de la première, la seconde balade devait être animée par l'urbaniste qui a conçu les plans de l'ORU. Dans un délai assez court et une invitation délicate vis-à-vis du politique, nous avons décidé de concevoir un autre type de balade. En effet, pour être attrayant, nous l'avons nommé la « balade des cinq sens ». Pour cela, nous avons mis en place des outils qui se réfèrent aux cinq sens.
Nous avons réutilisé le support de la photo. Dans ce même concept, l'usage de dictaphone avec son guide (identification du son et de sa localisation) et l'usage d'un guide sensoriel destiné à symboliser l'odorat (permet de qualifier le paysage avec les cinq sens) apportaient deux sens supplémentaires. ***(cf. Photo n°7, p.5)***
Pour animer la deuxième partie de la balade, le goût s'effectue grâce à la dégustation de produits du terroir pour ainsi « goûter le paysage », le toucher s'effectuait grâce à un tapis sensoriel conçu par les services espaces verts qui mettait en avant 5 matériaux de paillage utilisés dans les massifs.
Pour m'épauler, le coordinateur jeunesse, l'animatrice chargée d'animation globale et le chargé de mission de l'ORU étaient présents dans la conception et la réalisation. Nous étions une vingtaine dont beaucoup de personnes invalides. Après une brève explication du concept, chacun a joué le jeu et a utilisé un outil qui lui semblait le plus adapté. Durant la balade, le groupe ne se suivait pas réellement, chacun allait à son rythme. Certains ont pris les devants et ont dirigé le groupe comme une errance sans prendre en compte un parcours préétabli. Ce chemin paraissait logique à tous. Durant l'apéritif, temps convivial et espace de discussion, les habitants étaient ravis de cette visite. Ils ont compris l'utilité de certains lieux grâce aux explications du chargé de mission de l'ORU et ont découvert des espaces accessibles à tous.
J'ai remarqué que le guide sensoriel a très peu été utilisé. Le concept est difficile à appréhender. Ces guides demandent un temps d'élaboration pour les compléter et demandent beaucoup d'abstraction à l'espace. Cependant, les guides photo ont très bien été compris par l'ensemble des habitants. Nous avons pu tester deux choses, le remplir spontanément durant la balade, et le compléter ensuite après quelques jours. Il est évident qu'avec un peu de recul, les commentaires sont beaucoup plus riches. Grâce aux photos et aux commentaires, j'ai conçu un album du quartier avec comme sous titre « des ambiances paysagères conçues par les habitants ». Cet album interroge sur les repères des habitants. Les photos présentent des détails comme un banc, un passage piéton, il y a très peu de vues d'ensemble. En général, le nouveau quartier est bien perçu et peu critiqué. Etant donné que quatre personnes étaient à mobilité réduite, de nombreux commentaires sont sur l'accessibilité. Puis, il y a un véritable intérêt sur les espaces récréatifs et les espaces verts. On comprend rapidement que les habitants s'intéressent avant tout à leur cadre de vie.
(cf. Photos n° 9-10 p.6)
A la fin de l'album, la présentation des réponses aux guides sensoriels et aux guides des sons permet de l'améliorer. Le résultat du guide des sons est intéressant et qualifie le quartier. En effet, les personnes, qui ont enregistré ces sons, abordent les mêmes thématiques. Il s'agit de bruits de la circulation et des espaces verts comme l'enregistrement de l'écoulement de l'eau. Une personne a également enregistré la vie du quartier : un enfant qui pleure, la fête de l'école, des discussions, etc. Ce guide permet de compléter le visuel.
Cette balade n'avait pas comme but d'expliquer les différents usages mais de devenir acteur de sa

propre déambulation. Les uns et les autres se sont suivis en se créant leur propre parcours. Chacun a déterminé ce qui lui était important dans son quartier et il l'a animé.
Cette action n'a pas été finalisée car l'album aura dû être fait par les habitants, il devrait être un outil de dialogue, un outil pour améliorer son cadre de vie. Ayant comme bien souvent des impératifs de temps, j'ai dû réaliser cet album seule.

À travers ces deux exemples, nous pouvons dorénavant percevoir la nuance entre un parcours commenté et une balade urbaine. Le parcours commenté aborde des thématiques précises et élabore certaines règles comme la protection des espaces verts, les habitants sont généralement passifs. La balade urbaine, à l'aide d'outils simples, permet aux habitants de s'approprier le territoire en prenant en compte des éléments dont ils ne discernaient pas l'existence avant. Proposant son propre itinéraire dans une dimension collective tout en créant des supports issus de la sensibilité de chacun, une conscience paysagère prend forme. La balade urbaine révèle également des liens sociaux qui se créent entre les habitants. Dans une perspective plus large, l'identification des repères spatiaux aborde une autre thématique sur l'usage de l'espace.

B. L'identification et la consolidation des repères spatiaux

Lors de bouleversements urbanistiques, l'appropriation du territoire s'effectue avec l'établissement de repères spatiaux s'inscrivant dans la mémoire collective. En effet, « le géographe doit donc se préoccuper de la façon dont un individu, un groupe social, « voient », se représentent la ville. Chaque individu a une image de son quartier, de sa ville, de son pays. Cette représentation est partielle, personnelle, incomplète, symbolique. […] Cette géographie des représentations spatiales est absolument essentielle pour comprendre les villes et replacer l'homme au centre des préoccupations[23]. » L'analyse de ces images apporte l'identification des représentations symboliques des habitants face à la ville et indéniablement prend en compte la façon dont le paysage est vécu. A travers des ateliers auprès d'un public diversifié, nous allons comprendre l'importance de ces repères spatiaux. De plus, ces ateliers seront également un point de départ à une consolidation de ces repères.

1. Les ateliers de perceptions concentriques

Dérivés de la carte mentale, les ateliers de perceptions concentriques ont pour but de connaître les différents repères au sein de la ville. Le quartier des Plaines / Petit Bois étant bouleversé, il semble essentiel de savoir si les anciens et les nouveaux habitants du quartier se créent de nouveaux repères et plus largement si les trélazéens se représentent la ville. Il s'agit également de comparer la perception de la ville à travers plusieurs regards, selon l'âge, selon le quartier d'habitation, selon la catégorie socioprofessionnelle.
Son nom un peu complexe est né d'un concept, d'une supposition de notre part. Si chacun propose le plan de son quartier ou de sa ville, nous allons avoir la perception[24] de la personne sur son environnement. De plus, suivant son âge et sa catégorie socioprofessionnelle, les perceptions vont s'élargir, imposer une échelle plus importante. Lorsque l'on a 7 ans, on a la perception de son

23 Jean pierre Paulet, *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 201.
24 La perception est « une opération psychologique complexe par laquelle l'esprit, en organisant les données sensorielles, se forme une représentation des objets extérieurs et prend connaissance du réel »(CNRTL).

quartier et lorsque l'on a 45 ans, on a une perception à l'échelle de la ville. Le mot « concentrique[25] » prend alors tout son sens, la perception d'une personne va être entourée par une autre, le quartier enveloppe la ville. L'objectif était de créer un plan collectif de la ville. Durant les ateliers, chacun s'exprime librement en dessinant un plan de Trélazé à sa propre échelle en y inscrivant son âge, son quartier et sa situation. Ainsi, à travers un document explicatif, nous avons sollicité un certain nombre d'organismes pour y participer comme le CME, le collège Jean Rostand, la Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), Lire, écrire, compter (LEC), etc. ***(cf. Photos n°11 & 12 p.6)***
Dans un premier temps, suivant l'âge des sondés, les réactions ne sont pas les mêmes, les enfants et les adolescents réalisent simplement et en toute spontanéité cet exercice. En général, ils possèdent leurs propres points de repères. Par exemple, Alexia, 13 ans, collégienne à Jean Rostand se repère à partir du collège et du complexe sportif. Puis après l'avenue de la République, elle identifie le quartier du petit bois à travers les bâtiments et les parkings. Des poubelles, les parterres fleuris et le rond point sont des éléments présents. Sa perception se limite à une portion très réduite de son quartier, de son espace vécu.

Pour les adultes, cette activité est beaucoup plus compliquée, car l'appréhension du dessin, la peur d'être jugé, la peur de ne pas savoir sont des facteurs angoissants pour eux. De plus, cet exercice les confronte à leur propre espace vécu, leur bien-être ou leur mal-être dans leur quartier. Ainsi, je me suis confrontée à une femme ayant de véritables difficultés face à cet atelier.
En effet, elle m'expliquait sa souffrance depuis la transformation du quartier. Elle symbolisera la ville de Trélazé par la rocade est qui est bruyante et les conteneurs qui la dérangent. Quant à Roger, 80 ans, il séjourne en foyer logement, sa vision de la ville est une grande allée arborée avec des oiseaux sans aucune identification spatiale. Il semble déconnecter du monde réel. Les repères dans le quartier du bourg sont précis et sont évidents pour les habitants. En effet, il y a la mairie, le cimetière, des commerces, etc. ***(cf. annexe 8)***
Le constat est probant, les personnes d'un âge mur et ayant une activité professionnelle à l'extérieur de la ville, s'approprient l'ensemble de la ville. Le dessin de Pascal 49 ans est une véritable abstraction de la ville avec des symboles qui permettent d'identifier Trélazé très facilement. Il nomme seulement la rue Jean Jaurès, puis les éléments emblématiques comme la manufacture des allumettes, la mairie, les anciennes carrières, le musée de l'ardoise, alors que les plus jeunes et les personnes âgées se limitent à leur environnement très proche.
À travers cette cinquantaine de réalisations, on comprend que ces dessins permettent de repérer les différents usages individuels de la ville, le quartier des Plaines / Petit Bois est difficile à intégrer par ses usagers. Les habitants inscrivent les travaux, des terrains vagues, des buttes, des espaces vides. De plus, les nouvelles structures ou les nouvelles rues comme la rue Pierre Mendès France n'ont pas du tout été notifiées. Les représentations du quartier du bourg et du quartier Jean Jaurès sont beaucoup plus visibles.

Ayant eu beaucoup de difficultés à concevoir un plan avec ces productions d'échelles très différentes, la réalisation d'un livret avec les dessins classés selon les quartiers et selon l'âge permet de visualiser le résultat dans son ensemble. Pour accompagner ce livet, un poster a été effectué. Ce poster deviendra la base des ateliers urbains pour échanger avec les habitants. ***(cf. Photo n°13 p.6)***

25 «Qui a un même centre, qui se développe autour d'un même point, un premier élement enveloppant un second et vice-versa». (CNRTL)

Il permettra également de reconstituer un plan avec les dessins de son choix qui semblent les plus représentatifs de son quartier. Cet atelier serait donc un intermédiaire avec le futur projet du bourg. Pour conclure, il a été la base de nombreux dialogues avec les habitants, un certain nombre de questionnements concernant le cadre de vie et la notion de paysage ont pris forme. Cet atelier de perceptions concentriques fût intégré au sein d'un projet à l'école élémentaire Paul Fort.

2. La conception d'une exposition avec une école

En collaboration avec une animatrice de Léo Lagrange, nous avons mis en place un atelier «mon quartier» durant trois mois, une heure par semaine lors du temps du midi à l'école Paul Fort.
Au sein du quartier Plaines/Petit Bois, cette école a changé de place au cours de l'ORU, elle se situe maintenant au cœur du quartier.
Les objectifs de cette activité sont d'élaborer verbalement, visuellement un langage autour des changements urbains dans la vie quotidienne des enfants. Par la suite, il s'agit de permettre aux enfants de s'approprier leur territoire face aux bouleversements provoqués par l'ORU.
Nous avions 10 séances avec des enfants de CP au CM2. Les quatre premières séances consistaient à représenter son cadre de vie, à dessiner sa maison puis à élargir son dessin au quartier. Dans ces mêmes séances, nous récoltions des paroles d'enfants sur l'ORU grâce à des dictaphones pour échanger sur les changements vécus. Nous découpions des articles de presse, des photos grâce aux archives pour visualiser le quartier d'hier, les différents travaux et le quartier d'aujourd'hui.
Ensuite deux balades urbaines se sont effectuées. Comme un jeu de piste, les enfants avaient un parcours à faire en suivant un plan et possédaient les photos des anciens bâtiments comme l'ancienne école Paul Fort, la tour Picasso, l'ancien centre social Ginette Leroux. Ils devaient repérer l'emplacement de ces anciens bâtiments et prendre une photo d'aujourd'hui.
Ces photos, les articles de presse et les paroles d'enfants ont été le support d'une exposition qui a eu lieu lors de la fête de l'école et durant les «Arts en fête».
Ainsi les quatre dernières séances étaient des ateliers artistiques pour l'élaboration de panneaux photos afin de tenter d'illustrer l'évolution de leur cadre de vie.
Ces ateliers ont permis d'élaborer un projet dans le temps, et non un projet événementiel avec une dizaine d'enfants à chaque séance. De manière générale, les enfants ont très peu de souvenir de l'ancien quartier et subissent peu les transformations véhiculées par les travaux. Quelques-uns regrettent l'ancien quartier car leurs voisins ont déménagé. Les enfants ont très peu de connaissance sur leur espace de vie, beaucoup de lieux sont inconnus comme la place Picasso. Ils se repèrent essentiellement en fonction des lieux d'habitations des différentes personnes qu'ils fréquentent et des espaces de jeux. Pour se comprendre, il est essentiel de partir de leur propre vocabulaire, de leur expérience personnelle pour extrapoler sur leur quartier.
Mais, cet atelier est très porté sur le passé, sur ce qu'était le quartier avant la démolition. Ce projet ouvre peu à des perceptives futures pour les enfants. Cette mémoire du quartier est bien floue pour des enfants qui sont avant tous des citoyens à en devenir et c'est sur ce rôle qu'il est important de travailler. Les fêtes de quartier sont également un moyen d'investir la mémoire collective.

C. Les fêtes de quartier pour l'invention d'une mémoire collective

Pour investir le nouveau quartier, la municipalité a organisé un événement festif sur la place Picasso. Le centre Ginette Leroux a été sollicité pour co-organiser cette journée. Au départ, elle devait symboliser la fin de l'ORU avec la mise en place d'une œuvre d'art, cependant ayant du retard sur sa finalisation, «les Arts en Fête» a comme objectif de réunir toutes les associations trélazéennes qui ont un rapport de près ou de loin avec les Arts. L'objectif est d'investir l'espace public et de valoriser la place Picasso et donc le quartier.

Trois plénières ont été mises en place pour organiser cet événement. Ainsi, 19 associations étaient présentes, avec les élus et les techniciens concernés. Un groupe travaillait sur les préparatifs de la fête et l'autre sur la fête en elle-même. Cette fête de quartier a une réelle dimension symbolique. Elle tente de réaliser des supports pour constituer une mémoire collective dans un quartier effacé.

1. Une œuvre collective au goût de la place

Pour créer une continuité dans le temps, une œuvre collective, autour du personnage central Picasso, issu du nom de la place, a été crée à partir de créations individuelles. Chacune des créations individuelles a pour but de «*donner quelque chose de soi*». Durant trois mois, ces créations pouvaient s'effectuer au sein des associations, dans les écoles et les accueils de loisirs. De plus, des habitants lambda rapportaient leurs œuvres au CSA Ginette Leroux. Au total, 200 œuvres ont été réalisées et affichées lors de la fête de quartier. Par la suite, un livret répertoriant toutes les créations sera édité avec la participation d'un habitant, amateur de photographie.
Cette œuvre, symboliquement, a pour vocation de réunir les habitants du quartier en réalisant le même ouvrage prenant en compte chaque individu au sein d'un espace neuf, vide de sens. Cette installation contribue à vouloir créer une identité collective et des liens sociaux pour faire vivre ce quartier.

2. Des cartes postales et des légendes

Durant la fête de quartier, des cartes postales ont été distribuées aux habitants avec la proposition d'une introduction «je t'écris de la place Picasso… ». Ainsi complétées, elles ont été distribuées le lendemain dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier. La conception de cette carte postale a un effet vieilli qui est volontaire dans le but de proposer une place qui a déjà du vécu. En noir et blanc, elle est composée de trois points de vue de la place Picasso comme les anciennes cartes postales.
L'atelier légende, quant à lui, était une proposition pour comprendre l'origine du nom Picasso. Chacun peut imaginer une légende qui permet d'apprécier cette origine.

Ces fêtes de quartier doivent s'élaborer par et pour les habitants. Le thème de l'Art est avant tout une volonté de l'élu de référence où l'intérêt collectif a été devancé par l'intérêt personnel. Cette journée a eu une faible fréquentation car beaucoup ne se sentaient pas concerner par cet événement qui prenait peu en considération la définition même d'une fête de quartier selon les habitants. Ce genre d'événement peut nuire aux initiatives collectives. Cependant, «les Arts en fête» a eu le mérite d'associer un bon nombre d'associations trélazéennes qui renforce un réseau pour créer des projets en commun. Elle a également comme objectif de désenclaver un quartier stigmatisé pour l'ouvrir aux autres habitants de Trélazé. Le renouvellement urbain devient ici porteur d'innovations pour améliorer la vie des quartiers et les liens sociaux.

À travers ces exemples d'actions visant à sensibiliser le public au sein des projets urbains, informer le public en amont est en lien direct avec les actions de sensibilisation. Ces deux termes sont des notions inséparables qui s'alimentent entre elles, nous informons des actions de sensibilisation puis nous sensibilisons en informant sur les projets urbains. Nous avons pu constater que les balades urbaines, les ateliers de perceptions concentriques ou encore les fêtes de quartiers permettent l'appropriation d'un territoire. Les finalités de ces actions ne sont pas palpables, il s'agit plus d'un processus vers l'amélioration du cadre de vie et l'élaboration d'une participation active des populations. Cependant l'étape de la sensibilisation peut engendrer une concertation.

CHAPITRE 3 : SE CONCERTER

En théorie, l'information et la sensibilisation peuvent aboutir à des formes de concertation nécessaire en amont des projets urbains, pour régler certains conflits ou encore pour améliorer le cadre de vie. En effet, se concerter, c'est « étudié une question en accord avec d'autres personnes » (CNRTL) . Il s'agit donc de projeter quelque chose en commun et d'agir ensemble dans un but commun. Toutes les actions de sensibilisation, vues auparavant, n'ont pas permis de créer des instances de concertation, faute de temps et de moyens. Cependant, elles peuvent participer par la suite à cette démarche. Dans un premier temps, nous allons comprendre les enjeux de ces actions face à une instance de concertation « Vivre sa Ville ». Dans un second temps, nous allons analyser une autre forme de concertation, interne à une structure.

A. Un triptyque : Vivre sa ville pour l'amélioration du cadre de vie

Cette commission est sur l'initiative des deux centres sociaux. Elle fut imaginée pour réunir divers acteurs afin d'informer et/ou de concerter les habitants sur l'urbanisme et sur le cadre de vie. Les objectifs de cette commission sont d'apporter une plus grande information entre les acteurs, professionnels, élus, associations ou groupes d'habitants. Elle fait également émerger des nouvelles actions réunissant les trois acteurs clés de la participation.

1. Un historique lourd engendrant une méthode rigoureuse

Cette commission a été créée en 2006, durant un an et demi, elle a été dynamique avec le fleurissement d'un certain nombre de projets comme la création de panneaux d'affichages associatifs, la création d'une navette intergénérationnelle pour briser la solitude et l'isolement des personnes âgées et / ou à mobilité réduite et leur permettre de se rendre à dans les centres commerciaux, dans des expositions, dans des spectacles. Cependant, elle s'est vite essoufflée et est marquée par une rupture dès le début de l'année 2007 car les personnes porteuses de cette initiative ont eu un temps d'absence. Ainsi, fin 2008, elle se réinstaure avec une nouvelle organisation qui finalisera deux projets. Ayant eu une rupture dans le temps, certains membres ne croient plus en l'efficacité de cette instance. Pour réinstaurer une crédibilité nouvelle, une méthode rigoureuse est mise en place.

Aujourd'hui, une rencontre tous les trois mois est organisée avec comme ordre du jour d'informer sur les actions en cours, de définir des problématiques communes, et de créer ou de faire un retour sur les groupes de travail. Durant les plénières, pour toutes associations participantes, collectifs d'habitants, deux personnes représentantes peuvent être présentes afin de limiter une surreprésentation de certaines organisations. Lors des plénières, les participants devront sélectionner des thématiques qui feront l'objet de sous commissions ouvertes à tous les habitants.

2. Le processus aujourd'hui mis en place

Ainsi au mois de janvier, la première plénière avait pour but de présenter la commission avec sa restructuration. Par la suite au mois de mars, l'objectif était de trouver des problématiques communes afin de créer des sous commissions.

Chaque participant, intégrant son groupe de travail, a pu au préalable y réfléchir à l'aide d'un tableau en quatre parties distribué en amont : Sujet et centre d'intérêt, territoire lié à ce sujet, les questions associées à ce sujet, et les autres remarques comme par exemple, les méthodes, les diverses expériences…

A l'aide d'une méthode dynamique avec l'utilisation de post-it., chaque sous-groupe a dégagé cinq thématiques qui peuvent se rapprocher et se compléter car sensiblement, chaque sous-groupe a les mêmes questionnements comme la valorisation du patrimoine, l'information du domaine public, le déplacement, le développement durable, la vie du quartier.
Ainsi au mois de juin, grâce à un vote secret, chacun devait déterminer deux thématiques prioritaires qui sont le déplacement et la vie du quartier. Ces deux thématiques feront l'objet dès le mois de septembre de deux sous commissions et seront également exposées au conseil municipal. Ces deux sous commissions sont alors ouvertes à tous les habitants qui le souhaitent. Dans cette perspective, et notamment avec les deux thématiques sélectionnées, les actions de sensibilisation auprès des habitants prennent toute leur envergure. Cette instance permet de manière très palpable d'améliorer son cadre de vie en prenant en considération les facteurs du temps et des moyens.
L'objectif de cette instance est que la municipalité puisse financer les différents projets explicités. Cette volonté de concertation avec une méthode rigoureuse fait quand même l'objet d'une prise de décision politique. Cependant, la force de cette instance est visible par l'implication des différents acteurs et permet l'élaboration de prise de décision collective face aux projets d'aménagements urbains.
Après avoir vu une concertation sur l'ensemble territoire, nous allons analyser une concertation pour l'élaboration d'un document suite à des conflits d'usage qui cette fois-ci s'effectue en interne d'une structure.

B. La création de la charte d'un parc

Cette mission est isolée des autres. Elle ne prend pas en compte l'évolution urbaine. A la demande du centre social Jean Gueguen, j'ai mis en place une concertation autour du parc de cette structure. Celui-ci est utilisé par l'accueil de loisirs se situant dans le même établissement, par le centre social pour des événements hebdomadaires et ponctuels et par les habitants. Il est accessible au public lors des heures d'ouvertures du centre social. Ainsi, cette mutualisation des différents usages posent certains problèmes organisationnels. Il est d'autant plus important que le parc va accueillir des jardins en partage, la nécessité de règles communes semble essentielle.

1. La méthode pour réaliser une charte

Issue d'un vocabulaire juridique, la charte est un document écrit qui a pour objectif d'identifier des règles fondamentales, d'énoncer les règles de vie et de bonnes pratiques dans le parc. Cet outil élaborera des principes qui permettront d'améliorer au mieux la cohabitation entre différents groupes de personnes au sein de cet espace.
L'observation des différentes utilisations est préconisée afin de percevoir les habitudes de chacun. Après avoir informé du projet de cette charte, à l'aide d'un questionnaire, nous avons interrogé les différents usagers, le personnel du centre social, de l'accueil de loisirs et les habitants pour connaître leurs attentes. ***(cf. annexe 9)***
Le traitement et l'analyse de ce questionnaire ont fait l'objet d'un compte rendu écrit pour alimenter l'élaboration des règles de bon usage. La proposition d'une charte a été mise à disposition de chacun pour s'en imprégner et pour pouvoir discuter, améliorer certains points de ce document.
Après la concertation en amont jusqu'en aval, cette charte devra être respectée et signée par le personnel des deux structures, elle deviendra le document clef et légitimera le bon usage du parc de Jean Gueguen. Parallèlement à ce questionnaire, durant un temps festif, à l'aide d'une maquette, nous pouvions aménager le parc à notre guise, avec différents éléments mis à disposition et divers matériaux pour fabriquer d'autres objets ci-besoin. Cette animation permettait de sensibiliser les habitants à l'usage de ce parc. ***(cf. Photo n°14 p.7)***

2. La conception de la charte

Une vingtaine de personnes ont été sondées et proposent des points de vue différents en fonction de leurs usages. Les habitants viennent au parc pour s'y promener et pour participer aux événements du centre social. L'accueil de loisirs en fait usage pour les grands jeux et les temps libres des enfants. Le centre social, quant à lui, l'utilise pour renforcer les liens entre les habitants. Des divergences sont remarquées pour l'aménagement du lieu entre structure figée dans le temps et aménagements provisoires. La mutualisation pose problème par rapport à la responsabilité des enfants des habitants qui se mêlent avec les enfants de l'accueil de loisirs. La circulation du public extérieur n'est pas toujours en adéquation avec la sécurité des enfants. Cette question de la mutualisation reste ouverte. Plus de la moitié propose une segmentation du parc pour les différents usagers. Pour finir, le respect est la règle de vie la plus citée.

En suivant toutes ces remarques, nous avons donc établi un document simple composé de 8 bosquets. Le premier fait un bref rappel de l'historique du parc. Par la suite, nous rappelons les heures d'ouverture avec l'obligation pour chaque visiteur de se présenter à l'accueil pour plus de vigilance. Les bosquets 3, 4, 5 proposent les identifications des usagers, des différents espaces, des différents usages pour d'une part nommer divers espaces et pour d'autre part, comprendre l'activité de chacun. Concernant la mutualisation, pour tout nouveau projet dans l'utilisation du parc, le comité d'usagers (conseil d'habitants et d'associations pour l'utilisation du centre social) permet de se concerter avec les associations et les habitants pour accompagner ce projet. Les coordinations des deux structures réunissent les professionnels pour discuter ensemble de nouveaux aménagements ponctuels ou permanents au sein du parc. Le respect mutuel permet alors une bonne cohabitation et une bonne entente entre les différents usagers, en prendre en compte le bien être et la sécurité de chacun. Le 8ème bosquet est l'engagement moral par une signature.
(cf. annexe 11)
Ce document énonce donc les règles de base cependant il a le mérite de proposer un co-travail entre un centre social et un accueil de loisirs pour une meilleure mutualisation des moyens. L'espace utilisé par plusieurs usagers ayant des objectifs bien différents peut amener une gestion chaotique des lieux qui engendraient des conflits relationnels, d'autant plus, que les animateurs de l'accueil de loisirs sont une équipe qui évolue très rapidement. chacun peut se référer à ce document. Mais, il s'agit d'une première ébauche car celui-ci sera alimenté et révisé dès le mois de septembre par toute la structure Jean Gueguen. Ce genre d'exercice crée une véritable concertation autour de réflexions communes.

Ces deux exemples de concertation très diverses proposent les quatre étapes de la participation, l'information (avec les actions de sensibilisation pour vivre sa ville et l'information orale pour la charte), la consultation (réunion des sous-groupes pour vivre sa ville et le questionnaire pour la charte), la concertation (avec les pouvoirs public pour vivre sa ville et l'élaboration de la charte), la coopération (réalisation des aménagements pour vivre sa ville et le respect de la charte). Cependant, il est bien évident qu'une concertation à moindre échelle comme c'est la cas pour la charte, est plus facile à mener qu'une concertation impliquant le politique.

Accompagner signifie explicitement « se déplacer avec un être […] guider une personne » (CNRTL), il s'agit donc de se déplacer avec les populations pour de nouvelles perspectives. Selon le projet social et la politique de la ville, il s'agit bien de passer « du statut de citoyen-

usager au statut de citadin-citoyen[26] *». A travers l'information, nous renforçons les liens entre les pouvoirs publics et la société civile. Par la suite, les actions de sensibilisation comme les balades urbaines apportent de nouvelles connaissances sur le territoire face aux manques de repères significatifs exprimés par les ateliers de perceptions concentriques. Les fêtes de quartier contribuent à l'ouverture d'un morceau de ville. Ces actions ont aussi comme objectif de contrecarrer le repli sur soi, l'appréhension d'être jugé en travaillant dans le temps avec une personne ressource qui établit un climat de confiance avec les habitants. Ces nouvelles perspectives sont bien de s'introduire dans des formes de concertation, comme « Vivre sa Ville ». Cependant, la concertation est une étape longue et bien souvent politisée. L'exemple de la charte du parc de Jean Gueguen contribue à croire en la concertation pour de meilleurs usages mais elle reste dans une échelle moindre. Les décisions autour de l'aménagement urbain sont des décisions houleuses qui émergent d'un pouvoir central. Ici, nous avons bien le concept de la médiation en tant que processus par l'intermédiaire duquel se fait un contact entre deux entités. Le contact s'effectue entre les habitants et le territoire, entre les habitants et les pouvoirs publics. La notion de paysage n'intervient pas car elle ne va pas de soi pour la plupart des habitants. Cependant l'alibi du cadre de vie permet d'appréhender les valeurs du paysage quotidien et créer une médiation par son biais pour renforcer ces valeurs.*

26 Marie-Laure Beaufils, Yves Janvier, Josée Landrieu, *Aménager la ville demain : une action collective*, *op. cit.*, p. 27.

3

LES ENJEUX DE LA MÉDIATION DU PAYSAGE URBAIN

Tout au long des deux parties précédentes, le terme de paysage est peu intervenu volontairement car des questionnements épistémologiques ont pris forme durant ce stage pour plusieurs raisons. La médiation, ici, a permis un contact entre deux entités qui s'inscrit entre un langage urbanistique et un langage commun à tous, entre la volonté de mettre en œuvre un projet social et les motivations des habitants et entre des volontés politiques et les citoyens. Il semble bien difficile de trouver un positionnement en tant qu'intermédiaire censé être neutre. Cependant une entité est belle et bien identifiée, la médiation s'effectue au contact des habitants et par conséquent à des enjeux sociaux. Ces enjeux sociaux sont indissociables des enjeux politiques. Dans un premier temps, nous nous attacherons, de manière très pragmatique, à démontrer les différentes utilités d'une médiation du paysage urbain en prenant comme base concrète les exemples énoncés ci-dessus en les enrichissant par d'autres expériences. Puis, la marge de manœuvre étant moindre, nous pouvons, grâce à son axe transversal qu'est la discipline de l'esthétique, espérer une véritable voie nouvelle pour un outil qui pourrait être le support d'un paysage urbain dit « durable ». En dernier lieu, nous identifierons les lacunes de cette médiation du paysage.

CHAPITRE 1 : DES ENJEUX SOCIAUX & POLITIQUES

Selon les acteurs interrogés, la médiation du paysage aurait comme finalité d'informer et donner des nouveaux repères suivant l'animatrice, animer et réanimer la fibre citoyenne suivant la responsable du centre social, de faire comprendre et de faire accepter le projet aux habitants suivant le chargé de mission de l'ORU. Ainsi, ces visées montrent que la médiation s'effectue par le bais du paysage et porte des enjeux sociaux et politiques. La médiation par le biais du paysage apporterait alors une solution pour améliorer l'aménagement urbain en adéquation avec les besoins de ces usagers mais aussi pour contribuer à des dynamiques d'initiatives de part ces mêmes usagers évoluant alors vers des citadins-citoyens.

A. Une conscience paysagère pour l'appropriation du territoire

« Tous deux (Augustin Berque, 1995 et Alain Roger, 1978 1997) ont savamment démontré comment l'expérience paysagère est avant tout un processus de médiation sociale et culturelle. Plus encore le paysage relèverait, selon eux, de la sensibilité, fondamentalement de nature subjective, alors que l'environnement serait constitué de faits objectifs (Berque 1991) . Le paysage résulte, troisièmement, d'une démarche sensible, réflexive. En d'autres termes, l'expérience paysagère est foncièrement une « prise de conscience » par un acteur du territoire.[27]» Ainsi, il est important de créer des conditions nécessaires pour amener cette *médiation sociale et culturelle* afin qu'une esthétisation de l'environnement s'effectue pour élaborer un processus vers un investissement personnel face au territoire.

27 Marie-José Fortin, « Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », in *Quatre ans de recherches urbaine 2001-2004, Action Concertée Initiative Ville*, Ministère de la Recherche, Tours, coordonnés par E. Bajolet, M-F Mattei, J-M Rennes, Presses Universitaires François Rabelais, 2006, VOL.1, p. 17.

1. L'apport d'une conscience paysagère

La première étape pour s'approprier un territoire bouleversé est d'introduire des pratiques quotidiennes qui modifient les perceptions des habitants. Ce travail préliminaire permet de connaître et d'appréhender un espace de vie soit « l'ensemble des lieux fréquentés par une personne ou un groupe en y ajoutant les interrelations unissant ceux-ci[28] ». Puis grâce à la création de repères matériels et symboliques, l'espace de vie devient un espace vécu avec l'instauration de « valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui unissent les hommes à ceux-ci par des liens immatériels[29] ». Pour ce faire, la dimension esthétique, la dimension de la sensibilité qui s'effectue d'abord par la vue puis par l'ensemble des sens permet de prendre conscience de son paysage quotidien.

C'est dans cette optique que Magali Bertrand et Philippe Beringuier proposent d'identifier les « significations et les valeurs accordées[30] » au paysage de leur terrain d'étude à partir des populations locales en suggérant une réflexion sur le cadre de vie. Dans cette dynamique, les balades urbaines offrent la possibilité de se forger une conscience paysagère. Normalement, les sens de l'être humain sont indissociables pour apprécier la valeur du paysage dans toute sa totalité. Cependant, la séparation des sens et plus particulièrement ceux de la vue et de l'ouïe grâce à différents outils installe une expérience vers le sens le plus développé chez le sujet et permet d'interpréter ses sensations aux mieux car chacun a des modes sensoriels différents. La recomposition de toutes les interprétations des sens apporte une plus grande richesse à l'appréciation du paysage. De même, durant la balade urbaine des cinq sens, j'avais volontairement invité des personnes extérieures avec un regard neutre, n'étant pas leur paysage du quotidien, leur sensibilité était moins productive. ***(cf. encadré 1).***

Durant la balade, le groupe 4 se constituait de non trélazéens, les groupes 5 et 6 se composaient de trélazéens. Les commentaires sur les valeurs du paysage sont plus riches pour les groupes 5 et 6.
Groupe 4 extérieur à Trélazé : Jardins de la Place Picasso
J'apprécie beaucoup ce lieu. Il est utile et symbolise l'amélioration du cadre de vie.
Groupe 5 d'habitants de Trélazé : Coulée verte
J'apprécie beaucoup ce lieu. Il est utile et est le symbole d'une amélioration du cadre de vie. C'est un lieu agréable et calme pour les enfants.
Groupe 6 d'habitants de Trélazé : Espace de jeux de la Place Picasso
J'apprécie beaucoup ce lieu, il est utile et emblématique de la ville. Il symbolise l'amélioration du cadre de vie. Les jeux sont bien adaptés aux petits. Il y a de la place pour les familles pour s'asseoir, c'est vraiment bien.
(Issu de l'album de quartier réalisé dans le cadre de la balade des 5 sens)

Encadré 1 : Comparatif des valeurs paysagères durant la balade des 5 sens

Dans ce sens, l'ambiance paysagère de la première partie de ce mémoire est incomplète et devrait proposer pour un meilleur diagnostic l'ambiance paysagère des habitants. Il est donc évident que la démarche collective de l'expérience paysagère, même si elle n'est pas nommée en tant que telle,

28 Jean Pierre Paulet, *Géographie urbaine*, *op. cit*, p. 201.
29 *ibid*.
30 Magali Bertrand, Philippe Beringuier, *Parler de paysage, c'est déjà prendre part à sa production. Lieux et moments de la construction du paysage dans le Vic Bilh et le Sillon Orb-Jaur (France)*, http://www.vrm.ca/documents/Paysage_Bertrand_Beringuier.pdf, 04/04/09

apporte une *médiation symbolique et identitaire* vers une construction socio-spatiale pour une meilleure appropriation du territoire.

2. L'appropriation / la réappropriation du territoire vers une identité collective

Cette appropriation du territoire est l'assimilation d'un certain nombre de repères, d'une perception de la ville et ensuite d'une représentation de la ville. «La perception suppose une construction mentale qui extériorise et interprète les sensations. La perception, donnée immédiate, se différencie de la représentation mentale. Celle-ci évoque les objets en leur absence ou ajoute des souvenirs, des significations lorsque l'on observe quelque chose. Il existe donc une image mentale qui constitue une représentation de la réalité déformée et enrichie par l'esprit[31]». De la sorte, les ateliers de perceptions concentriques auraient dû se nommer les ateliers de représentations concentriques. À travers eux, nous avons pu voir que les habitants du quartier Plaines / Petit Bois avaient peu de repères. L'appropriation du territoire semblait alors bien en carence, nous pouvons supposer qu'après les balades urbaines, les repères seraient beaucoup plus probants. L'assimilation du territoire de manière collective impliquerait comme le souligne Alain Cluzet dans *Au Bonheur des villes*[32] des repères communs, des valeurs communes, des pratiques communes pour vivre ensemble. Elle apporte l'amélioration des liens sociaux et la diminution de conflits sociaux. De plus, elle engendrait une (re) apparition du devenir du lieu. Un territoire appréhendé et compris, qui devient familier, est un paysage urbain de la quotidienneté où les populations mettront en œuvre des actions pour l'améliorer. Ainsi à partir de cette assimilation, le citoyen a la possibilité de s'investir au sein même de ce territoire dorénavant devenu un espace vécu.

B. « Du statut de citadin-usager au statut de citadin-citoyen »[33]

De la conscience paysagère à l'appropriation du territoire, le citoyen a la capacité de s'impliquer grâce à son droit d'évaluation et son droit d'innovation. Ce passage d'un état a un autre est une quête difficile aujourd'hui, mais peut être une véritable voie vers une participation active.

1. La mobilisation une étape difficile

Depuis la pensée des lumières, l'autonomie de l'être humain prend le dessus sur des principes universels. Nous ne cesserons pas de dire que l'individualisme prime, l'homme privilégie son épanouissement personnel qui est au centre de ces préoccupations. Le citoyen est avant tout consommateur et ce qui l'intéresse c'est son intérêt individuel. Nous pouvons prendre un bon nombre d'exemples de réunions publiques où l'habitant lambda demande plus de places de parking, dénonce son voisin bruyant. Il faut donc prendre en compte dans un premier temps cet intérêt personnel par l'écoute pour ensuite projeter et passer aux intérêts collectifs.
Dans ce contexte, les habitants s'investissent mais de manière peu durable. Cet investissement à court terme est d'autant plus notable car les individus n'ont pas forcement la possibilité de s'engager à long terme face à une pression sociétale lourde (au niveau de l'emploi, de recherche

31 Jean Pierre Paulet, *Géographie urbaine, op cit*, p. 202.

32 Alain Cluzet, *Au bonheur des villes, Paris*, Editions de l'aube, 2002, p. 18.

33 Marie-Laure Beaufils, Yves Janvier, Josée Landrieu, *Aménager la ville demain : Une action collective, op cit*, p. 27.

de logements…). Le poids du jugement des autres est également un facteur qui peut nuire à l'individu.
La difficulté d'une médiation ou plutôt d'une animation autour du paysage est bien la mobilisation du public. Nous pouvons prendre en exemple les actions mises en place par Magali Bertrand et Philippe Beringuier, leur difficulté première est bien une mobilisation d'un certain nombre de participants et de manière durable. La médiation, qui est un mode de relation sociale, doit également réduire l'isolement et le rejet. Les personnes les plus mobilisées sont les personnes inactives comme les retraités, les enfants mais aussi les personnes qui sont dans une étape intermédiaire dans leur vie professionnelle (temps de chômage, congé parental, etc.). Tout l'enjeu d'une médiation du paysage est d'intéresser, d'attiser la curiosité des habitants.
Acteur majeur de la vie sociale et urbaine, le citoyen peut enrichir en potentialité son épanouissement personnel car lorsqu'il y a une réelle mobilisation, les participants se construisent en même temps.

2. Des initiatives pour la capitalisation d'expérience

La tendance, aujourd'hui, est de croire en la participation des habitants qui sont les plus aptes à connaître leurs besoins. Les objectifs de cette participation communément appelée la « démocratie participative » a pour but de faciliter l'expression des citoyens, de travailler ensemble pour trouver des solutions aux difficultés en modifiant les rapports entre institutions et habitants, et de créer du lien pour mieux vivre ensemble. Le paysage urbain dit « durable » serait un paysage souhaité et non subi par les habitants entre autres par l'aménagement du territoire. La participation des habitants s'attacherait à prendre en compte leurs attentes lors d'aménagement du territoire comme nous l'avons vu pour le cas de Trélazé lors des ateliers de l'avenir durant de l'ORU. La ville est le site privilégié de la diffusion des idées c'est en cela que la médiation du paysage peut apporter des innovations et peut être le territoire de l'expérimentation grâce à l'investissement des habitants. Cependant, cette participation est bien en fonction de la place que les pouvoirs publics peuvent et souhaitent lui donner.
Outre la prise de décision avec les pouvoirs publics qui comporte de nombreuses limites, la participation des habitants crée un capital d'expérience. Cette capitalisation est le fait de réfléchir sur son action et en tirer des enseignements pour théoriser des savoirs acquis. Durant la balade des 5 sens, certaines personnes à mobilité réduite ne désiraient pas participer au départ car elles avaient des difficultés à être autonomes. Tous les participants et notamment des jeunes les ont aidés. Il s'agit d'une véritable leçon civique. L'habitant qui m'accompagnait lors des rencontres informelles, a décidé de mettre en place un stand du livre lors des Arts en fête. La médiation du paysage peut développer des initiatives personnelles ou collectives qui produiront alors de nouvelles connaissances. La ville est un espace de sociabilité par excellence et un lieu d'apprentissage qui interagit avec le territoire.

C. La médiation du paysage urbain, un outil politisé

« *La médiation du paysage, ça reste un outil pour nous* [34] ». Cette phrase énoncée par le chargé de l'ORU est symptomatique des enjeux politiques exercés par la médiation du paysage. Parmi les « fonctions centrales » assurées par la ville, la fonction politique occupe une place privilégiée.

34 Issu de l'entretien semi-directif avec le chargé de mission de l'ORU, le 28 juin 2009, Mairie, Trélazé

L'aménagement du territoire depuis bien longtemps est un acte politique. Il fait preuve de visibilité de réalisation et légitime le dynamisme du pouvoir politique qui répond à la demande du citoyen. Cependant, aujourd'hui**,** la place de l'habitant dans les décisions liées à l'aménagement pose un certain nombre de questions aux urbanistes et aux pouvoirs publics. La médiation du paysage apporte une solution pour prendre en charge cette question. Par la suite, elle peut contribuer à un nouveau souffle de la politique de la ville pour le désenclavement des quartiers.

1. La participation des habitants dans les projets urbains

Face aux transformations que peuvent effectuer les pouvoirs publics, la participation des habitants est prônée afin d'éviter le blocage du projet car il serait supporté par le budget de la ville.
La participation face aux aménagements urbains comporte quatre étapes : l'information, la consultation, la concertation et la coopération. Néanmoins, en général, elle s'effectue de manière partielle. En amont du projet, les habitants doivent être informés. Un projet non communiqué ou mal compris crée des distorsions entre les élus et les habitants.
Les consulter permet d'avoir une similitude entre les représentations des élus et les représentations des habitants. En général, les populations ont peu de marge de manœuvre dans la concertation et dans la coopération.

Par un exemple Marseillais, nous comprenons à travers ces facteurs ci-dessous que la concertation dans une ORU ne peut pas s'effectuer en amont du projet.
« La concertation commence par la présentation de plans et de dessins d'un projet déjà élaboré sur papier et sur le point d'être accepté par les partenaires financeurs.
Il y a plusieurs raisons à cela :
-Lorsque l'appel à projet a été lancé, la concertation n'était pas encore une obligation légale. Auparavant, jamais les locataires ne sont allés jusqu'à coproduire le projet.
-Le projet est enserré dans des contraintes administratives et financières rigides. Il n'est validé et donc financé par les collectivités locales et l'Europe, que s'il est « ficelé » (GPV) et parfois des dates limites de dépôt de dossiers sont imposées.
-La restructuration doit répondre à l'idée que les collectivités se font du renouvellement. Si, par exemple, 200 000 logements doivent être démolis, dont la grande majorité se trouve dans le parc social, une orientation est donnée pour les gestionnaires de ce secteur en difficulté.
L'organisme, considérant ce projet comme une dernière chance, tient surtout à informer les habitants et à les convaincre »
(Sources : Sandrine Mercier, « Procédures de renouvellement urbain et participation citoyenne, études de Marseille et Sheffield », in Quatre ans de recherches urbaine 2001-2004, Action Concertée Initiative Ville, Ministère de la Recherche, Tours, coordonnés par E. Bajolet, M-F Mattei, J-M Rennes, Presses Universitaires François Rabelais, 2006, VOL.1, p. 316).

Encadré 2 : Les limites de la concertation dans une ORU, un cas marseillais

Pour l'aménagement urbain, et notamment les ORU, la participation des habitants est moindre ***(cf. encadré 2)*** et ne prend pas part aux décisions les plus importantes. On a la volonté de créer une consultation et une concertation avant tout pour faire accepter le projet. Cette concertation propose pour la plupart des cas des thématiques précises qui contribuent à la finalisation du projet. Ces thématiques sont par exemple l'aspect des espaces récréatifs, le type de commerces, etc. Il est difficile aussi pour les populations de se projeter dans les années à venir durant 5 à 10 ans.
La médiation du paysage permet de créer des outils pour anticiper l'information comme nous l'avons vu avec la création du fond de carte. Cette information, en partenariat avec les élus et

les techniciens, doit s'effectuer tout au long du projet et ne pas se rompre lors de la finalité de l'aménagement.
Pour les trois étapes suivantes, le rôle d'un médiateur serait d'installer une instance de gouvernance c'est-à-dire une instance avec les différents acteurs concernés pour prendre les décisions en commun. Cette instance se positionnerait dès l'amont du projet jusqu'à la finalisation et par la suite, se modifierait vers des nouvelles problématiques apparues au fur à mesure du temps. Le projet d'aménagement ne crée pas des paysages définitifs et est forcement en évolution. Ainsi, des actions de sensibilisation peuvent s'effectuer pour le bon usage des lieux afin d'éviter des violences face à ces réalisations. Aujourd'hui, dans le quartier des Plaines/ Petit Bois, les appartements sont souvent cambriolés, ce sont bien des révoltes face à des projets imposés pour l' « intérêt général ».
La médiation du paysage reste limitée. Elle est en fonction des volontés politiques pour créer des instances de participation. Elle peut également être une solution pour l'essoufflement de la politique de la ville.

2. Le désenclavement des quartiers

Bien souvent, lorsqu'il y a un conflit quelconque, les pouvoirs publics veulent agir au plus près cependant, il s'agit bien d'enclaver encore plus un quartier. L'urbanisme n'est pas suffisant pour désenclaver un quartier, d'autres facteurs sont à prendre en considération. Pour éviter un renfermement et anticiper des conflits, l'intervention d'une médiation du paysage a pour but d'ouvrir le quartier à l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un véritable défi pour un médiateur car, avec la politique de la ville, une discrimination positive a lieu où beaucoup de moyens sont mis en place, pour ces populations, pour ce quartier. Nous avons donc tendance à nous renfermer sur nous-mêmes. Pour limiter la stigmatisation de certains quartiers, il faut alors favoriser les échanges sur l'ensemble du territoire.
Le mémento comme outil trait d'union entre deux quartiers est l'exemple d'une volonté de désenclavement. Les fêtes de quartier contribuent à atténuer ce phénomène. Nous pouvons prendre comme exemple les jeudis du port à Brest qui permettent de réinvestir ces lieux. En effet, la culture et l'intervention artistique peuvent apporter une nouvelle image. La médiation du paysage intervient ici pour animer l'espace de vie et faire connaître le quartier de manière générale.
Il s'agit d'engendrer des nouveaux processus pour la construction d'une nouvelle mémoire collective plus large que celle du quartier. Les habitants, ayant vécu des démolitions, ont beaucoup de difficultés à avoir un regard vers l'avenir, l'exposition à l'école Paul Fort démontre bien cette dimension où l'animatrice proposait avant tout d'exploiter la mémoire du quartier.
« La *démolition* est l'envers de la patrimonialisation et qui représente inversement une forme de dévalorisation, de déni de mémoire pour ceux qui sont associés aux édifices démolis et aux espaces recyclés[35] ». Ce « déni de mémoire » instauré par les pouvoirs publics a pour but de rendre attractif un quartier par une solution radicale où le passé est dénigré.
La carte postale, que nous avons vue lors de la deuxième partie, avec son effet vieilli, propose intensionnelle un vécu, une histoire déjà encrée dans le quartier. Aujourd'hui, la municipalité trélazéenne parle du « grand Bellevue » pour nommer le quartier des Plaines/ Petit Bois, c'est bien symptomatique d'une renonciation à une histoire à un moment dans le temps.
Il y a donc un double enjeu, ouvrir le quartier par différents moyens et en même temps apporter une nouvelle image pour que le quartier soit plus attractif au regard du reste de la population. La

35 Vincent Veschambre, *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.14-15.

médiation du paysage peut être une solution « douce », mais non suffisante, à la politique de la ville afin d'ouvrir un territoire.

Les enjeux, ici, sont nombreux et prennent appui sur l'ensemble de mon stage. En effet, d'ordre politique et social, la médiation du paysage encourage la création et le renforcement de liens sociaux, la régénération politique pour une meilleure prise en compte des besoins des habitants. Cependant chaque visée possède de nombreuses limites. Par exemple, « les populations sont parfaitement à même de s'approprier seules le territoire qu'elles habitent, de l'envisager comme un paysage et d'agir en conformité avec l'exigence qui en résulte[36] *». Alors, la médiation du paysage permet seulement de donner des grandes lignes des différents usages du paysage. Aussi, plus les habitants s'investissent, plus ils se construisent et plus, ils posent un certain nombre de problèmes face au politique. Les habitants qui deviennent force de propositions sont bien souvent « aspirés » par les politiques afin d'éviter toute partie d'opposition. Dans ce cadre, la médiation du paysage n'est pas un facteur suffisant pour toutes ces visées. Toutefois, elle a le mérite de vouloir améliorer la vie quotidienne. La médiation par le biais du paysage a pour objectif de dynamiser un territoire politiquement et socialement, indéniablement, elle bouleverse les représentations sociales des populations face à leur paysage urbain et de cette manière, ce même paysage devient également l'objet de la médiation, comme par exemple de prendre en compte son devenir, et réciproquement. La richesse de la médiation du paysage est dans cette perspective. Elle peut être alimentée par l'élaboration d'un jugement de goût vers un paysage urbain « durable ».*

CHAPITRE 2 : VERS UN PAYSAGE URBAIN DURABLE

La médiation par le biais du paysage est une médiation avant tout sociale exprimant des conflits intérieurs et des conflits plus largement collectifs. Elle nous amène à penser d'une manière très binaire entre social / politique, matériel / immatériel, support / objet… Et c'est bien à l'encontre de ce phénomène que la médiation peut être mise à mal car sa force est certainement dans sa transdisciplinarité avec comme axe transversal la discipline de l'esthétique.
Ce chapitre, un peu théorique permet de comprendre les richesses de la médiation du paysage urbain qui donne un cadre de réflexion aux questionnements actuels. Il s'appuiera pour l'essentiel sur un ouvrage de Nathalie Blanc, Vers une esthétique environnementale. Cet ouvrage propose de « provoquer la naissance des conditions telles qu'une culture et une socialité proprement environnementale puissent exister[37] *».*
Par sa subjectivité, l'esthétique en tant que jugement de goût apporte des valeurs communes pour une éthique et devient l'axe transversal prenant en compte et associant les sciences humaines, les sciences de la vie et les sciences de la matière.

A. Les sciences humaines au cœur de la médiation du paysage

Le terme de médiation, par son sens premier, impose l'homme et ses relations sociales au cœur du sujet. De nombreux chercheurs s'accordent à penser que tout le monde peut parler du paysage sans

36 Jean-Pierre Dewarrat, Richard Quincerot, Marcos Weil, Bernard Woeffray, *Paysages ordinaires, de la protection ou projet*, ed. Pierre Mardaga, 2003, p.84.
37 Nathalie Blanc, *Vers une esthétique environnementale*, Ed. Quae, 2008, p.8.

avoir un regard d'expertise car le paysage est « un donné construit par une perception, elle-même informée par des schémas conceptuels. Le paysage désigne donc à la fois une réalité, l'image de la réalité et les références culturelles à partir desquelles cette image se forme »[38].
A partir de cette double socialité, les populations sont les nouveaux acteurs de la régénération politique et sont légitimées par les règles de droit. Par l'émancipation des deux disciplines que sont le droit et l'esthétique, le jugement de goût, garant des usages et des gestes devient le facteur indissociable des sciences de la vie et de la matière.

1. L'habitant au centre des préoccupations

Depuis le contexte de décentralisation, les collectivités territoriales ont acquis de nouvelles compétences et de nouveaux pouvoirs. Elles deviennent responsables des villes avec un devoir de gestion de leur territoire alliant la notion de développement durable impliquant les trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Parallèlement à l'impulsion des collectivités territoriales, les habitants ont un nouveau statut dans l'espace public. La loi du 27 juin 2002 relative à la démocratie de proximité impose la reconnaissance du contre pouvoir et des forces de propositions des habitants. Les habitants ont la capacité de s'auto-organiser en dehors de réseaux institutionnels en mouvement associatif participant à la démocratie de la société. Ainsi, les différentes formes d'organisation, les associations, les relations entre les habitants, les pouvoirs publics véhiculent une pluralité des points de vue concernant l'espace public.
Les procédures de participation des habitants confèrent une citoyenneté territorialisée à l'échelle du quartier pour avoir la possibilité et le droit de contribuer à l'aménagement du cadre de vie. Cette dimension est renforcée par la convention d'Aarhus (1998), où la notion d'atteinte au cadre de vie est reconnue et légitimée grâce au droit de recours. Dans ce contexte, l'élaboration d'un consensus entre ces formes d'organisations peut s'établir à travers un langage commun et à travers des valeurs communes. Les connaissances non expertes des habitants peuvent introduire de nouvelles perspectives dans l'aménagement urbain. L'évolution du droit et de l'esthétique le confirme, cependant pour une meilleure appréciation de la discipline de l'esthétique, nous allons la définir brièvement.

2. L'engagement esthétique

Issu de la philosophie classique avec Platon et Aristote, le terme esthétique, désigne « une perception par les sens ». L'esthétique impose des critères objectifs pour évaluer un beau idéal, cela jusqu'à la renaissance. Avec le philosophe allemand Baumgarden, en 1750, la discipline esthétique devient autonome et va se libérer de ses critères objectifs pour laisser place à une science de la sensibilité. Il s'agit d'observer la forme d'un objet de manière désintéressée (Kant, *La critique de la faculté de juger*, 1790) grâce aux sens. Dans un premier temps, l'expérience esthétique s'effectue à travers l'émotion et le cognitif en intègrant les éléments ordinaires pour partager un jugement de goût. C'est le deuxième temps pour élaborer un engagement esthétique et pour construire des points de vue. La notion de l'expérience esthétique doit être communiquée, partagée pour en dégager un jugement de goût discuté. Ceci contribue à l'affirmation de valeurs particulières qui vont engager des valeurs plus générales pour intégrer une dimension éthique. Le « beau » a un rapport étroit avec la morale car il est inséparable du fond et de la forme, comparée à l'esthétisme qui prend en considération uniquement la forme. Le domaine de l'esthétique est assimilé aux conceptions

38 Claudie Voisenat (sous la direction de.), *Paysages au pluriel, pour une approche ethnographique des paysages*, MSH, 1995, p. 227.

artistiques, mais il peut s'ouvrir en direction d'un jugement de goût portant sur l'espace public et notamment sur le paysage intégrant une partie subjective, en mélant la raison et l'imagination.

.

3. Le droit / l'esthétique / les habitants

Le droit est un système normatif de ce qui est juste et émane de l'homme. Le droit et l'esthétique, aujourd'hui ne sont plus des disciplines opposées. Dès le début du XXe siècle avec la protection des sites (loi 1930), puis les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (loi 1983), la loi paysage (1993), la convention de Florence (ratifiée en 2006), les règles de droits protectrices et préventives convergent vers un concept plus pondéré. La norme obéit à des valeurs communes, « le jugement de goût est susceptible d'être partagé, non pas en tant que jugement sur une chose particulière (il est difficile de convaincre autrui de la beauté de tel ou tel objet), mais ayant pour origine un sentiment donc chacun fait l'expérience[39] ». Cette évolution du droit montre l'importance donnée à la discipline de l'esthétique. Ces valeurs communes légitimées par les normes peuvent s'opérer également au sein du paysage urbain.
« La compétence esthétique qui consiste à rendre le monde communicable concerne tous et tout le monde [40]». La participation des habitants apporte et garantit un savoir non expert sur le paysage. En d'autre terme, la discipline de l'esthétique exploite la sensibilité des habitants grâce à leurs représentations singulières des lieux. Le deuxième temps est alors de partager des sentiments pour créer des valeurs communes grâce sur ces lieux et modes de vie. Si ces valeurs se libérent de la dimension symbolique vers le réel à travers les faits et les gestes quotidiens, l'engagement esthétique devient éthique. Elle est également politique car les actions publiques inscrivent des formes paysagères dans la réalité. Ces formes sont la réponse à leur capacité de juger. L'engagement esthétique est donc de l'ordre de l'intérêt général construisant des valeurs communes vers une éthique à partir de point de vue particulier. Cet outil de négociation peut s'insérer dans des dimensions factuelles pour contribuer à l'aménagement urbain.

B. L'unisson des sciences de la vie et des sciences de la matière

L'association des sciences de la vie et de la matière au sein du paysage peut être définie par la convention de Florence, il s'agit du paysage concret, objectif « dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ ou humains et de leurs interrelations. ».
En effet, *le livre vert européen sur l'environnement urbain* (1990) impose une stratégie communautaire et met en avant les problèmes environnementaux. Cela oblige à repenser l'organisation urbaine face à la pollution de l'air, à la perte de biodiversité, aux friches industrielles, au fonctionnalisme urbain… Cependant, cette mise en œuvre politique dont chaque collectivité territoriale a la responsabilité, est avant tout « le projet d'une poignée de scientifiques et de responsables institutionnels[41] ».
Aujourd'hui, une scission existe entre la matière et la vie qui devraient être indissociables pour une réelle cohérence dans le paysage urbain. Cette division ci-dessous permet simplement de comprendre ce clivage et notre axe transversal permet de les associer. A travers les deux exemples qui vont suivre, nous allons voir que l'engagement esthétique peut contribuer au paysage « durable ».

39 Nathalie Blanc, *Vers une esthétique environnementale, op.cit*, p. 204.
40 Nathalie Blanc, *Vers une esthétique environnementale, op.cit*, p.17.
41 Nathalie Blanc, *Vers une esthétique environnementale, op cit*, p.46.

1. La contribution à la biodiversité

Depuis les années 1980, les politiques publics prennent en compte les espaces verts, la qualité de l'eau, le cadre urbain. C'est souvent de l'ordre de l'embellissement urbain. Ce décor devient l'objet de promotion territoriale. Face à la crise environnementale, de nouvelles préoccupations sont de mise. La déclaration d'intention avec le sommet de la terre de Rio de Janeiro (1992) et la stratégie française pour la biodiversité (2004) incitent les politiques publics avec les aménageurs, et les citadins de produire de la nature ordinaire. Le besoin de nature en ville est un élément réconciliateur de l'habitant avec son environnement. Nathalie Blanc dans «Le végétal comme paysage[42]», distingue l'habitant jardinier qui cultive dans son propre jardin, sur son balcon, et les associations de jardiniers qui transforment des espaces délaissés. Elle met en évidence la force des différentes appréciations esthétiques dans le rapport à l'environnement. Chaque jardinier a ses propres valeurs cependant, le désir de jardiner est bien l'intégration d'une valeur commune. Ainsi, le désir de jardiner ne s'oppose pas à la prise en compte de la biodiversité, les habitants introduisent cette biodiversité même si aujourd'hui il s'agit le plus souvent de plantes horticoles. Les habitants «jardiniers» peuvent apprécier les espèces végétales spontanées et certaines espèces animales sauvages. Cette piste nouvelle pourrait ouvrir l'aménagement paysager à tout le territoire par la participation de toutes les formes d'organisation.

Le partenariat entre l'action public et la société civile, grâce à des valeurs communes qui passent par une pluralité de points de vue, peut aboutir à un objectif commun avec un mode d'action concret pour la biodiversité et le cadre de vie. Ainsi, un dialogue entre les enjeux scientifiques et politiques est nécessaire en prenant en compte les savoirs profanes. Ces savoirs profanes doivent être accompagnés par les savoirs scientifiques (entretien, type d'espèces à intégrer…). En s'appuyant sur l'investissement esthétique des habitants dans leur milieu de vie, nous pouvons développer leur sensibilité écologique et conduire une réflexion collective sur la biodiversité en ville. Outre la biodiversité, le bâti et notamment le logement est l'œuvre sacrée de l'architecte et de l'urbaniste mais ne prenant pas forcement en compte les enjeux humains.

2. La contribution à l'espace public

L'urbaniste crée des espaces publics prédéfinis avec des places carrées, rondes, des boulevards, des trottoirs, il s'agit d'une organisation spatiale rigide qui contraint ses utilisateurs à la parcourir, et de la même manière, à se l'approprier. Aujourd'hui, l'organisation des villes pose un certain nombre de questionnements sur la création de standards pour la conception des éléments urbains. La charte d'Aalborg, signée en 1994 propose une prise en considération du contexte de la construction et de sa mise en évidence par rapport à la représentation morphologique de la ville.

Lors des journées nationales de l'ANRU à Bordeaux de cette année (8 et 9 juin), réunissant toutes les collectivités territoriales ayant une convention, des ateliers permettaient d'ouvrir des débats sur certaines interrogations. Durant l'atelier «l'ambition de qualité urbaine», selon les participants, elle se traduit par l'étude du site à transformer dans sa morphologie sur l'ensemble du territoire et par l'utilisation des matériaux qui symbolisent la ville et le quartier. A travers la charte et cet atelier, il s'agit de normes techniques. La prise en compte des habitants et des relations sociales en général est bien impromptue et théorique dans les aménagements urbains. Les besoins des habitants devraient être assimilés à cette qualité urbaine.

42 Nathalie Blanc, «Le végétal comme paysage», *Vers une esthétique environnementale, op cit*, p.87-115.

Serge Renaudie, dans « L'urbain, c'est l'autre[43] », propose, dans le cadre d'un diagnostic dans la ville de Saint-Dizier en Haute-Marne en 1990, une expérience qui fut riche en connaissance grâce à l'apport des habitants de « la Noue », quartier ancien et populaire. Ce quartier ne se réfère pas à des archétypes de formes urbaines. Avec un côté délaissé et désinvesti par le politique depuis un certain nombre d'années, ces habitants ont crée une distance nécessaire entre eux, distance garante de l'intimité et du contact avec l'extérieur grâce à leur jardin. Des ruelles, qui serpentent dans le quartier, n'appartiennent à personne. Elles sont entretenues par ceux qui y vivent. Cet auteur démontre que les habitants possédaient des valeurs communes de convivialité « relatant des modes de vie, des manières de partager l'espaces, d'user des éléments autres que le bâti [44]». Ce cas renseigne les experts sur les usages et les besoins des habitants.
Les apports de la prise en compte du sensible dans l'action urbaine apportent de nouvelles connaissances et sont une tentative au paysage durable. L'aménagement urbain n'est plus le fruit de l'expérience esthétique émanant d'une pensée individuelle unique telle l'urbaniste, l'architecte. L'engagement esthétique offre la possibilité dans l'espace public d'un lieu d'échange et un lieu d'innovation pour un paysage voulu.

Le paysage par son essence subjective permet l'élaboration d'un jugement de goût interagissant avec le paysage factuel imposé la plupart du temps par les scientifiques. L'engagement esthétique que propose le paysage permet de créer des rapports sociaux, but de la médiation, vers une démocratie participative. Cet engagement esthétique apporte des valeurs communes vers une éthique entre les citoyens, les techniciens et les politiques s'il y a une volonté de part et d'autre. La discipline de l'esthétique est un axe transversal qui ne se réduit pas à la contemplation d'un paysage mais qui peut produire des résultats concrets par des réseaux sociotechniques.
Le paysage urbain durable serait donc un paysage répondant aux aspirations et aux représentations de la population locale. Ces représentations évolueraient vers des pratiques quotidiennes en prenant en compte les différentes dimensions du paysage. Cet enjeu est fondamental pour la médiation du paysage. Il s'agit d'élaborer un paysage durable à l'image du plus grand nombre, et qui, dans ce sens prescrirait également des visées politiques et sociales. Cette perspective est l'une parmi tant d'autres et ne prend pas en compte un bon nombre de facteurs déterminants comme l'économie, par exemple mais elle semble ouvrir un cadre de réflexion pour l'avenir de la médiation du paysage.

43 Serge Renaudie, « L'urbain, c'est l'autre », in *Ecologie urbaine ?*, Henri- Pierre Jeudy, François Séguret (sous la direction de.),Actes de colloque, Paris, Editions de la Villette, 2000 p. 52-66.
44 Serge Renaudie, « L'urbain, c'est l'autre », in *Ecologie urbaine ?, op. cit*. p.58.

CHAPITRE 3: LA MÉDIATION DU PAYSAGE AUX FRONTIÈRES ENCORE FLOUES

Le paysage est à la fois le support et l'objet d'une médiation. En théorie, la médiation contribue à un paysage durable et à l'instauration de dialogue entre différentes instances. Cependant, les conditions d'intervention d'un médiateur du paysage restent encore floues. Pour une plus grande efficacité, de nombreux facteurs sont à prendre en compte comme le temps, le coût, les finalités pour améliorer le contenu et le cadre d'une telle profession. Le paysage est bien une notion complexe et difficile à cerner pour la plupart des gens et plus encore pour le paysage urbain.

A. Le paysage urbain ne va pas de soi

Durant toutes les actions, la notion du paysage n'est pas rentrée en vigueur. Ayant essayé à plusieurs reprises de parler de paysage aux différents acteurs, je me suis vite rendu compte que le terme n'était pas identifié sauf pour certains comme les collégiens qui l'étudient en géographie. On dit pourtant que le paysage parle à tous. Ainsi, nous allons nous attacher à savoir pourquoi et si le paysage urbain peut être absent. La seule personne ayant prononcée le mot «paysage» est un ouvrier du bâtiment qui me montrait une photographie prise du haut d'une grue en me disant, ici c'est le paysage trélazéen. Le paysage existerait que lorsque nous avons un panorama. C'est une notion polysémique, nous pouvons le comprendre à travers l'explication des trois acteurs ayant des missions très différentes mais travaillant de près ou de loin avec celui-ci.

1. Le paysage urbain, entre embellissement et système

Le paysage urbain se crée en apportant de la nature dans la ville ***(cf. encadré 4)***. Il possède avant tout une connotation rurale. Sa définition se reproche des politiques françaises du paysage. En effet, il est d'abord assimilé à l'embellissement urbain. Dans ce contexte, il se limiterait à la place du végétal dans les aménagements urbains pour l'amélioration de la qualité de vie. Le second entretien assimile le paysage urbain à un système avec des propriétés intrinsèques mettant en avant la propriété du sol, la concurrence et une dimension économique. Le paysage quel qu'il soit prend forme par le regard de l'observateur et intègre une dimension subjective de la relation d'une société à son espace.

Comment définissez-vous les notions de paysage et de paysage urbain ?
«Le paysage, c'est ce qui définit l'environnement, pour moi, il y a une connotation de nature, de vert, d'arbre, de chose comme ça, d'éléments naturels, avec un environnement proche ou pas, d'ailleurs pas forcement proche, un peu comme une peinture. Pour le paysage urbain, il y a une connotation positive, pour désigner le côté urbain un peu manque de nature, on met un peu de vert dans le bitume, on apporte de la nature dans la ville. C'est un peu comme le cadre de vie ? Non, c'est plus large, c'est plus harmonieux, c'est un épanouissement dans la ville.» (Issu de l'entretien semi-directif avec une animatrice, Maisoncouleurs, Trélazé, le 29 juillet 2009).
«Le paysage, c'est une articulation d'acteurs, le paysage c'est quelque chose qui vit, qui n'est pas figé, c'est ce qui est intéressant c'est de voir la vie. Un paysage urbain possède un certain nombre de propriétés, c'est un tissu de constructions denses avec certaines activités denses, un nombre de commerces, un nombre d'habitants.» (Issu de l'entretien semi-directif avec le chargé de mission de l'ORU, Mairie, Trélazé, le 28 juillet 2009).

Encadré 3: Définition du paysage urbain entre embellissement et système

2. Le paysage urbain, forme morcelée de la ville

Le concept du paysage urbain, suivant le troisième entretien ***(cf. encadré 4)***, inscrit la ville dans

une logique de la forme, le paysage urbain donne à voir une vision morcelée de la ville et naît de l'urbanisation. Selon l'entretien, il a absence de paysage lorsqu'il n'y a pas de rupture dans les formes. Le paysage urbain n'est pas forcement ce que l'on voit d'un seul tenant grâce à un point haut comme bon nombre de penseurs le définissent comme Yves Lacoste, « un paysage urbain est précisément ce qui se voit dans une ville à partir d'un point d'observation relativement élevé[45] ». Il est une vision morcelée, fragmentée. Le paysage de la ville comme les vedute du XVIe siècle, propose une vue panoramique figée dans le temps et se différencie du paysage urbain. Pour aller plus loin, le paysage urbain est « le spectacle de la ville au quotidien vu par le promeneur qui, sans hiérarchiser, prend en charge le réel non plus d'un regard circulaire et en englobant dans une volonté de totalisation immédiate, mais au rythme de la marche, en intégrant le temps dans sa perception. Ce n'est plus le regard éloigné mais le regard de proximité tant spatial qu'affectif.[46] ». Le paysage urbain prend sens grâce à un regard de proximité et à une perception de temps. Le paysage naît d'une interaction entre l'observateur et l'objet.

Comment définissez-vous les notions de paysage et de paysage urbain ?
« Le paysage, c'est l'ensemble de ce que l'on voit. Le paysage urbain, c'est le paysage d'une ville, ce qui pourrait faire absence de paysage, c'est qu'il n'y ait aucune rupture. S'il y a une rupture à un moment donné, c'est qu'il y a paysage. J'ai fait mes études à la cour neuve, la première fois, où j'y suis allée, là tu peux dire qu'il n'y a pas de paysage, même le ciel, tu ne le vois plus. Il n'y a même pas un arbre qui fait de l'ombre sur l'immeuble qui peut faire paysage. Il y a peut être des espaces urbains qui peuvent empêcher le paysage. »
(Issu de l'entretien semi-directif avec la responsable du centre social Jean Gueguen, Trélazé, le 30 juillet 2009).

Encadré 4 : Définition du paysage urbain par la rupture

Les extraits des différents acteurs interrogés soulignent la polysémie de cette notion. Naturellement, pour travailler ensemble, un langage commun est essentiel pour s'expliquer clairement et se comprendre. L'identification du vocabulaire commun utilisé par les différents acteurs (techniciens, élus, habitants) comme par exemple le quartier, l'ORU, le cadre de vie permet de s'adapter. Ensuite grâce à une transition sémantique progressive, nous amenons des dénominations plus complexes telles que le paysage urbain.
Cette notion est complexe. Il fait encore l'objet de débat dans le monde scientifique. Nous pouvons nous poser la question si l'utilisation de ce terme est légitime dans une médiation avec comme entité des habitants. Le cadre de vie, qui pourtant est une notion floutée, est le terme récurrent de tous pour parler du paysage urbain et permet d'instaurer un engagement esthétique.

B. Le cadre et les actions poursuivies d'une médiation du paysage

Le cadre d'une médiation du paysage doit être défini au préalable pour un ou des objectifs concrets, palpables pour motiver les acteurs concernés. La détermination d'une démarche à suivre apporte des perspectives pour l'avenir.

45 Yves Lacoste, *De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand colin, 2003, p. 289.
46 Pierre Sanson (sous la direction de.), *Le paysage urbain, Représentations, significations, communication*, Paris l'Hamattan, 2007, p. 42.

1. Un cadre identifié et concret

Le cadre doit garantir les volontés des demandeurs. Par exemple, une municipalité doit afficher très clairement sa volonté de créer un consensus et de faire des compromis sur ses propres désirs. Il faut la reconnaissance de la légitimité des uns et des autres à intervenir. Pour obtenir une médiation, c'est-à-dire des rapports sociaux, il faut bien des objectifs concrets afin de mobiliser un public. Pour qu'un processus se mette en place, le cadre d'intervention doit être précis et doit engendrer des finalités physiques et objectives pour amener une curiosité. Dans une démarche où je devais accompagner les habitants dans les projets urbains, il n'y avait pas de finalités concrètes. Il est bien évident que la mobilisation n'était pas durable. Nous avons pu toucher un certain nombre de personnes mais nous n'avons pas pu les intégrer dans un groupe de travail pour créer une véritable démarche de participation. L'objectif était avant tout d'agir pour faire valoir le CUCS. Un cadre défini permet de s'orienter et de revenir sur celui-ci lorsque l'on s'écarte des objectifs. Travaillant avec des habitants, il est bien facile d'impulser des axes de travail hors sujet. Ce cadre, également palpable, qui implique un investissement financier permet une crédibilité sérieuse et intègre une dimension de confiance. Dans le cadre de Vivre sa Ville, la municipalité supportera ces investissements et c'est bien de cette manière que les participants restent mobilisés. L'implication du temps permet de prendre en compte la durée de l'engagement et intègre la notion de l'échéance. Pour finir, il doit impliquer le temps de l'évaluation et des futures démarches à suivre.

2. Des actions poursuivies ?

Comme nous l'avons dit précédemment, la médiation du paysage doit rester intermédiaire comme une expertise ensuite, avec son impulsion, les différents acteurs doivent prendre le relais. Elle doit donc intervenir de manière autonome comme sous forme associative.
Cela suppose que les personnes concernées soient formées pour la participation du public. Cette question est complexe car si nous prenons le temps du mandat des élus des collectivités territoriales, cela laisserait penser à un temps de formation systématique. La maîtrise des techniques d'animation et la capacité à identifier les différents groupes d'intérêt sont essentielles pour une bonne conduite des actions. Les personnes-relais doivent être présentes lors du commencement de la médiation pour ensuite continuer les différentes actions. En restructuration interne, Léo Lagrange connaît des changements au sein des ressources humaines. La personne relais travaillant sur l'axe prioritaire n'a pas pu suivre la dynamique car elle n'était pas encore présente. La dynamique émise durant mon stage se voit mise à mal. L'irrégularité d'actions essouffle la mobilisation. La démarche du mémento, diffusée largement dans la ville, validée par le bureau municipal doit se poursuive car les volontés politiques y ont pris part. C'est dans ce contexte, que le cadre doit être impérativement structuré pour que les actions poursuivies soient en adéquation avec les moyens humains et financiers.

C. Le temps et le coût à différentes échelles

Le cadre défini et identifié permet d'intégrer d'autres facteurs. Pour exercer au mieux une médiation du paysage, le temps et le coût doivent être déterminés et restent aujourd'hui en questionnement.

1. Le temps du politique, des aménagements… et le temps de la médiation ?

L'échelle de temps est complexe. Il y a le temps du mandat municipal, il y a le temps des techniciens indéfini ou défini. Le temps des projets, en prenant compte la programmation, la négociation, les mobilisations financières, est long. Le temps du paysage est perpétuel. Il faut donc se poser la question quel doit être le temps de la médiation du paysage. Doit-il être de l'amont jusqu'à la finalisation, jusqu'à l'accompagnement des habitants dans la suite de la finalisation. Suivre un

projet urbain peut durer une décennie. Cette médiation doit être à court terme pour qu'elle soit efficace et qu'elle ne s'essouffle pas. L'expertise élabore un cadre des démarches à suivre, le lancement de la dynamique est nécessaire pour accompagner les différents acteurs par exemple pour établir une gouvernance. L'objectif de la médiation est d'être transgressée par les perspectives mises en place grâce aux dynamiques instaurées.

Le but est de préserver un regard neutre sur sa pratique sans relations longues avec les acteurs afin d'éviter les influences de part et d'autre.
Il y a également le temps des actions de sa préparation à sa concrétisation. Des actions de courtes durées comme les balades urbaines durent 2 heures. Seulement la préparation est d'au minium 35 heures entre la communication, la préparation d'outil, les échanges… Tout ce qui s'effectue avec des habitants est très long et demande beaucoup d'énergie. Il n'y a pas de temps idéal préconisé, le temps s'adapte au projet mais, la médiation reste un outil éphémère, intermédiaire pour une meilleure implication. En fonction du temps, le coût doit être également pris en compte.

2. La participation n'a pas de prix

Aujourd'hui, nous parlons de participation des habitants dans les projets urbains sur la base de déclarations de principe. La convention de florence stipule l'information et la sensibilisation « à la valeur des paysages, à leur rôle, à leur transformation ». Cependant aucun texte ne précise une obligation de moyen financier. La participation et son cadre avec la création d'outils pédagogiques n'ont pas de prix.
Nous avons le 1 % artistique imposé par la DRAC qui est supporté par les collectivités territoriales, mais nous n'avons pas les 1 % du coût d'un aménagement urbain pour la création d'une concertation avec les populations. Par exemple, à Trélazé, le service de l'urbanisme n'a aucun budget déterminé pour la création de supports d'information. Le fait que de telles démarches prennent du temps, indéniablement, le coût devient plus important également.
La politique de la ville finance la participation ainsi, elle s'impose qu'aux quartiers dits « sensibles », elle devient un exemple en la matière. Cependant, si le budget ne s'impose pas dès le départ, il sera répercuté par la suite après la finalisation des projets urbains par des dégradations par exemple. Un médiateur du paysage qui est sollicité face à une situation crise, aura beaucoup plus de difficultés à réguler une situation. L'anticipation est donc essentielle. La moindre action a un coût, nous pouvons prendre l'exemple d'un support de communication qui est la base de la participation des habitants est extrême cher. Le coût et le temps sont donc déterminés par l'élaboration d'un cadre défini.

Ces indications et contre-indications sont issues des réflexions émanant de mes expériences en tant que stagiaire et ne se sont pas des prescriptions pour un archétype d'une médiation du paysage. Seulement, elle met à plat des facteurs qui doivent être déterminés avant une intervention de médiation. Par essence, la médiation doit rester éphémère pour sa productivité.

La médiation du paysage est aujourd'hui expérimentale et grâce à diverses recherches-actions, elle s'élabore petit à petit au sein des collectivités territoriales en essayant de lui créer un cadre. Ces enjeux sont nombreux, de l'appropriation du territoire à son désenclavement, de la prise en compte des besoins des habitants à la finalisation d'un projet urbain. Mais, la médiation du paysage doit être accompagnée d'une reconnaissance de la légitimité des uns et des autres à intervenir. La médiation par le biais du paysage

est un outil d'ordre social et politique mais, le paysage devient également l'objet de la médiation car celle-ci déplace les représentations sociales du paysage et qui, aboutira aux transformations perpétuelles des formes paysagères par les usages et les gestes de la quotidienneté. Par la discipline esthétique qu'impose le paysage, la formulation des jugements de goût apporte des valeurs communes qui relient alors les différents acteurs concernés pour agir sur les paysages factuels et durablement, voulus par tous et non subis.

CONCLUSION

Le cas d'étude présenté fut riche en connaissance. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui, nous avons un nombre considérable de mémoires de fin d'études sur Trélazé qui proviennent de diverses disciplines, telles que le droit, l'urbanisme, la politique, l'aménagement du territoire, l'histoire, le paysage…

Cette ville est initiatrice pour de nombreuses expériences comme l'ORU. Exemplaire dans la participation locale des habitants, par le nombre d'associations actives et par la volonté de créer des concertations, elle alimente l'idée de gouvernance. Cependant, ces motivations politiques sont aussi de préserver leurs contrôles sur l'ensemble de la ville. Ainsi, la DSP Léo Lagrange travaille avec les positionnements de la municipalité. Porteurs de la politique de la ville, les centres sociaux agissent, en étroite collaboration avec les volontés étatiques, sur un périmètre du territoire étudié pour élaborer un projet social en fonction des faiblesses de ce périmètre.
L'axe prioritaire auquel je me suis confrontée soit « l'accompagnement des habitants dans les projets urbains » est emblématique de ces enjeux. En effet, « « accompagnement » est d'ailleurs le terme consacré pour désigner ces démarches de collecte mémorielle : il s'agit d'accompagner les démolitions, dont la pertinence et la légitimité ne sont pas remises en cause [47]». Nous voyons que cette mission a pour but de diminuer les effets traumatisants des bouleversements urbanistiques subis par les populations. Et c'est bien le cas, notamment pour les habitants de longue date qui ont beaucoup de difficultés à appréhender un lieu de vie qui n'est pas le leur.

Pour répondre au mieux à cette tâche, un diagnostic du territoire s'imposait. Afin de l'améliorer, une approche sensorielle du paysage par les trélazéens aurait pu le compléter et apporter peut-être un autre axe de travail cependant cette démarche est longue et fastidieuse. Toutefois, m'ayant imposé l'usage de mes propres représentations enrichies par un certain nombre de discussions, ce diagnostic a permis d'élaborer une stratégie d'actions par l'information, la sensibilisation et la concertation.

L'information, en carence dans les projets urbains presque finalisés, montre le détachement des politiques lorsque le projet ne pose plus de problème en soi. Ainsi, devant la demande des habitants, l'information renoue un lien et une confiance avec les pouvoirs publics. Elle peut se construire et émerger par et pour les habitants.
En vives collaborations avec l'information, les actions de sensibilisation expérimentées s'attachent à redécouvrir un quartier, à le comprendre et intégrer des nouveaux repères négligés lors de parcours quotidiens. Elles proposent aux habitants de participer à une vie locale, en étant force de propositions. Elles sont une étape préliminaire vers l'instance de concertation « Vivre sa ville » pour améliorer le cadre de vie et prendre part aux décisions politiques pour des aménagements futurs. De l'appropriation du territoire à l'émerge d'initiatives collectives et personnelles, la médiation par le biais du paysage favorise les liens sociaux d'un quartier. Cependant, elle reste une aide, un appui, à ceux qui peuvent et qui le veulent bien.

47 Vincent Veschambre, *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition, loc. cit*.

Outil du politique, la médiation par le biais du paysage offre la possibilité de créer des instances de concertation dans les futurs projets urbains. Néanmoins, le cadre même d'un dossier d'aménagement ne permet pas forcément cette concertation. Ajouter à cela, les volontés politiques n'ouvrent pas cette participation à toutes les décisions, de peur d'un contre pouvoir, de peur de ne pas avancer assez vite dans un mandat estimé à 6 ans. Solution « douce » pour l'essoufflement de la politique de la ville, la médiation du paysage en lien avec d'autres partenaires, produit des conditions pour désenclaver un quartier avec le reste du territoire et élargir la mémoire collective d'un quartier à l'ensemble du territoire.

Toutefois, le paysage reste autour de cette médiation, il n'est pas le sujet, on ne le nomme pas. « Jean Cuisenier, dans sa contribution au volume édité par la revue ethnologie française a exprimé une idée à méditer : « s'il est une notion étrangère aux habitants d'un lieu, dit-il, c'est bien la notion de paysage [48]». Mais, par ses contours flous, il intègre d'autres notions. C'est un cadre d'interprétation globale qui permet à un sujet, à une collectivité à une situation donnée de formuler des sensibilités pour ensuite partager un jugement de goût. Cela peut se vérifier avec les actions de sensibilisation qui ont comme source la participation à un cours universitaire intitulé « Attitudes urbaines ». Ce cours mêlait des enseignements théoriques sur les différentes dimensions de la ville et des enseignements d'Arts plastiques. Ils proposaient des balades urbaines, par exemple, et avaient pour objectif de se créer un univers particulier et sensible à la ville. Ce genre d'activités est étroitement lié à la « théorie des sensibilités » que propose l'esthétique. Dans ce sens, le paysage et la médiation mettent l'homme au centre des préoccupations pour émettre des valeurs communes afin de contribuer à l'évolution de toutes les dimensions du paysage. Car, la médiation par le biais du paysage même si elle n'est pas appelée en tant que telle, bouscule les représentations des sujets concernés face à ce même paysage. Ces sujets interviendront par des nouveaux gestes, des nouveaux usages vers un paysage voulu. Pour illustrer ce propos, avec les balades urbaines, les habitants ont assimilé l'intégration d'une gestion différenciée des espaces verts, grâce à des valeurs communes incorporant une éthique écologique, ces mêmes habitants vont agir pour son devenir. La médiation du paysage incorpore donc des notions d'éducation et de pédagogie.
Elle est alors transdisciplinaire et peut accueillir toutes les technicités liées à la ville pour un paysage plus durable. La ville durable de demain serait alors d'assurer les conditions de l'action collective pour « faire en sorte que la société civile puisse s'impliquer dans l'innovation urbaine et mettre la ville en rythme avec la vie, la mettre au service de l'homme[49] », chaque forme organisationnelle d'une ville doit être reconnue et légitimée à intervenir, il s'agit bien là de partage de pouvoir lié à un acte sacré, qui est l'aménagement urbain, objet central du politique.

Cependant, la médiation du paysage comporte beaucoup de limites, le cadre d'une telle intervention doit être défini au préalable pour identifier les visées objectives et les facteurs de coût et de temps. Pour son efficacité, elle doit être transgressée et devenir inutile grâce aux dynamiques insufflées. Elle prône la participation des citoyens, mais le plus ardu est bien cette mobilisation. Par ailleurs, cette participation a bien des limites, bien souvent l'intérêt personnel prime sur l'intérêt collectif, elle n'est pas toujours représentative de tous les citoyens d'un territoire. Cette intervention pose un

48 Gérard Lenclud, « L'ethnologie et le paysage, questions sans réponses » in *Paysages au pluriel, pour une approche ethnographique des paysages*, Claudie Voisenat (sous la direction de.), MSH, 1995, p.14.
49 Marie-Laure Beaufils, Yves Janvier, Josée Landrieu, *Aménager la ville demain : une action collective, op. cit.* P.5.

certain nombre de questions en rapport avec l'habitant. Souvent, nous avons plus d'informations qu'eux, nous ne les partageons pas forcément. Il est difficile d'établir une frontière avec les habitants, de rester neutre tout en nouant un climat de confiance. Puis, le risque, à l'encontre de ce phénomène, est de se renfermer et de ne pas percevoir les inquiétudes qui sont souvent détectées lors de dialogues informels. La vision globale du territoire est essentielle pour ne pas enclaver les actions sur un même quartier, cet enjeu est fondamental, le médiateur doit toujours se remettre en question et revenir sur sa visée première lorsqu'il s'écarte. La maitrise de l'oral et une certaine confiance en soi sont indispensables à ce genre de profession et notamment avec la sollicitation régulière de prendre la parole en public.

La médiation et le paysage sont bien des termes dans l'air du temps. La médiation a pris essor dans les années 1980, pour être un régulateur social tant dans la sphère publique, tant dans la sphère privée. La préoccupation du paysage, depuis une trentaine d'années est liée à un besoin de nature et à des craintes environnementales. Son association est alors une tendance actuelle pour contrer aux crises de la politique, de la ville, de l'écologie, de l'économie en relation avec les nouvelles règles de droit à appliquer. Elle ne peut pas être une réponse à tous ces facteurs. Ces nouveaux outils d'intervention, qui ont pour vocation, d'améliorer la vie quotidienne, doivent repenser les fondements mêmes des relations humaines à la Terre. Beaucoup d'interrogations sont encore de mise quant à son fonctionnement et sa nécessité. La médiation du paysage n'est-elle pas la démocratisation d'une profession au profit de la démocratisation de la démocratie ? Le médiateur du paysage ne devient-il pas la personne centrale entre les acteurs qui diminuerait leurs responsabilités politiques ? La participation active des habitants dans les projets urbains ne favoriserait-elle pas cette même diminution de cette responsabilité ? Les conflits sociaux, sans régulateur, ne permettent-ils pas l'apport de progrès dans les villes ? C'est à toutes ces questions qui, grâce à diverses recherches-actions, trouveront peut-être des solutions pour améliorer la ville et la vie vers un paysage urbain durable.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bajolet E., Mattei M-F, Rennes J-M, (Coordonnés par.), *Quatre ans de recherches urbaine 2001-2004, Action Concertée Initiative Ville, Ministère de la Recherche,* Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2006, VOL.1, p.521.

Beaufils M-L, Janvier Y., Landrieu J., *Aménager la ville demain : une action collective*, éditions l'aube, Saint Etienne, 1999, p.89.

Berlan-Darqué D., Luginbühl Y., Terrasson D., *Paysages : de la connaissance à l'action,* Versailles, Ed. Quae, 2007, p.316.

Blanc N., *Vers une esthétique environnementale*, Ed. Quae, 2008, p.225.

Baudin F., Kerouanton J-L (réunis par.), *Trélazé, espace public, Témoignages et réflexions sur l'histoire et les projets dans une ville, Trélazé* (Maine et Loire), Convention de Développement culturel, Ministère de la Culture, 1993-1995, p.49.

Cluzet A., *Au Bonheur des villes,* Paris, Editions de l'aube, 2002. p.224.

Dagognet F. (sous la direction de.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage,* Actes du colloque de Lyon, Seyssel, Ed. Champ Vallon, 1982, p.238.

Debord G., *Œuvres*, Paris, Gallimard, 2006, p.1901.

Dewarrat J-P, Quincerot R., Weil M., Woeffray B., *Paysages ordinaires, De la protection au projet*, Pierre Mardaga ed., 2003, p.95.

Di Méo G., Buléon P., *L'espace social, Lecture géographique des sociétés,* Paris, Armand Colin, 2005, p.304.

Donadieu P., Périgord M., *Clés pour le paysage*, Paris, Géophrys, 2005, p.368.

Gaudin J-P, *La démocratie participative,* Paris, Armand Colin, 2007, p.125.
Grafmeyer Y., De Singly F., *Sociologie urbaine*, Nathan université, 2004, p.128.

Jaffrennou Y., *La guerre de Titi, Trélazé 1939-1945*, Le Coudray-Macouard, Cheminements, 2004, p.133.

Jeudy H-P, Séguret F. (Sous la direction de.), *Ecologie Urbaine ?, Actes du colloque Ecologie urbaine par l'Ecole d'Architecture de Paris la Villette, le 5 mai 1998,* Paris, Editions de la Villette, 2002, p135.

Panerai P., *Analyse urbaine*, Paris, Ed. Parenthèses, 1999, p.189.

Paulet J-P, *Géographie urbaine,* Paris, Armand Colin, 2005, p.342.

Sanson P. (sous la direction de.), *Le paysage urbain, Représentations, significations, communication*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.367.

Rougerie G., *Les cadres de vie,* Paris, Presse Université de France, 1975, p.259.

Veschambre V., *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.315.

Voisenat C. (Sous la direction de.), *Paysages au pluriel, pour une approche ethnographique des paysages*, MSH, 1995, p.240.

OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

BLANCHARD-LAVILLE C., FABLET D. (Coordonné par.), *Théoriser les pratiques professionnelles, « Intervention et recherche-action en travail social »*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.252.

BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H., *Les mots de la géographie, Dictionnaire critique,* Dynamiques du territoire, La documentation française, 1993, p.518.

CHOASY F. MERLIN P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Quadrige/ manuel, Presse universitaire de France, Paris, 2009, p.964.

LACOSTE Y., *De la géopolitique aux paysages, « dictionnaire de la géographie »*, Paris Armand colin, 2003, p.964.

LEVY M., LUSSAULT J., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003 p.1033.

Repenser le territoire, un dictionnaire critique, La Tour d'Aigues, Aube, Montpellier : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 2000, p.285.

ARTICLES

LOUBIÈRE, A., « Trélazé, une transformation concertée, entretien avec Marc Goua », dans *Revue Urbanisme,* hors série, février 2007, N°30, p.34-36.

« Les fêtes comme instrument du renouvellement », dans la Revue *Urbanisme,* hors série, Mars 2000, N°13, p.45-46.

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Bertrand M., Beringuier P., *Parler de paysage, c'est déjà prendre part à sa production. Lieux et moments de la construction du paysage dans le Vic Bilh et le Sillon Orb-Jaur (France)*, http://www.vrm.ca/documents/Paysage_Bertrand_Beringuier.pdf, 04/04/09.

Colney E., *Un nouveau type d'habitat, un nouveau type d'habitants, La recherche de mixité sociale sur le quartier des Plaines à Trélazé*, http://www.letoitangevin.com/IMG/pdf/memoire_colney.pdf, 12/03/09.

Michelin Y., *Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : Représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montage thiernoise,* 1998, Cybergo, n°65, http://www.cybergeo.eu/index5351.html, 04/04/09.

La subvention publique, le marché public et la délégation de service public, mode d'emploi, par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Mode_d_emploi.vf01.03.2007.pdf, 18/06/09.

SOURCES

***A**LBUM DE QUARTIER, AMBIANCE PAYSAGÈRE DU QUARTIER PLAINES/ PETIT BOIS CONÇUE PAR LES HABITANTS*, CSA Ginette Leroux, Léo Lagrange, dans le cadre du CUCS « Un nouveau quartier pour tous », 2009.

***C**ONTRAT DE PROJET, 2007-2010,* Centre social Ginette Leroux et centre social, Léo Lagrange Ouest, 2006.

***D**OSSIER SUR LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE*, Angers-Trélazé et d'agglomération, 2007-2009, Appel à projet unique

GLOSSAIRE

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAUE : Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIV : Comité Interministériel des Villes
CLCV : Consommation, Logement, Cadre de Vie
CME : Conseil Municipal des Enfants
CNRTL : Centre de Ressources textuelles et lexicales
CSA : Centre Social et d'Animation
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DSP : Délégation de Service Public
GPV : Grand projet de Ville
LEC : Lire Ecrire Compter
LLO : Léo Lagrange Ouest
ORU : Opération de Renouvellement Urbain
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain & Paysager

TABLE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Comparatif des valeurs paysagères durant la balade des 5 sens, p.47
Encadré 2 : Les limites de la concertation dans une ORU, un cas marseillais, p.50
Encadré 3 : Définition du paysage urbain entre embellissement et système, p.57
Encadré 4 : Définition du paysage urbain par la rupture, p.58

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Situations géographique et morphologique de Trélazé
Annexe 2 : Grille des entretiens semi-directifs
Annexe 3 : Plan zoné de Trélazé accompagné du parcours de la balade véhiculée
Annexe 4 : Approche sensorielle issue de la grille d'enquêtes multicritères sur le paysage de Charles Avocat
Annexe 5 : Article de la *revue Urbanisme,* « Trélazé, une transformation concertée, entretien avec Marc Goua » par Antoine Loubière, hors série, février 2007, N°30, p.34-36.
Annexe 6 : Tableau méthodologique des actions de médiation autour du paysage
Annexe 7 : Tableau du cahier des charges du fond de carte 1
Annexe 8 : Prises de vue de quatre dessins issus des ateliers de perceptions concentriques
Annexe 9 : Questionnaire sur la charte du parc de Jean Gueguen pour les animateurs de l'accueil de loisirs
Annexe 10: Charte du parc de Jean Gueguen

—

ANNEXE 1 :
SITUATIONS GÉOGRAPHIQUE & MORPHOLOGIQUE DE TRÉLAZÉ

Situation géographique de Trélazé
(ci-contre)
(Source : du service urbanisme, Trélazé, 2003)

Situation morphologique de Trélazé
(ci-dessous)
Orthophotoplan retouché, Caroline Guittet
(Source : orphotoplan du plan de commune de Trélazé, Angers agglomération, 2003)

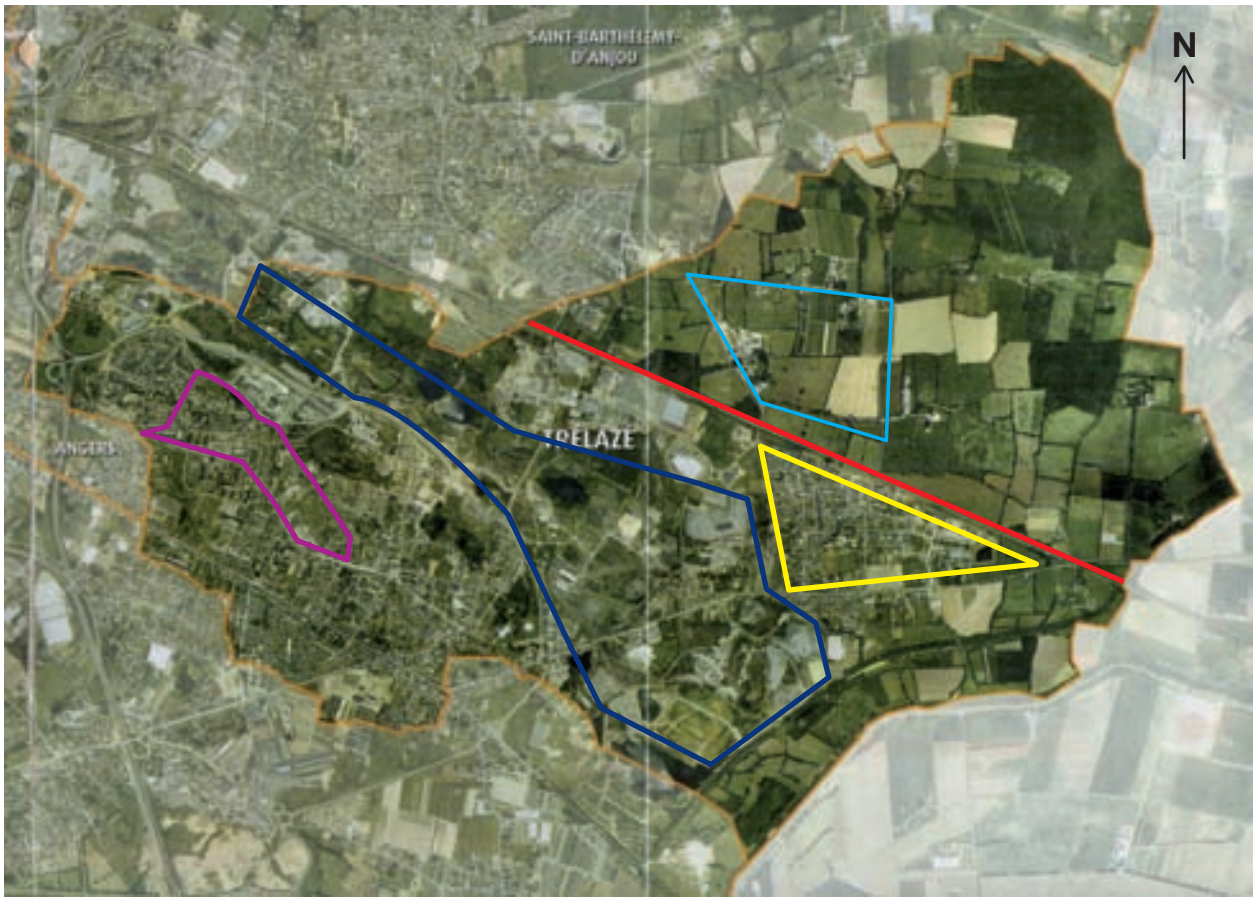

Limites communales
Voie ferrée Angers-Saumur
Zones ardoisières
Quartier du Bourg
Future ZAC Quantinière/Guérinière
L'ORU du quartier PLaines/Petit Bois

ANNEXE 2 :
GRILLE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Questionnements visés durant les entretiens : Comment accompagner les habitants dans les projets urbains ? Que permet la médiation du paysage ?

Acteurs interrogés :
Acteur 1 : Animatrice de Léo Lagrange (Animation de l'atelier « mon quartier » à l'école Paul Fort), Maisoncouleurs, Trélazé, 29 juillet 2009
Acteur 2 : Chargé de mission de l'ORU, Mairie, Trélazé, 28 juillet 2009
Acteur 3 : Responsable du centre social Jean Gueguen, Centre social Jean Gueguen, Trélazé, 29 juillet 2009

I. Informations factuelles
Quel est votre poste ?
Dans quelle structure ?
Quelles sont vos missions ?

II. Les modalités d'actions urbanistiques
Sur quel quartier agissez-vous en priorité ?
Quels sont vos moyens budgétaires ?
Avec quel public travaillez-vous ? Comment mobilisez-vous le public ?
Avec quels acteurs travaillez-vous et quels sont les liens entre ces différents acteurs ?

1. Informer-sensibiliser à quoi ?
Sur quel sujet informez-vous les habitants ?
Quels sont les sujets abordés par les habitants ?

2. Informer-sensibiliser, comment ?
Comment informez-vous les habitants ?
Quel est le contenu de ces actions ?
Avec quel support ?

3. Informer – sensibiliser, pourquoi ?
Quelles sont les finalités des actions ?
Quelles sont les difficultés rencontrées durant ces actions ?
Qu'est-ce qui pourrait améliorer vos actions ?

III. Le « paysage urbain » comme outil ou objet de l'information ?
Lors de vos actions, quels sont les mots que vous utilisez pour définir le quartier ?
Comment définissez-vous la notion de paysage ?
Comment définissez-vous la notion de paysage urbain ?
Selon vous la notion de paysage urbain intervient-elle lors des différentes actions ?

IV. La convention européenne du paysage : partagez-vous ses principes ?
Elle définit le paysage : « il désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations,

dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humaine et de leurs interactions ».
Reconnaissez-vous dans cette définition votre sujet de travail ?

L'article 6 parle de la sensibilisation, « chaque partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. »
Qu'en pensez-vous ?

À l'article 5, « chaque partie s'engage à mettre en place des procédures de participations du public, des autorités locales et régionales, et autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques paysagères ».
Selon vous ces procédures de participations sont-elles possible ?

V. Information-sensibilisation-concertation-participation-médiation ?

Avez-vous mis en place des procédures de participation ?
Sous quelle forme ?
Quel contenu ?
Quel est le résultat aujourd'hui ?
Quelles sont les limites à la participation ?
Quelles sont les difficultés à les mettre en place ?
De manière générale, la médiation a-t-elle comme finalité le sujet du paysage ou la médiation s'effectue par le biais du paysage pour aborder un autre sujet ?
Que permet la médiation du paysage ?

—

ANNEXE 3 : PLAN ZONÉ DE TRÉLAZÉ ACCOMPAGNÉ DU PARCOURS DE LA BALADE VÉHICULÉE (LÉGENDE + CI-CONTRE)

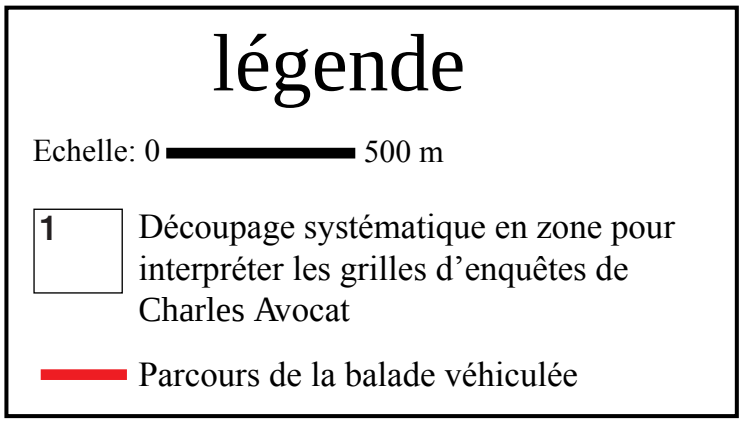

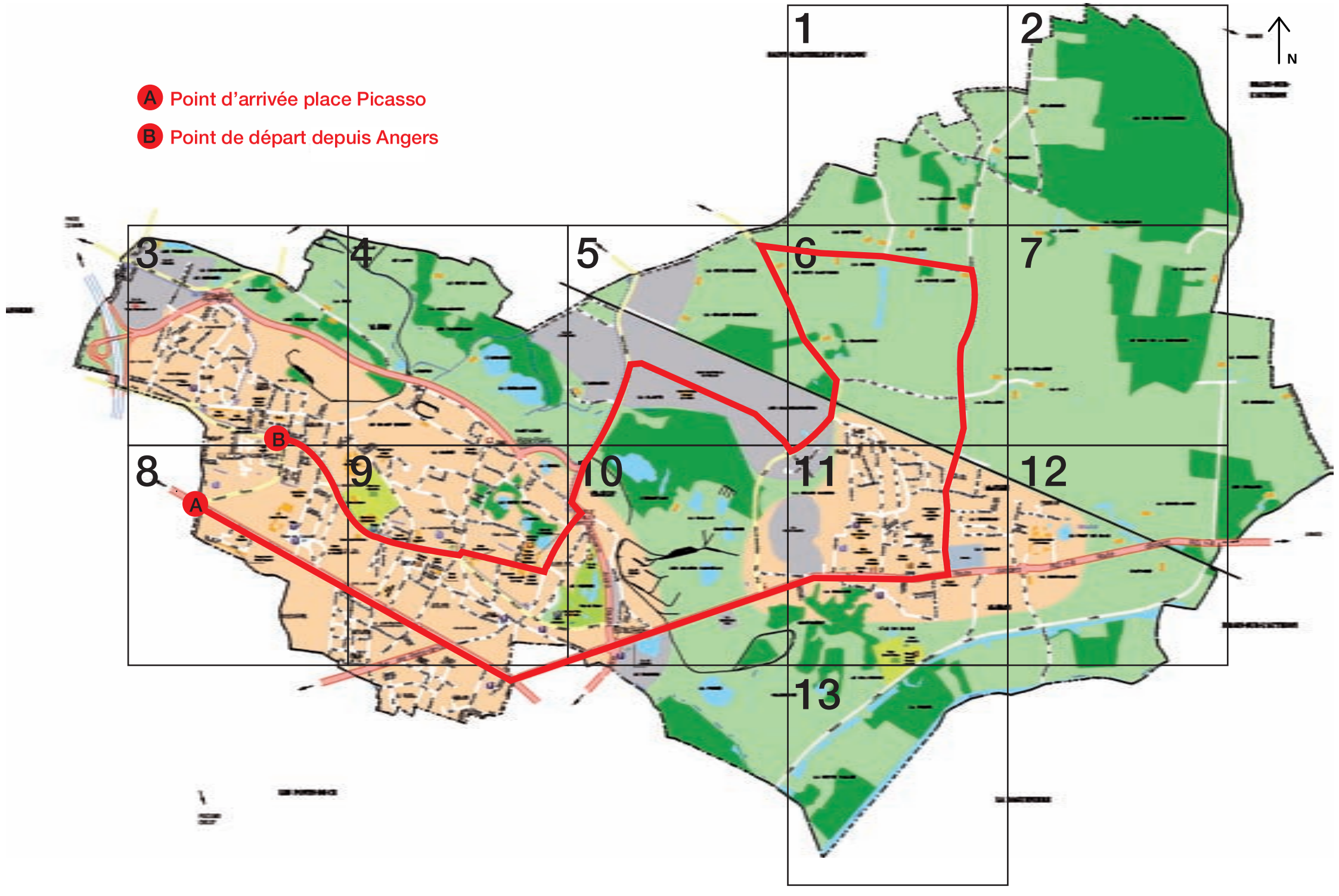
A Point d'arrivée place Picasso
B Point de départ depuis Angers
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
N
A
B

a) Moyens de découverte			
Infrastructures de circulation			Routes, sentiers, boulevards, piste cyclable et chemins
Points de vue			Échelle humaine de plain-pied
b) Description			
Volumes	*Nature*		a) Bois, quelques maisons, champs – b) Maisons, immeubles, bois, friche, point d'eau – c) Ardoisières et maisons – d) Bois, mine, champs et quelques maisons – e) Bois, champs, maisons et industries – f) Maisons, immeubles et routes – g) Maisons, parcs, petits collectifs espaces verts – h) Routes et industrie – i) Maisons et petits collectifs – j) Champs et maisons
	Aspect		a) Léger – b) Compact et plein – c) Massif – d) Bosselé et aéré – e) Vide – f) Plein et compact – g) Lourd et compact avec quelques vides – h) Lourd – i) Compact – j) Massif et aéré
	Géométrie		a) Longiligne – b) Longiligne – c) Aigus – d) Serrée, longiligne – e) Longiligne et incurvé – f) Longiligne et carré – g) Longiligne - h) Complexe – i) Isolée – j) Longiligne
	Apparence		a) Isolée – b) Agglomérée et floue – c) Isolée – d) Isolée – e) Isolée – f) Imposante – g) Imposante – h) Isolée – i) Imposante – j) Massif et dense
Formes	a) Longues et droites – b) Longues et géométrisées – c) Pleines – d) Basses – e) Basses – f) Longues et géométrisées - g) Longues – h) Longues – i) Basses et pleines – j) Découpées, basses et larges		
Plans	a) Limité – b) Plat et abrupt – c) Abrupt – d) Plat –e) Plats– f) Orthogonal – g) Plat et courbé – h) Perpendiculaire – i) Plat et Limité – j) Géométrique		
Trames	a) Régulière - b) Effacée - c) Lisible – d) Lisible et aérée – e) Lisible – f) Régulière et serrée – g) Lisible – h) Géométrique – i) Inexistant – j) Lisibles		
Lignes	a) Courbes et horizontales – b) Courtes, droites et longitudinales – c) Horizontales – d) Droites et horizontales – e) Droites – f) Horizontales – g) Courbes et régulières – h) Droites et longues – i) Brisées – j) Droite		
Couleurs	a) Polychrome et chaude – b) Grises, blanches, beige et vert – c) Polychrome, brute et claire – d) Verts, marrons, et gris – e) Verts, marrons et gris – f) Terres, foncés et clairs – g) Blanches et terres - h) Monochrome pour l'industrie et polychrome pour le site ardoisier – i) Monochrome – j) Polychrome		
Lumière	a) Brillante – b) Eclatante – c) Brillante – d) Eclatante – e) Eclatante – f) Eclatante – g) Brillante – h) Dorée – i) Voilée - j) Brillante		
Mouvement	a) Circulation et frétillement – b) Rapidité et stabilité – c) Frémissement et circulation - d) Frétillement et circulation – e) Vent dans l'arbre et circulation - f) Déplacement des véhicules – g) Mouvement des voitures et frémissement du vent – h) Déplacement des véhicules et froissement du végétal – i) Déplacement des véhicules – j) Déplacements des véhicules, animaux, vols des oiseaux		
Matières	***Nature***	Minérale	a) Caillouteuse, bitumeuse, terreuse – b) Caillouteuse – c) Rocheuse et bitumeuse – d) Bitumeuse et terreuse – e) Terreuse et bitumeuse – f) Caillouteuse et rocheuse – g) Ardoise et béton – h) Bitumeuse – i) Bitumeuse – j) Bitumeuse et terreuse
		Végétale	a) Feuillue et résineuse – b) Résineuse – c) Epineuse - d) Ligneuse et herbacée – e) Epineuse et ligneuse – f) Résineuse – g) Feuillue, épineuse et herbacée – h) Epineuse – i) Feuillue et herbacée – j) Feuillue et résineuse
		eau	a) Stagnante – b) Stagnante – c) Stagnante – d) Stagnante – e) Stagnante – f) Stagnante – g) Stagnante et dormante – h) Stagnante – i) Stagnante – j) Bouillonnante
	Texture	Minérale	a) Granuleuse – b) Polie et granuleuse – c) Granuleuse et lisse – d) Polie – e) Granuleux – f) Granuleuse - g) Caillouteuse et granuleuse – h) Granuleuse – i) Polie – j) Souple

		Végétale	a) Piquant et coriace – b) Piquant et coriace – c) Piquant – d) Piquant et coriace – e) Piquant et coriace - f) Coriace – g) Légère – h) Piquante – i) Piquante – j) Piquante
		Eau	a) Lisse – b) Lisse – c) Lisse – d) Lisse – e) Lisse – f) Lisse – g) Bouillonnante – h) Bouillonnante – i) Lisse - j) Bouillonnante
Odeurs	a) Parfumées et épicées – b) Poivrées – c) Polluées – d) Légères – e) Parfumées et légères – f) Légères – g) Légères – h) Polluées- i) Parfumée – j) Parfumée		
Bruits	a) Chant des oiseaux, bourdonnement – b) Brouhaha – c) Circulation et voies – d) Bourdonnement – e) Vent et frétillement – f) Clapotis, vent et voiture – g) Circulation – h) Véhicule – i) Motorisés – j) Sifflement et grésillement -		
Signes culturels	a) Entre deux zones communales, monuments historiques – b) Manoirs et chapelle – c) Ardoisières et donc monde ouvrier – e) Rural - g) Les ardoisières et le musée – h) Mine et ardoisière, industriel – i) Eglise, manoir, mairie et cimetière		
c) Échelle de perception			
Échelle de vision	a) Horizon proche – b) Grandes perspectives – c) Horizon proche – d) Horizon proche – e) Horizon proche – f) Horizon proche – g) Horizon proche – h) Long champ de vision – i) Horizon proche – j) Horizon proche		
Complexité	a) Difficulté dans les repères – b) Nombreuses répétitions – c) Imbrication des composantes d'habitations et économiques – d) Répétition des éléments – e) Manque de repères visuels en hauteur – f) Diversification des composantes qui s'imbriquent bien les unes dans les autres – g) Repère possible uniquement avec les panneaux de signalisation – h) Eléments de repères grâce aux services publics et privés – i) Peu d'éléments de repère – j) Peu d'éléments de repère -		
Lisibilité	a) Bonne – b) Mauvaise – c) Partielle – d) Bonne – e) Bonne – f) Mauvaise – g) Moyenne – h) Partielle – i) Partielle – j) Mauvaise et partielle		

Classification des zones étudiées à Trélazé par ordre alphabétique

a) Zones 1, 2 et 7 regroupées en fonction de leurs similitudes, le 6 mars 2009
b) Zone 3, le 6 mars 2009
c) Zone 4, le 29 juillet 2009
d) Zone 5, le 24 avril 2009
e) Zone 6, le 24 avril 2009
f) Zone 8, le 24 avril 2009
g) Zone 9, le 24 avril 2009
h) Zone 10, le 29 juillet 2009
i) Zone 11, le 29 juillet 2009
j) Zone 12 et 13 regroupées en fonction de leurs similitudes, le 29 juillet 2009

ANNEXE 4 :
APPROCHE SENSORIELLE ISSUE DE LA GRILLE D'ENQUÊTES MULTICRITÈRES SUR LE PAYSAGE DE CHARLES AVOCAT (CI-CONTRE & CI-DESSUS)

—

ANNEXE 5 :
ARTICLE DE LA REVUE *URBANISME*, « TRÉLAZÉ, UNE TRANSFORMATION CONCERTÉE, ENTRETIEN AVEC MARC GOUA » PAR ANTOINE LOUBIÈRE, HORS SÉRIE, FÉVRIER 2007, N°30, P. 34-36. (CI DESSOUS & CI-APRÈS)

Entretien avec ***Marc Goua****

Trélazé : une transformation concertée

* Maire de Trélazé, agglomération d'Angers.

Quel était l'objectif de la transformation du quartier des Plaines-Petit-Bois ?

Notre problématique était de désenclaver, d'amener la mixité au cœur du quartier. Ce n'était pas, comme dans beaucoup de villes, d'instiller du social à l'intérieur du parc privé, c'était le contraire, et nous avons réussi cette gageure de faire venir des investisseurs privés dans le quartier, notamment pour créer un centre commercial complètement restructuré. Nous avons même un hôtel-restaurant de 50 chambres deux étoiles, Logis de France. Nous avons aussi refait tous les équipements collectifs, reconstruit deux écoles, élémentaire et maternelle, avec une originalité en ce qui concerne la maternelle : dans le même bâtiment mais un peu à l'écart, nous avons réalisé un centre de loisirs maternel. Pourquoi ? Parce que nous avons une forte population d'origine étrangère, et les mamans ont tendance à ne mettre leurs enfants à l'école qu'à l'âge de six ans. Or nous nous sommes aperçus que l'apprentissage de la langue était plus difficile pour ces enfants parce que, souvent, ils n'entendent pas du tout parler le français chez eux, où seule est utilisée leur langue d'origine. Les mamans amènent maintenant leurs enfants dans ce centre de loisirs, plus ludique et beaucoup plus souple, et l'apprentissage se fait dès le plus jeune âge, au moins en ce qui concerne l'écoute. En plus, cela a suscité une vigoureuse remontée des effectifs de l'école maternelle, pas encore de l'école élémentaire, mais cela viendra. C'est la première année où nous avons plus d'élèves, les effectifs étaient en chute depuis dix ans. Nous nous retrouvons également avec une vraie mixité des enfants au sein de l'école, le quartier est en train de se repositionner complètement. Toutes populations confondues, les gens remettent leurs enfants à l'école. À un point tel que, bien que nous l'ayons construite un peu surdimensionnée, nous nous demandons maintenant si elle va être suffisante…

Trélazé est généralement citée comme une démarche assez exemplaire en matière de concertation et de participation des habitants…

La concertation avec les habitants s'est faite en plusieurs phases. Nous avons d'abord organisé les "ateliers de l'avenir", avec notamment un séminaire qui a duré tout un samedi. Les habitants y ont réfléchi en groupe à ce qu'ils souhaitaient dans leur quartier. Deux éléments forts sont ressortis : des commerces vivants et des écoles attrayantes. Pour eux, le commerce, c'était un supermarché avec des petits magasins. Comme les deux supermarchés du quartier étaient fermés pour problèmes graves, je pensais plutôt négocier une petite supérette avec de grands groupes. Quand j'ai rencontré ces grands groupes, ils m'ont expliqué que ce n'était pas une bonne dimension, qu'ils ne faisaient plus que des supermarchés entre 1 200 et 1 400 m^2. Je leur ai dit que cela correspondait exactement à la demande des habitants.

Les écoles ont été l'autre point fort. Nous avons demandé aux enfants de participer à la décoration de

l'école et nous avons tenu compte de leurs souhaits. C'est ce qui a aussi attiré les parents et qui a fait que l'on n'a eu absolument aucun problème pendant tout le chantier. Un groupe de communication citoyenne a également participé. Nous avons élaboré le projet ensemble, au fur et à mesure, et je me souviens notamment de la discussion sur la résidentialisation. Les architectes étaient venus en disant : "Voilà ce que l'on pourrait faire". Ils proposaient des petites cours à la parisienne, avec des grilles. Mais les gens ont dit : "Non, non, on ne veut pas de ça, on n'a pas peur, on ne veut pas de grilles !" Le cabinet a redessiné tout son projet sous une forme plus ouverte.
Pour que la participation perdure dans le temps, nous avons fait réaliser par des jeunes du quartier une maquette que nous réactualisons régulièrement, et, tous les mois, nous faisons de petites présentations à l'extérieur. Cet automne, nous l'avons faite à la porte du supermarché, beaucoup de personnes sont venues, et à la sortie des deux écoles, pour que les parents voient le projet. Car les gens ont souvent peur de venir à une réunion formelle, ils croient que l'on va leur poser des questions et les piéger parce qu'ils ne savent pas s'exprimer. Par contre, si on le fait de façon plus ludique, ça marche. En 2006, nous avons organisé une grande manifestation au cœur du quartier, avec bien évidemment la maquette, c'était fin mai-début juin, et, le soir, les gens ont apporté leurs pliants et ont dîné là, cela a permis un échange extrêmement fort.

Vous n'avez pas créé un lieu d'information où montrer la maquette en permanence ?
Si, il y en a un au cœur du quartier, mais nous nous sommes aperçus qu'il fallait aussi communiquer à l'extérieur.

Vous avez mentionné la présence de nombreuses familles d'origine étrangère. En matière d'information, comment surmontez-vous le problème de la langue ?
Nous avons deux communautés importantes : turque et marocaine. Pour les réunions, nous avons fait des invitations en français et en turc. Nous avons aussi créé il y a trois ans un conseil des Trélazéens d'origine étrangère, qui commence à prendre forme et qui permet de faciliter le dialogue avec les différentes communautés. Enfin, rien ne remplace la présence extrêmement forte des élus dans le quartier !
Avez-vous des élus de quartier ?
Nous n'en avons pas parce que nous ne sommes pas une ville importante : 12 000 habitants, dont 7 000 pour ce quartier. Mais je mobilise l'ensemble des élus pour qu'ils s'y rendent, et cela m'arrive souvent aussi. De plus, nous avons institué en 1996 ce que nous avons appelé les "enveloppes de quartier". C'est-à-dire que les habitants peuvent choisir des investissements par le biais d'une enveloppe. Nous avons divisé la ville en trois quartiers pour cela, et il s'agit d'investissements que nous ne ferions pas autrement, comme l'embellissement par exemple. Cela donne lieu à un vote pour définir ce qui va être réalisé. C'est aussi un prétexte pour présenter ce qui se passe dans l'ensemble de la ville, et zoomer ensuite sur le quartier concerné.

Étant donné l'importance de l'intervention sur ce quartier, le reste de la ville ne s'est-il pas un peu senti mis à l'écart ?
Effectivement, certains habitants disaient qu'ils n'entendaient plus parler que du quartier des Plaines-Petit-Bois. La caractéristique de la ville est qu'elle est traversée par un site ardoisier d'un peu plus de 200 ha, qui a été racheté en bonne partie par l'agglomération. Nous avons donc une ville divisée en deux : les nouveaux quartiers près d'Angers, c'est-à-dire le quartier d'habitat social, et ce qu'on appelle le bourg, c'est-à-dire l'ancien Trélazé. Dans ce bourg, il y avait l'hôtel de ville en déshérence. Nous l'avons rénové – ce qui nous a d'ailleurs valu un premier prix départemental d'architecture –, c'était un signe fort que nous n'abandonnions pas le bourg. Nous avons également créé un équipement petite enfance, et nous avons relancé un supermarché qui était fermé, avec un petit centre commercial.
Ensuite, c'était un peu un pari : nous avions deux structures portant le nom de centre aéré, une dans le quartier des Plaines-Petit-Bois et une autre dans le bourg. Nous les avons réunies en un seul bâtiment implanté dans le bourg, puisqu'il y a là quelques hectares d'espaces verts, alors que dans le quartier des Plaines, il n'y avait que quelques mètres carrés bétonnés. Et nous avons créé un service de navettes pour que les enfants des quartiers puissent venir dans ce nouveau centre aéré, auquel nous avons adjoint un centre d'hébergement de type auberge de jeunesse de 35 places permettant d'accueillir des classes vertes. Nous avions également dans le bourg un pôle sportif – il y en a aussi un de l'autre côté –, que nous avons renforcé. Cela signifiait donc que nous n'abandonnions pas le bourg, qu'au contraire il était en devenir.
Vous avez aussi réalisé des opérations d'information à l'échelle de la ville ?
Tout à fait, notamment à travers la démarche "enveloppes de quartier". Dès 1995, quand j'ai été élu maire,

nous avons réfléchi sur l'ensemble de l'urbanisme de la ville et nous avons ensuite zoomé sur les quartiers. À terme, nous aurons deux pôles : le pôle du bourg et le pôle des Plaines-Petit-Bois. J'ai par ailleurs fait racheter le parc ardoisier par l'agglomération en vue d'un projet fédérateur pour réunir ces deux pôles.

Avez-vous fait dans ce quartier des clauses d'insertion ?

Bien entendu, mais nous n'en sommes pas restés à l'aménagement. En 1995, il y avait 28 % de demandeurs d'emploi, ce pourcentage est maintenant tombé à 12,4 %. Nous sommes ainsi passés de 1 280 chômeurs à 570. Dès fin 1995, je suis allé voir toutes les entreprises de la commune en leur disant : "Il faut que vous fassiez des efforts pour embaucher des Trélazéens, sinon la situation va devenir grave." En fait, nous avons mis à disposition un service recensant les postes à pourvoir et les personnes qui cherchaient un emploi. Nous avons ainsi un peu joué le médiateur auprès de toutes les nouvelles entreprises qui se sont implantées. À l'époque, nous avions créé successivement dix usines relais, nous avons fait la même chose, et les recrutements se sont souvent faits en mairie. Et, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, nous avons demandé aux différentes entreprises d'embaucher plutôt des gens d'ici, ce qui s'est produit. Une centaine d'emplois ont ainsi été créés, dont une trentaine pour des gens du cru. Ce qui explique aussi le reflux du nombre des chômeurs. L'hôtel-restaurant notamment en a embauché 17 (ils sont 27 au total), et le supermarché, une enseigne Atac, en a embauché une quinzaine.

La communauté d'agglomération vous soutient-elle dans les opérations ?

Nous sommes en contrat de ville commun avec Angers (qui va devenir un CUCS). La Ville d'Angers est sensibilisée au problème parce qu'elle mène aussi une opération de renouvellement urbain. La communauté d'agglomération a ainsi mobilisé des financements pour nous aider à réaliser nos opérations. Nous avons été – ce qui est peut-être original, mais qui nous a permis de passer – un peu précurseurs en travaillant en collaboration avec la Ville d'Angers et l'agglomération. Et j'ai eu la chance d'avoir une personne dans nos services – elle vient de partir à la retraite – qui était à la fois architecte et sociologue. J'ai eu du mal à lui trouver un successeur.

C'est vous qui avez assumé la concertation ?

Oui, et je le dis dans toutes les réunions auxquelles je participe : "Il faut une implication forte des élus et particulièrement des maires". Je ne crois pas que l'on puisse réussir sans cela. Nos concitoyens veulent du changement, mais ils craignent de se retrouver avec des transformations qui ne leur plaisent pas. Il faut donc vraiment beaucoup d'explications, de concertation et d'implication du maire. Je parlais tout à l'heure du nouveau centre social et d'animation : je me suis battu pour le reconstruire un peu en dehors du quartier. Pourquoi ? Je voulais que les gens sortent de leur quartier, qu'ils ne se ghettoïsent pas, que des habitants des quartiers extérieurs les rencontrent, qu'il y ait osmose. Nous l'avons ouvert à la rentrée 2006, et la mayonnaise est en train de prendre. Une maman maghrébine me disait récemment : "C'est un peu loin, je suis venue à pied, c'est la première fois que je sors à pied du quartier". Là, nous avons un peu gagné. Nous avons à peu près une quinzaine d'associations dans ce bâtiment. Dimanche dernier, j'étais à une manifestation de l'une d'entre elles, et elles disent qu'elles commencent à avoir des projets communs, ce qui n'était pas le cas précédemment. À présent, comme nous sommes un peu sortis du quartier, des gens viennent de partout, des personnes qui ne se connaissaient pas, qui ne se côtoyaient pas. L'objectif est donc atteint. Il a certes fallu se battre contre certains travailleurs sociaux et contre certains élus qui disaient : "Il faut que tout soit au pied de l'immeuble". Les services de proximité sont bien sûr indispensables, mais il faut aussi faire sortir les habitants, mettre un terme à l'isolement.

Propos recueillis par Antoine Loubière

La convention avec l'ANRU

Signée le 23 octobre 2004, elle prenait la suite d'une ORU. Son montant atteint 37,74 millions d'euros, dont 10,418 millions financés par l'ANRU. Sur les 1 542 logements du quartier, 185 ont été démolis (dont 48 privés de la tour Picasso) ; 230 constructions sont prévues, ainsi que 606 réhabilitations et 607 résidentialisations. Le bailleur social est le Toit angevin. Une vingtaine de maisons en accession sociale sont construites par une coopérative, les Castors angevins. Un promoteur privé réalise actuellement une quarantaine de logements en accession libre au cœur du quartier, qui seront livrés en juin 2007. Suivra une nouvelle tranche de 40 et 20 maisons en accession sociale à la propriété, qui seront réalisées par une filiale du Toit angevin.

ANNEXE 6: TABLEAU MÉTHODOLOGIQUE DES ACTIONS DE MÉDIATION AUTOUR DU PAYSAGE

Tableau méthodologique des actions	Porteur de l'action	Objectif de l'action	Partenaires	Temps de préparation en heure	Temps de l'action et lieux	Outils	Budget	Résultat Evaluation
Point Info ORU	CSA Ginette Leroux	Informer sur l'ORU Renouer le contact entre les habitants et la municipalité	CCAS Chargé de mission de l'ORU	15 h : la préparation de l'évaluation, installation/ désinstallation	- 7h le 25/03 dans un hall d'immeuble - 2 h le 19/05 au centre commercial - 7h le 27/06 sur place Picasso	Maquette et parasol	Frais de fonctionnement (CUCS)	- 50 personnes touchées environ - Questionnaire
Rencontres informelles	CSA Ginette Leroux	Informer Connaître les habitants Investir les habitants	Association Toit d'Afrique, habitants	35 heures : création du tract et échanges avec les partenaires	7h, le 14/05 au centre commercial, et à la sorties des écoles, au marché	Supports de communication écrite, tables et chaises, parasol, café à disposition	Frais de fonctionnement 300 Euros pour l'impression du tract (CUCS)	- 20 personnes touchées environ - Aucune s'est investie après
Mémento	CSA Ginette Leroux et Jean Gueguen	Informer Trait d'union entre les Plaines/ Petit Bois avec le Bourg et avec la municipalité	CCAS, Chargé de mission de l'ORU, les habitants, les archives municipales, la municipalité	120 Heures pour deux mémentos : conception graphique, entretien avec les différents partenaires, distribution	Sorties en juin et en septembre (distribution dans les commerces, services publics)	Logiciel	300 Euros pour une édition (CUCS)	- Géré par la suite par les habitants - Pas encore d'évaluation
Fond de carte	Centre social Jean Gueguen	Informer les habitants du Bourg Conserver les échanges	CAUE d'Angers	15 h : préparation du cahier des charges, entretien avec le CAUE, modification de la carte)	Utilisation à partir du mois de septembre pour les ateliers urbains		3 700 euros pour les ateliers urbains dont la réalisation du fonds de carte	Pas encore finalisé
Balade vers le vert patrimoine	CSA Ginette Leroux	Connaître les Plaines/ Petit Bois Sensibiliser aux espaces verts	CCAS, Chargé de mission de l'ORU, la CLCV, le Toit angevin, Unis cité	45 h.: entretiens, réalisation des guides, définition d'un parcours	2h le 25/ 03	Guide photo et appareil photo jetable - Cahier de jeux - Matériel pédagogique	300 Euros pour le matériel pédagogique (CUCS)	45 personnes touchées Fidélisation pour les autres actions
Balade des 5 sens	CSA Ginette Leroux	Connaître son quartier Etre acteur de sa balade	CCAS, Chargé de mission de l'ORU, la CLCV, la FDMH,	60 h: communication, création de support, entretien	2h le 19/06 dans le quartier des plaines/ petit bois	Guide photo et appareil photo jetable, Guide des sons et dictaphone, Guide sensoriel, Apéro Tapis sensoriel	150 Euros (CUCS)	Conception d'un album de quartier 20 personnes touchées

Atelier de perceptions concentriques	CSA Ginette Leroux et Jean Gueguen	Identifier les repères au sein de la ville selon l'âge, le lieu d'habitation et la catégorie socioprofessionnelle	la CLCV, le CME, LEC, le Collège Jean Rostand, Ecole Paul Fort	20 h: mise en place des dispositifs de communication	Différentes structures trélazéennes	Fascicule explicatif Matériel pédagogique	30 Euros pour le matériel pédagogique 50 Euros de poster (CUCS)	- Conception d'un livret et un poster - 50 personnes touchées - Manque de repères dans le quartier Plaines/ Petit Bois
Atelier « mon quartier »	Léo Lagrange	- Connaître les repères des enfants - Donner des nouveaux repères	Ecole Paul Fort, CSA Ginette Leroux	10 h : recherche aux archives, mise en page pour des supports pédagogiques	Tous les mardis pendant 1h d'avril à juin à l'Ecole Paul Fort	Photographies, articles de presse, appareil photo, dictaphone Matériel pédagogique	80 Euros pour le matériel pédagogique	- 40 enfants touchés - Exposition finale
Œuvre collective	CSA Ginette Leroux	- Faire participer les habitants à un même ouvrage	la CLCV, le CME, le Collège Jean Rostand, Ecole Paul Fort, la ville, la FDMH…	30 h : pour la conception d'une carte postale explicative, et de l'affiche	Exposition le 27/06 place Picasso	Matériel pédagogique, ouvrages sur Picasso	200 Euros pour le matériel pédagogique (CUCS)	-Exposition finale - 150 personnes touchées - Edition d'un livre
Cartes postales et légendes	CSA Ginette Leroux	- Dialoguer entre voisins - Créer une mémoire collective	la ville, les associations, les habitants	20 h : pour la conception des cartes postales et le support légendes)	27/06, place Picasso	Cartes postales et papier à légende Matériel pédagogique, ouvrages sur Picasso	50 Euros pour les impressions et le matériel pédagogique (CUCS)	- 50 personnes touchées
Vivre sa ville	CSA Ginette Leroux et Ginette Leroux	- Informer tous les acteurs sur les projets urbains - Actions pour l'amélioration du cadre de vie	La ville, les associations, les habitants, les conseils consultatifs, groupe d'habitants	50 h: préparation des réunions, élaboration des comptes rendus	2 heures tous les trois mois pendant 2 ans au centre social Jean Gueguen	Techniques d'animation	indéfini	Pas encore finalisée
Charte du parc	Centre social Jean Gueguen	- Créer un outil de référence pour le bon usage du parc	L'accueil de loisirs, les habitants	70 h: élaboration, entretien, dépouille, analyse du questionnaire, réalisation de la maquette, réalisation de la charte	Première ébauche en juillet	Questionnaire et maquette	50 euros de matériel pédagogique	- 20 personnes touchées - Pas encore finalisée

—

ANNEXE 7 :
TABLEAU DU CAHIER DES CHARGES DU FOND DE CARTE

Informations	Objectifs de l'information
Format A0	- permet une bonne lisibilité - une possibilité d'écrire dessus aisément - S'adapte aux différents publics contrairement à la maquette (par terre, sur une table, sur un mur)
Grandes directions	- donne des points de repères - permet de mesurer la concurrence territoriale entre les différentes communes frontalières (exemple : les nouveaux habitants seront plus proche de Saint Barthélemy)
Les grands axes de circulations	- donne des points de repères - va permettre de comprendre les futurs axes de circulations
Les différentes routes et identification nominative de certaines rues	- permet d'avoir le même langage durant les dialogues - permet de se situer
- la densité de l'habitat	- permet de situer sa maison - permettra de comparer la densité du nouveau quartier
- les établissements publics et les commerces	- permet de se repérer - permet de mesurer la concurrence entre les futurs commerces - permet de comprendre les services publics qui seront par la suite à la Quantinière/ Guérinière
- la voie de chemin de fer	- permet de comprendre un obstacle psychologique pour les futurs habitants
- les espaces non urbanisés et les points d'eau	- permet de déterminer des espaces pour se promener
- la légende	- permet d'identifier les différents éléments
- la légende vierge	- permet s'effectuer sa propre légende
- espace de présentation	- donner un titre, une thématique, inscrire la date et les noms des participants
- l'échelle	- avoir une perception de la distance

—

ANNEXE 8 :
PRISES DE VUE DE QUATRE DESSINS ISSUS DES ATELIERS DE PERCEPTIONS CONCENTRIQUES

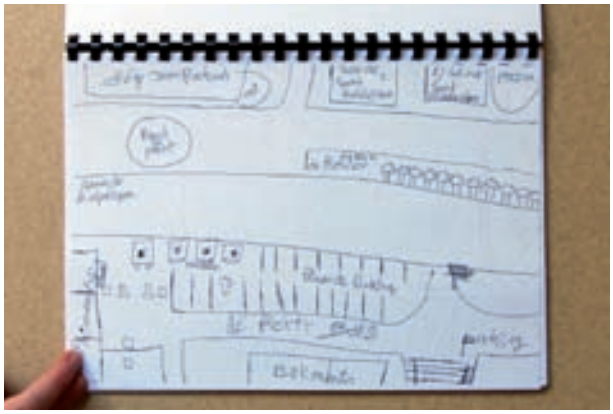

1.

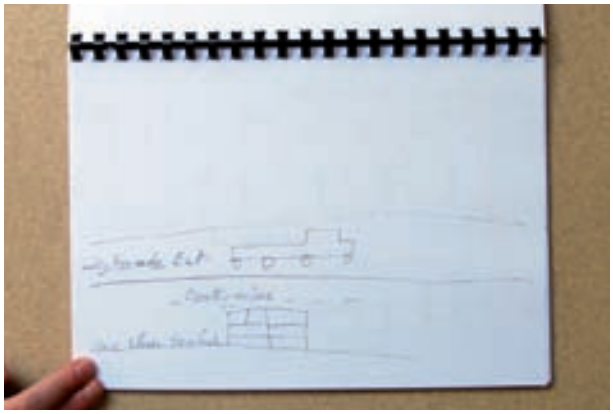

2.

3.

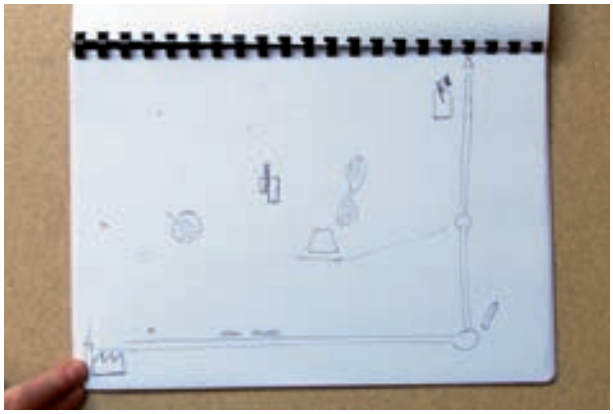

4.

—

LÉGENDE DES PHOTOGRAPHIES

1. Prise de vue du dessin d'Alexia, 13 ans, Les plaines/ Petit Bois, 210x297 mm, Collège Jean Rostand, mai 2009
2. Prise de vue du dessin de Thérèse, 60 ans, Rocade Est, 210x297 mm CLCV, mai 2009
3. Prise de vue du dessin de Roger, 72 ans, Lieu indéfini, 210x297 cm, CLCV, mai 2009
4. Dessin de Pascal, 49 ans, Trélazé 210x297 cm, CME, juin 2009

Questionnaire « animateurs »

Charte du Parc Jean Gueguen

Ce questionnaire a pour objectif de comprendre les différentes utilisations du parc de Jean Gueguen afin de mettre au point une charte de bon usage.
En tant qu'usagers de ce lieu de vie, votre participation à l'élaboration de ce document est essentielle pour mener au mieux ce projet.

1) Depuis combien de temps êtes-vous animateur à l'accueil de loisirs?
.....

2) A quel moment de la journée allez-vous dans le parc ?
.....
.....

3) Quelles sont vos activités principales dans le parc ?
.....
.....

4) Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients pour un enfant d'avoir un parc à disposition ?
.....
.....
.....
.....

5) Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients pour un animateur d'avoir un parc à disposition ?
.....
.....
.....
.....

6) Quelle est la partie du parc que vous utilisez le plus ? Et pour quel usage?
.....
.....

7) Y a t-il une partie du parc que vous aimeriez utiliser pour des activités particulières ?
.....
.....

8) Selon vous et les enfants, que manque-il dans le parc ?
.....
.....

9) Que pensez-vous de la mutualisation du parc avec les habitants (parc à jouer, accueil de loisirs de groupe du centre d'hébergement) ?

.....
.....

Quels sont les avantages et les inconvénients de cette mutualisation ?

.....
.....
.....

10)Que préconisez-vous comme règles de vie pour le bon usage du parc ?

.....
.....
.....

Commentaires:

.....
.....
.....
.....
.....

—

ANNEXE 9:
QUESTIONNAIRE SUR LA CHARTE DU PARC DE JEAN GUEGUEN POUR LES ANIMATEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (CI-CONTRE & CI-DESSUS)

Figure 1: atelier maquette

La charte du parc de Jean Gueguen

Bosquet 1

Brève histoire du parc de Jean Gueguen et de son équipement

- Ancienne ferme de maraîchage puis bâtiment-ferme transformé en centre de loisirs
- Parc public réservé au centre de loisirs lors des activités estivales
- Parc public ouvert le reste de l'année
- Fermeture durant deux ans de tout l'équipement de sept. 2004 à juin 2006
- Démolition de l'ancien bâtiment en 2004
- Construction d'un nouvel équipement (centre d'hébergement, accueil de loisirs et centre social) inauguré en juin 2006 : parc privé ouvert aux usagers du centre social et de l'accueil de loisirs

Bosquet 2

Accès et heures d'ouverture

Le parc de Jean Gueguen est en libre accès toute l'année pendant les heures d'ouverture du centre social soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Chaque visiteur doit se présenter à l'accueil avant l'accès au parc.

Le parc peut faire l'objet d'horaires élargis selon les actions spécifiques ou permanentes proposées par le centre social ou l'accueil de loisirs. (Exemple : fête du printemps, parc à jouer, événements de l'association parents d'élèves)

.

Bosquet 3

Identification des usagers

- L'accueil de loisirs : les animateurs et les enfants
- Le centre social : les animateurs et les habitants, différentes associations lors d'événements ponctuels
- Les services de la ville dans le cadre des événements festifs ou culturels (expositions, spectacles…)
- Le centre d'hébergement : les hôtes

Bosquet 4
Détermination des différents espaces

Figure 2: Maquette aménagée par les enfants

Bosquet 5
Les différents usages du parc aujourd'hui

A l'accueil de loisirs :

Figure 3: Les grands jeux

Figure 4: Les petits temps d'animation

Figure 5: La détente

Figure 6: Des installations ponctuelles

Au centre social :

Figure 7: les temps de convivialité

Figure 8: Les Open Park

Figure 9: Projet du jardin partagé

Figure 10: Les événements ponctuels comme la fête du printemps

Bosquet 6

La mutualisation, mode d'emploi

Pour tout nouveau projet dans l'utilisation du parc, le comité d'usagers permet de se concerter avec les associations et les habitants pour accompagner ce projet.

De plus, les coordinations entre professionnels permettent également de discuter ensemble de nouveaux aménagements ponctuels ou permanents au sein du parc.

Bosquet 7

Le respect mutuel

Pour une bonne cohabitation et une bonne entente entre les différents usagers, nous devons prendre en compte le bien être et la sécurité de chacun :

- En annonçant sa venue à l'accueil,
- En laissant le parc en état de propreté,
- En ne fumant pas,
- En ne buvant pas d'alcool lorsque des enfants sont présents,
- En n'introduisant pas d'animaux domestiques,
- En étant vigilent quant à la sécurité de son groupe ou de ses enfants.

Bosquet 8

L'engagement

Chaque professionnel-usager du parc de Jean Gueguen s'engage à respecter cette charte de vie et de bon usage en la signant. Ainsi, il pourra transmettre celle-ci à tous les nouveaux usagers qui souhaitent investir le parc.

—

ANNEXE 10 :
CHARTE DU PARC DE JEAN GUEGUEN
(CI-DESSUS)